

KADMI COHEN

# L'ÉTAT D'ISRAËL

"LES DOCUMENTAIRES"

ÉDITIONS KRA

20, Rue Henri-Regnault, 20

— PARIS - XIV<sup>e</sup> —



**Collection " LES DOCUMENTAIRES "**

---

CHARENSOL . . . . . Panorama du  
Cinéma . . . . **16.50**

W. RATHENAU . . . . Le Kaiser. . . **12. »**

ANDRÉ CŒUROY . . . Panorama de  
la Radio. . . . **16.50**

---

*En préparation :*

CHARENSOL . . . . . L'Affaire Dreyfus.

---

*Le catalogue des Éditions KRA est envoyé  
gratuitement et franco sur demande.*

---

Editions KRA, 20, Rue Henri-Regnault.  
PARIS (XIV<sup>e</sup>)

**PRIX : 15 francs**



## Les Communes ont approuvé le projet de la commission relatif à la Palestine

Londres, 21 juillet (dép. P. P.)

Le débat sur le rapport de la commission Beel, relatif au partage de la Palestine en trois parties : un Etat arabe, un Etat juif et un territoire sous mandat, a eu lieu ce soir aux Communes. Le ministre des Colonies, M. Ornsby Gore, a annoncé la décision du gouvernement britannique d'accepter le rapport et d'obtenir l'approbation du Parlement. Il a développé les raisons qui avaient conduit la commission à ces conclusions et montré que la continuation du mandat sur la Palestine ne pourrait qu'aggraver le désordre entre juifs et Arabes.

Ce que le gouvernement demande à la Chambre, a-t-il dit, c'est de donner son approbation au principe que des changements fondamentaux sont nécessaires en Palestine et que la Société des nations devrait autoriser la proposition d'un plan de réforme.

Il importe, a-t-il ajouté, que la Société des nations soit saisie le plus tôt possible de la demande de réforme, en raison de l'urgence de ce problème, qui intéresse le monde juif et le monde musulman tout entier.

Parlant au nom du Labour Party, M. Morgan Jones a fait une critique détaillée du plan de la commission et demandé qu'il soit déféré, pour examen, à un comité mixte des deux Assemblées.

Au cours de la discussion, M. Churchill a suggéré un compromis, comportant l'approbation de principe demandée par le gouvernement, pour permettre que le projet soit soumis à la S. D. N., mais réservant le droit de la Chambre d'examiner ultérieurement un plan détaillé élaboré après enquête approfondie.

Le gouvernement a accepté l'amendement de M. Churchill, dont le texte a été légèrement modifié sur une proposition de M. Lloyd George, et, le Labour Party s'y étant rallié, la Chambre l'a adopté à l'unanimité moins trois voix, celles de trois membres de l'Independant Labour Party.

Les propositions de la commission d'enquête seront donc soumises à la commission des mandats à Genève, 30 juillet.



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

---

**Nomades**, PRÉFACE DE A. DE MONZIE. Essai sur  
l'âme juive.

*Ouvrage couronné par l'Académie Française.*

Chez Alcan, 1 volume.

**L'Abomination américaine.**

Essai politique.

Chez Flammarion, 1 volume.

KADMI-COHEN

---

# L'ÉTAT D'ISRAËL

SIXIÈME ÉDITION

“ LES DOCUMENTAIRES ”  
ÉDITIONS KRA  
20, Rue Henri-Regnault, 20  
PARIS - XIV<sup>e</sup>

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :  
TRENTÉ EXEMPLAIRES SUR VÉ-  
LIN, NUMÉROTÉS DE I A XXX,  
CONSTITUANT L'ÉDITION ORIGINALE.

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour  
tous pays, y compris la Suède et la Norvège.  
*Copyright by EDITIONS KRA, 1930.*



*A ANATOLE DE MONZIE*

## AVANT-PROPOS

*Peuple juif — il peut dire  
comme l'Eglise — patiens quia  
æternus.*

BERNARD LAZARE.

*L'idée sioniste — au début une simple chimère — se traduit actuellement en des réalités tangibles qui ont reçu une consécration internationale. Ces réalités ont réservé aux adeptes du Sionisme de nombreux déboires; nous-mêmes n'avons pas hésité à qualifier la première expérience de faillite. Mais les dizaines de milliers de Sionistes établis en Palestine et qui ont déjà les rudiments d'une vie nationale sont le noyau de quelque chose qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer. Le « peuple à la nuque roide » y*

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

est attaché par ses fibres les plus intimes, les plus secrètes, les plus indestructibles. Sa réaction en face des événements d'août 1929, qui ont ensanglanté la Palestine, le prouve. Dans ces événements que tout le monde a considérés comme une sorte d'échec sioniste, les observateurs clairvoyants ont aperçu autre chose. A un contre cinq, les Sionistes ont résisté victorieusement à l'assaut. Si leurs parties vulnérables et excentriques par rapport au principal de leurs établissements — Safed et Hebron — ont cruellement souffert, l'offensive de ceux qui momentanément étaient leurs ennemis a expiré aux possessions côtières, partie principale de la Palestine utile, sans oser s'y attaquer. Il est intéressant de citer à ce sujet le témoignage hautement impartial de M. J. Bonsirven (*Etudes*, revue catholique d'intérêt général, n° du 5 août 1930. *Chronique du Judaïsme français*, pp. 341-342).

.....

« Ils (la foule arabe fanatisée) se répartissent en trois colonnes qui vont attaquer les colonies et



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*les quartiers juifs, ils massacraient, pilleraient, incendieraient tout, sans la prompte et courageuse intervention de la Self defence sioniste, de la Hagana, dont les hommes et les autos repoussent et dispersent facilement les assaillants; police et gendarmerie accourent aussi, mais le plus souvent trop tard ».*

*« On a observé que les forces de police étaient impuissantes, toutes seules, à maîtriser l'émeute, et ceci en raison de leur effectif trop réduit et aussi en raison de contingents palestiniens, auxquels on ne pouvait faire confiance dès l'instant que la lutte avait commencé ». (Rapport 42.)*

.....

*Cette Hagana, la Self defence juive comprend :*

*« des formations vaillantes et déterminées, disposant d'autos et d'armes modernes, composées et commandées par d'anciens combattants de la grande guerre. Ces hommes auraient pu se livrer à des représailles terribles, ils ne l'ont pas fait et ce n'est que rarement, dans des cas isolés, que les Juifs ont attaqué des Arabes et détruit leurs*

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*biens... en représailles des excès commis par les Arabes contre leurs voisins Juifs ».* (Rap. 3.)

.....  
« *Dans les deux fractions de la population, les pertes furent à peu près égales... »*

.....  
« *On peut conclure de ces faits que les Juifs, minorité qui ne représente que le cinquième de la population totale, pourraient par leurs seuls moyens s'opposer à de nouvelles violences et les paralyser ».*

*Il est inutile de souligner la portée de cette première constatation. La seconde n'a pas moins moins d'importance. Les événements qui se sont déroulés à ce sujet dans le monde depuis août 1929 démontrent péremptoirement qu'Israël n'est pas disposé à plier devant la puissance anglaise. Il souhaitait et souhaite encore la collaboration avec la Grande-Bretagne, mais il est décidé à poursuivre son but en dehors du concours anglais, si celui-ci lui était refusé. Certes, des réminiscences sentimentales, qui vont de Cromwell à*



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*Balfour, le pousseraient à une collaboration intime et constante avec la grande nation qu'il admire, mais il commence à se rendre compte que la politique ne peut pas être envisagée sous le seul angle sentimental.*

*Le Sionisme est pour Israël, en tant que nation, le but unique; les préoccupations britanniques, par contre, se répartissent sur un champ infiniment plus vaste. Les Sionistes commencent donc à comprendre la nécessité de s'organiser de telle façon que, localement dans l'espace, et, momentanément dans le temps, leur force puisse s'équilibrer, au moment opportun, avec celle de la puissance mandataire. En politique, comme dans la nature, tout se tient : la partie sioniste ne pourra être jouée et gagnée que si l'on a recours à toutes les pièces utiles de l'échiquier politique : pièces diplomatiques, économiques, ethniques, psychologiques, sociales, religieuses et morales.*

*Mais à côté de l'action politique complexe et habilement coordonnée, il y en a encore une autre. C'est le gouvernement anglais lui-même qui l'a indiquée avec une dureté quelque peu excessive,*



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*en répondant au reproche contenu dans le rapport adressé par la Commission des Mandats au Conseil de la Société des Nations, d'avoir négligé d'appliquer la partie du mandat concernant le Foyer National Juif : « La mission imposée à la puissance mandataire, dit la réponse du gouvernement britannique à ce rapport, ne consiste pas à établir un Foyer National juif en Palestine, cette tâche incombant aux Juifs eux-mêmes ».*

*Le gouvernement anglais, par son Livre Blanc du 20 octobre 1930, a révoqué en fait la Déclaration Balfour. Le Sionisme traverse une crise grave; mais sa puissance messianique est telle que cette rupture du pacte qui liait Israël à la Grande-Bretagne ne l'écrasera pas.*

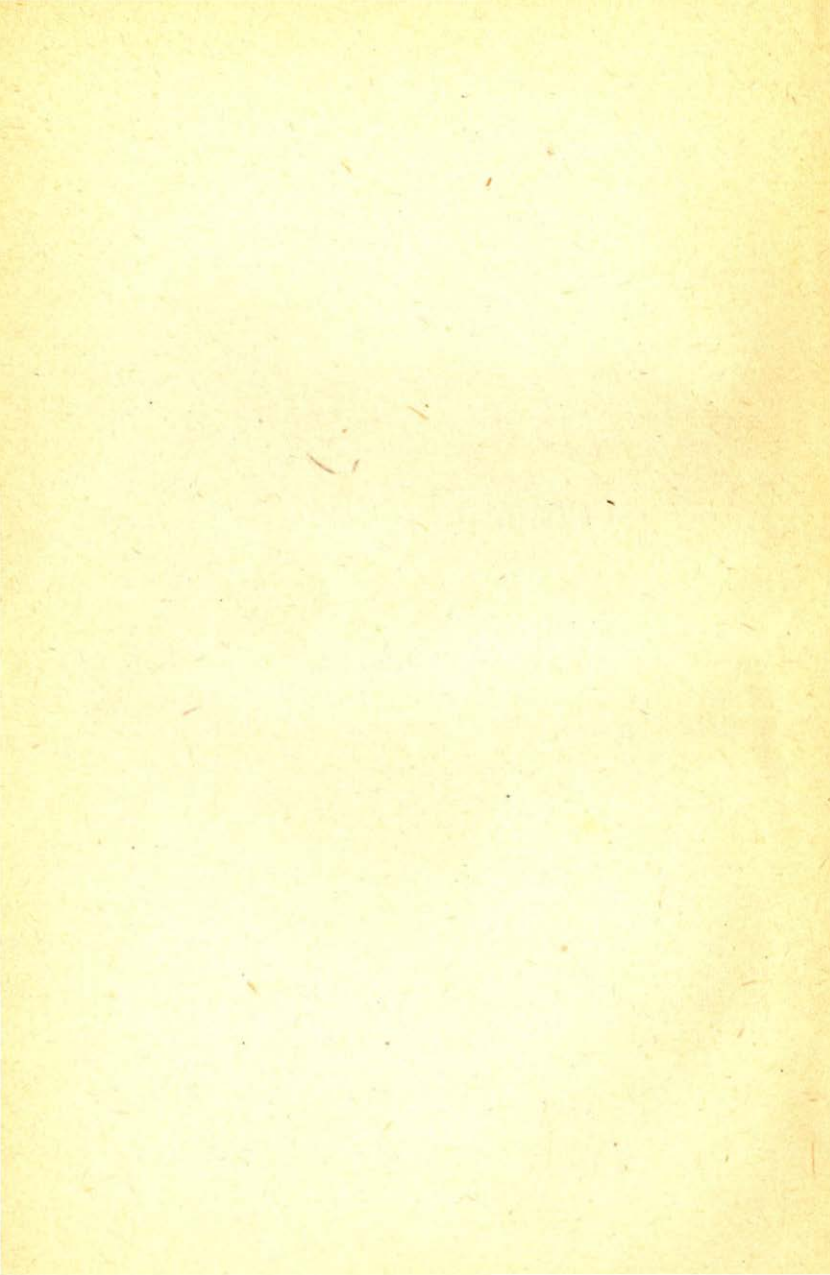
*Si ce modeste ouvrage pouvait hâter l'évolution de la crise, notre but serait atteint. Nous croyons apercevoir la route large et droite qui mène vers le succès. Sans doute elle est longue et parsemée d'obstacles, mais à la fin se trouve la guérison des maux d'Israël.*

*Cette guérison serait en même temps celle d'une plaie qui depuis trop longtemps déshonore l'humanité.*

*PREMIERE PARTIE*

---

L'EXPOSÉ DOCTRINAL





*La servitude abaisse l'homme  
jusqu'à s'en faire aimer.*

VAUVENARGUES.

Le Judaïsme existe déjà depuis trois millénaires. Il a donné au monde ses religions principales. Son action et son influence s'exercent de nos jours comme dans l'antiquité. Par les conditions de son existence il n'a ni corps constitués ni représentation véritable, cependant les problèmes qui l'agitent ont leur répercussion sur le reste du monde. Le Sionisme est le plus grand de tous ceux qu'Israël a rencontré depuis son exode. Ce mouvement pose mille questions de tous ordres : politiques, religieuses, économiques, ethniques, aussi importantes les unes que les autres. Sur son but même, une partie importante des Juifs, qui s'est assimilée et qui ne souhaite pas la reconstitution d'une nation

juive, n'est pas d'accord avec les Sionistes, comme ne l'acceptent pas non plus tous ceux pour qui la religion traditionnelle d'Israël demeure intangible.

Quand on veut porter un jugement sur les résultats de l'activité sioniste, il convient de ne jamais perdre de vue cette considération que des succès ou échecs momentanés sont sans grande influence sur l'essentiel des revendications juives. Des méthodes et des équipes peuvent changer; ces changements n'affectent en rien une espérance deux fois millénaire, ni un élan que rien ne saurait arrêter.

Ceci dit, il est permis de se demander si les méthodes employées ont donné ce que l'on en attendait et ce qu'elles pouvaient donner. En voulant passer en revue les résultats de la dernière période du Sionisme, qui s'étend du 2 novembre 1917 à ce jour, on est bien obligé de convenir que ces résultats ne sont pas satisfaisants. Sans doute la population juive représente déjà en Palestine quelque 20 pour cent de la population totale. Sans doute une partie importante des terres appartiennent déjà aux Sionistes. Ceux-ci

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ont l'impression très nette que si la puissance mandataire évacuait le pays et s'interdisait toute im-mixtion dans ses affaires intérieures, ils sauraient trouver avec la population autochtone un *modus vivendi* pleinement satisfaisant. Mais tout ceci, effectifs, richesses et puissance réelle, n'a au point de vue de la réalisation totale de l'idéal sioniste qu'une importance relative. Les millions de livres sterling que les Juifs ont déjà investis en Palestine et qui ne représentent qu'une petite partie des possibilités financières juives, n'ont évidemment pas pour but d'y transporter quelques milliers ou dizaines de milliers de gens, qui, avec tout cet argent pourraient vivre de leurs rentes ailleurs, mais la création finale d'un Etat fort, viable, souverain. De ce but les Sionistes sont plus éloignés maintenant qu'ils ne l'étaient en 1913 ou en 1919.

A l'heure actuelle, on peut considérer la première expérience sioniste comme un échec. Les résultats, en eux-mêmes considérables, que le Sionisme a atteints, sont insignifiants, à la fois par rapport aux moyens employés et au but qu'il s'est proposé. D'autre côté, l'avenir sioniste est con-



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ditionné par l'attitude arabe et par l'attitude anglaise : la première est hostile, la seconde est indifférente. Dans ces conditions, certains pensent qu'il y a lieu de considérer l'effort sioniste comme sans lendemain et le rayer de la liste des grands problèmes mondiaux.

En réalité, cette solution paresseuse ne se justifie ni par l'acuité de la question juive dans certains pays du monde, ni par les possibilités que le Sionisme porte encore dans ses flancs. Si dans l'Occident l'antisémitisme ne subsiste plus qu'à l'état de phénomène relevant de l'individu, si, dans ces contrées, le particularisme juif tend de plus en plus à s'atténuer, la situation est toute différente dans l'Est européen. Les masses juives qui y résident ne pourront, avant plusieurs siècles, s'assimiler dans le sein des nations qui les abritent. Leur avenir est menacé par la théorie des minorités nationales, issue de l'idéalisme du président Wilson : cette théorie, au lieu d'être pour le mal un remède, le rend chronique.

Sans rechercher à qui incombe la responsabilité d'un pareil état de choses, l'on peut dire que le

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

génie juif, produit complexe de la race, de la religion, des circonstances historiques et du genre de vie, ne cède peu à peu que devant les formes de civilisation supérieure. Partout ailleurs il résiste, alimente le particularisme et laisse subsister intégralement la question juive. Le Sionisme serait la solution parfaite de cette question irritante; avant de le condamner il est donc indispensable d'étudier si la faillite de la première expérience est définitive.

Quand on examine les causes de cet échec relatif du Sionisme, on constate qu'il y en a de trois ordres d'idées : en premier lieu, absence de doctrine ferme, claire et précise; en second lieu, carence de solution du problème arabe; enfin, en dernier lieu, compréhension incomplète de la part du monde civilisé du nouveau problème d'Orient. Dans les pages qui suivent, nous examinerons séparément ces trois aspects de la question. Mais dès maintenant, nous devons indiquer le principe qui est à la fois la base et le point de départ de notre conception : la politique sioniste doit être indépendante. Vouloir revenir au pays des ancêtres dans « les fourgons de

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

l'étranger » — et tout le monde conviendra que les Anglais sont des étrangers pour la Palestine — est une faute impardonnable que les Juifs ont commise en prenant pour base de leurs revendications l'unilatérale Déclaration Balfour, par ailleurs aussi confuse qu'inconsistante. L'antique et noble revendication du peuple juif à la recherche d'une patrie ne peut pas se baser sur un chiffon de papier sujet à des interprétations, à des modifications et à des révocations. Elle doit s'appuyer sur des réalités éternelles, indépendantes des intérêts d'une tierce puissance et des sympathies ou des antipathies des hommes d'Etat ou des journalistes étrangers. Ces réalités éternelles qui permettent de créer une véritable doctrine sioniste ne peuvent être trouvées que dans le *Pansémitisme*.

L'exposé doctrinal qui forme la première partie de ce livre précise les raisons de notre foi dans le Sionisme basé sur le Pansémitisme et indique les méthodes qui doivent permettre à celui-là comme à celui-ci de se réaliser. Qu'il nous suffise de dire dès maintenant que pas plus le Programme de Bâle que la Déclaration Balfour ne



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

sont ni acceptés par les grandes masses juives, ni acceptables pour elles comme base pour une solution définitive de la question juive dans le monde. La véritable doctrine juive du Sionisme n'a point encore été formulée. Nous croyons pouvoir la définir de la façon suivante :

*Création dans l'ancienne patrie de la race juive d'un Etat, économiquement autonome, aux frontières stratégiquement inviolables, qui puisse contenir tous les Juifs du monde qui voudraient s'y établir, en optant définitivement entre leur patrie juive et la patrie locale qu'ils auront adoptée. Etat, qui contenant Juifs et Arabes, deux nations politiquement en devenir, puisse devenir un jour uni à l'intérieur, tout en servant de modèle et d'exemple au monde arabe resté en dehors de lui. Un Etat, enfin, qui, gravitant dans l'orbite de l'Europe occidentale, soit l'avant-garde du monde civilisé, face à l'Asie qui se réveille.*

Ainsi formulé, l'idéal sioniste, tout en répondant entièrement aux profondes et jusqu'à présent inexprimées tendances des masses juives, mérite de la part du monde l'attention que la gran-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

deur du but requiert et les concours que celui-ci nécessite. Sa réalisation totale n'est pas l'œuvre de quelques années. Un ou deux siècles seront nécessaires pour que le résultat final puisse être atteint. Mais il suffit que la question soit convenablement posée et que les conditions dans lesquelles l'expérience est tentée soient adéquates pour que dès les premières années des résultats appréciables à tous les points de vue soient obtenus. Avec la doctrine formulée, nous croyons la question correctement posée. Dès lors il convient d'étudier les conditions dans lesquelles l'expérience doit être tentée.

*Opportet haereses esse,*  
1<sup>re</sup> Cor., XI-19.

L'importance, le volume, la complexité du problème sioniste sont tels que pour sa réalisation l'adhésion morale et le concours sentimental du monde civilisé sont indispensables. De hauts et grands intérêts de la chrétienté sont affectés par une installation des Juifs dans le pays qui contient le berceau même de la religion chrétienne et ses plus saintes reliques. Pendant la période transitoire, avant que le Sionisme ne devienne une réalité, il planera sur la situation des Juifs dans le monde, une équivoque redoutable qui ne pourrait être dissipée que si le but final du Sionisme était pour tous parfaitement clair. Le problème des minorités nationales juives dans plusieurs pays doit être harmonisé avec celui du processus sioniste, afin qu'aucun à-coup ne se produise. Les pays qui ne connaissent pas les minorités nationales juives risquent eux-mêmes de subir les contre-coups des progrès du Sionisme. Celui-ci, par les formidables moyens qu'il est obligé de mettre en



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

œuvre, aura besoin du concours des puissances, afin que son activité puisse se développer sans entraves et sans troubles pour les autres. Bref, le Sionisme nécessite une entente largement internationale en vue de trouver les conditions et les moyens qui lui permettent d'accomplir ce qui est sa raison d'être.

Parmi les grands problèmes qui se rattachent au Sionisme, il en est un qui domine les autres. Ce problème capital est le problème religieux. Le problème des Lieux Saints lui-même, que les rivalités qui divisent le monde chrétien empêchent de résoudre, se trouverait singulièrement allégé si la millénaire et irréductible opposition, entre le Judaïsme et le Christianisme, pouvait s'orienter vers un but, qui en l'état actuel des choses ne peut être la conciliation, mais qui pourrait être l'apaisement, prélude de la paix. L'adhésion morale du monde au Sionisme est conditionnée au premier chef par les efforts qui seront faits en vue de réduire cette opposition.

Pendant plus d'un millénaire, l'attitude du

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Christianisme à l'égard du Judaïsme était nette. Nous ne partageons pas l'opinion de certains historiens juifs qui la qualifient de simplement hostile. Si elle avait été telle, les Juifs eussent été exterminés sans phrases. En réalité, il y a eu réprobation, qui des croyances s'étendait aux personnes. Le Catholicisme, en tant que doctrine, a considéré jusqu'à ces derniers temps les Juifs comme « peuple témoin », selon la profonde pensée de Pascal (1). Témoins à plus d'un titre, tant de la réalité de l'Homme-Dieu que de celle de la malédiction dont il frappa le peuple qui ne crut pas en sa parole. Doctrine de sentiment complexe : respect et affection lointains pour un peuple qui a engendré le Fils de Dieu, mêlés à la crainte et au dégoût pour l'horreur du forfait de l'avoir crucifié. L'office du Vendredi Saint donne une impression hallucinante de ce sentiment complexe.

Le protestantisme a rompu, sur ce point comme

---

(1) Nous n'ignorons pas que la thèse du « satanisme » juif répandue dans certains milieux catholiques, mais outre qu'aucun dogme ne l'appuie elle ne nous paraît pas refléter l'opinion de la partie la plus importante du Catholicisme.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

sur les autres, avec la vieille tradition catholique. Par sa libre discussion, par la souveraineté de la raison qu'il affirme, par la puissance du sentiment sur lequel il se fonde, le Protestantisme fit un pas vers le Judaïsme en rompant la « cohésion intérieure » romaine et en renonçant à ses « possibilités d'ordre ». En doctrine, il ne prend pas position à l'égard du Judaïsme. Mais l'étude de la Bible, si elle enseigne sentimentalement une certaine bienveillance à l'égard des Juifs, fils des Hébreux, souligne cruellement à ses yeux la différence qui sépare les ancêtres de leurs rejetons modernes. Vénérant ceux-là, méprisant ceux-ci, le Protestantisme dénie aux Juifs l'unité que le Catholicisme leur conserve, et par son antisémitisme leur fait payer cher l'état lamentable et indigne dans lequel les persécutions les ont précisément fait tomber. Cet antisémitisme protestant est particulièrement sensible en Allemagne et aux Etats-Unis.

La troisième grande religion chrétienne — l'Eglise orthodoxe schismatique — fut dans ses



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

rapports avec le Judaïsme politiquement hostile, mais philosophiquement sympathique (avec Vladimir Solovieff, par exemple). En réalité, il y eut absence de toute doctrine. Le Judaïsme pour la Sainte Russie ne ressortissait pas à la théodicée, mais à la politique. Le peuple russe, n'ayant pas les disciplines spirituelles du Catholicisme ni la base rationnelle et rationaliste du Protestantisme, ne put opposer au Judaïsme sa résistance propre et fut le seul pays où celui-là fit des néophytes. La défense russe fut l'expulsion juive et son refoulement vers les marches occidentales de l'Empire, catholiques ou protestantes.

De cette revue à très larges traits, il résulte que si, au point de vue des Lieux Saints, toutes les nations sont intéressées à ce que des modalités sérieusement étudiées soient observées en ce qui concerne les reliques chrétiennes, du point de vue de la doctrine le débat ne se poursuit qu'entre Judaïsme et Catholicisme. Le débat se poursuit, car tous les deux traversent une période de crises profondes. On peut admettre que le Catholicisme du XX<sup>e</sup>

siècle n'est plus celui du XIII<sup>e</sup>. Il est bien difficile de nier que les idées d'essence juive ne l'aient pénétré. Depuis la « politique sociale » de Léon XIII jusqu'aux « Rouges chrétiens » d'aujourd'hui, depuis la nomination des évêques de couleur jusqu'au pacifisme et démocratisme de certains milieux catholiques, des idées non-romaines ont envahi Rome. Jusqu'ou ira cette transformation? Sans doute l'immuable doctrine catholique n'en sera pas affectée, mais le problème juif n'est pas pour elle un article de foi, dont les modalités ne puissent plus être examinées à nouveau. Le Judaïsme, de son côté, est-il resté immobile? Nous étudierons plus loin les courants profonds qui depuis des siècles le parcourent sous l'épaisse carapace de la gangue protectrice qu'il s'est donnée. Cette carapace résistera-t-elle encore longtemps à la fois à l'action extérieure provenant de l'émancipation des Juifs et à l'action intérieure — les tendances profondes que Ben Gourion (Berditchevsky) exprime en souhaitant la *gentilisation* d'Israël? Certes le phénomène ne peut pas s'accomplir en quelques années; mais commencé,



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

qui saura l'arrêter? La brèche faite dans le particularisme juif s'élargit. Jusqu'où pourra aller cette *gentilisation*, et quelles en seront les conséquences?

Le moment est venu de poser la question, si l'opposition christiano-juive et surtout catholico-juive doit persister. Plusieurs des raisons supérieures qui exigeaient pour le Catholicisme que le Juif fût un persécuté sont en train de disparaître. L'Eglise a compris l'évolution qui s'ébauche dans le monde puisque, restant ferme dans sa doctrine, elle adapte son activité aux nécessités nouvelles. Or, ces nécessités nouvelles doivent lui conseiller une attitude nouvelle. Un antisémitisme catholique peut, à la rigueur, se concevoir en Pologne ou en Hongrie, beaucoup moins en France, pas du tout aux Etats-Unis où il serait contraire aux intérêts de l'Eglise (1). Rome ne peut pas ne pas tenir compte de ces faits nouveaux. Certains prélats l'ont compris : ils ont fondé la société des *Amis*

---

(1) On affirme qu'aux élections législatives allemandes du 14 septembre 1930, les israélites ont voté en masse pour le *Zentrum* catholique.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*d'Israël*; d'autres personnalités catholiques, tel M. J. Bonsirven, ont suivi leurs traces en manifestant à Israël une sympathie visible. Ces tentatives, il convient de le dire, sont entachées d'une erreur à la base — l'espoir chimérique de faire revenir Israël sur ce que l'on se plaît d'appeler son « erreur millénaire ». Mais s'il n'est pas possible de briser « l'insolente protestation » juive par une force même bienveillante, mais venue du dehors, l'action du facteur intérieur se développant librement dans une atmosphère favorable pourrait être souveraine.

Voulant renaître comme nation, Israël est amené à procéder à la revision de toutes les notions sur lesquelles il a vécu pendant 2.000 ans. De peuple qu'il avait été, il est devenu communauté religieuse. Sa renaissance politique implique donc une sorte de retour en arrière. Ce n'est certes pas vers la théocratie. La neutralité en matière religieuse et la laïcité sionistes donnent à ce sujet des apaisements suffisants. Mais elles impliquent nécessairement quelque chose de plus : si la parfaite identité entre la qualification nationale et

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

politique d'un côté et la caractéristique religieuse de l'autre est effectivement rompue, cela signifie pour la nation sioniste l'obligation d'accueillir dans son sein un certain nombre de personnes pratiquant d'autres religions que le Judaïsme. A n'en pas douter, le nombre de ces hétérodoxes sera restreint. La religion israélite, par sa merveilleuse souplesse, qui va du rationalisme, presque protestant de Maïmonide, en son temps excommunié, jusqu'aux ferveurs extatiques des hassidites de Pologne ou des cabbalistes Yemenites, est certainement celle qui convient le mieux à l'esprit juif. Mais rien ne s'oppose à ce qu'il y ait, à côté des Sionistes de religion israélite, d'autres qui soient catholiques, protestants, orthodoxes ou même musulmans. Il est d'ailleurs indispensable qu'il en soit ainsi; la vie internationale impose certaines nécessités. Signalons, à raison de ce que cette hypothèse contient de plaisant, l'obligation pour le futur Etat sioniste d'avoir, au Vatican par exemple, un représentant diplomatique qui soit catholique pratiquant d'un patriotisme sioniste indiscuté...

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Du reste, cette non identité ethnique et religieuse est déjà une réalité vivante en Palestine. Il y existe des enfants, issus de mariages mixtes et nés dans la religion chrétienne, qui sont Juifs nationalement sans l'être religieusement. Le phénomène inverse s'observe également sous les espèces de personnes de race non-juive qui professent la religion israélite. Sans aucun excès, l'on peut affirmer que la patrie sioniste est un creuset où il entre plus d'un élément et d'où sortira une population aussi éloignée de celle des ghettos de l'Europe Orientale que de celle des Israélites appartenant aux communautés libérales, dites réformées de Berlin ou de Londres...

L'adhésion morale internationale au Sionisme comprend ainsi en premier lieu les éléments spirituels. De ces éléments spirituels, c'est-à-dire religieux, le principal est sans doute le Catholicisme. Il n'est pas indispensable qu'un pacte formel lie le Sionisme avec le Vatican. Ce ne sont pas les engagements écrits qui tiennent le plus fort; une entente tacite basée sur des avantages réciproques suffirait. S'étendant de l'Est européen au



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Sud-Ouest asiatique elle créerait pour la réalisation du Sionisme des conditions favorables et serait le premier pas vers l'apaisement judéo-catholique.

Mais à côté des éléments spirituels, il y a encore les éléments matériels dont le concours sympathique est indispensable à l'accomplissement de l'œuvre sioniste. L'adhésion morale aura dans plusieurs cas à se doubler d'une collaboration active.

Au point de vue du but sioniste on peut diviser les Etats en trois catégories différentes. En tête viennent la Grande-Bretagne et la France, dont le concours est indispensable *ab origine* pour la réalisation du Sionisme; nous allons consacrer à cet aspect de la question un chapitre spécial. En second lieu viennent les Etats ayant des *minorités nationales* juives, au sens que les traités internationaux ont donné à ce terme. En dernière place enfin les autres Etats, où il n'existe pas légalement de question juive.

En ce qui concerne le groupe des Etats minori-

taires, il est certain que leurs gouvernements doivent être favorables au Sionisme, si celui-ci est effectivement en état de résoudre le problème juif et de supprimer le corps étranger de la minorité qui est un obstacle insurmontable à la réalisation de l'unité nationale. L'attitude des représentants des Etats minoritaires au Conseil de la S. D. N., lors des événements d'août 1929, indique clairement que ces gouvernements sont devenus plus compréhensifs vis-à-vis de ce problème.

Dès maintenant on aperçoit les domaines où la collaboration de l'Etat minoritaire avec l'organisation sioniste pourra s'affirmer. En contre-partie d'une possible renonciation des Juifs à leur statut particulier et aux prérogatives qu'ils tiennent des traités internationaux l'Etat minoritaire pourra offrir aux Sionistes son concours politique. Sans doute, en l'état actuel des choses, une protection particulière est encore due aux Juifs de Pologne ou de Roumanie, mais les garanties que les instruments diplomatiques leur offrent peuvent être remplacées par des garanties intérieures de la législation nationale, aussi efficaces. Les deux parties en

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

cause retireraient d'une telle substitution des avantages considérables.

L'entente sera nécessairement plus large. Les réalisations sionistes, au fur et à mesure de leur marche en avant, affecteront l'économie et tout l'équilibre intérieur des nations minoritaires. Les Juifs, depuis des siècles, y occupent une certaine place et y remplissent des fonctions utiles. Que, sans être prévus, des départs massifs s'organisent, que les vides ne puissent pas être aussitôt comblés, et des troubles intérieurs, de nature économique naîtront qui pourraient être graves. Seule une collaboration constante, dans un esprit de bonne foi et de bonne volonté réciproques, pourrait atténuer les à-coups au point de les rendre insensibles.

Le dernier groupe est celui des Etats où, légalement, il n'y a pas de question juive. Le concours de ces pays n'est pas le moins précieux, car ce sont eux qui auront à fournir une partie importante de capitaux, de cadres et de techniciens de la future organisation sioniste. Les Juifs de ces pays, assimilés par leur patrie d'élection ne sont



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

retenus au grand corps juif que par de simples liens de solidarité, prêts à se rompre. Ils n'apporteraient peut-être au Sionisme qu'une adhésion assez tiède; mais si celui-ci, cessant d'être une sorte de monopole anglais, devient un grand problème international, si les grandes controverses qui à l'heure actuelle divisent encore le monde juif sont résolues, si les puissances et les Eglises elles-mêmes s'y montrent favorables, alors l'adhésion de ces Etats avec leurs Israélites pourra être escomptée et leur concours ne manquera pas à l'atmosphère de l'universelle sympathie dont le Sionisme a besoin pour se développer pleinement et atteindre le but qu'il s'est assigné.

*Nationalisme et émancipation  
ne sont pas contradictoires.*

BERNARD LAZARE

L'on ne peut envisager le Sionisme hors la question juive. Pour la pleine intelligence de celui-là, il faut analyser celle-ci. Non pas que seul le Sionisme puisse, à l'exclusion de tout autre moyen, résoudre le problème millénaire du peuple errant. De ce qui suit l'on verra que la renaissance politique juive devra être conjuguée avec l'amputation des parties notables du Judaïsme. Mais un point doit être affirmé dès maintenant : l'unanimité juive doit concourir à la réalisation du Sionisme, et c'est la même unanimité qui doit admettre les amputations de certaines parties du Judaïsme mondial. Quelque paradoxale, quelque contradictoire qu'apparaisse une pareille affirmation, elle résulte inévitablement de la constitution intime du

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

peuple juif (1), et découle des processus mêmes qui ont lieu à l'intérieur du corps juif. Pour la pleine intelligence du problème, il est nécessaire d'étudier rapidement les courants profonds qui parcourent le Judaïsme.

Quand on essaie de déterminer le commun diviseur des Juifs dispersés à la surface du monde habité, on trouve, situé sur les frontières de la pensée et du sentiment, quelque chose d'indéfinissable que les uns nomment « particularisme » juif, que les autres considèrent comme produit du divorce d'un peuple et de sa terre et dont le symbole extérieur, perceptible à tous les yeux, est la religion. Le jour où le Juif se convertit, il rompt officiellement les liens qui l'attachent à la grande famille dont il est issu. Il ne serait cependant pas exact de réduire le complexe juif à la religion seule : il y a encore d'autres forces qui jouent, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Sans entrer dans les spé-

---

(1) Ce qualificatif est employé ici pour désigner la collectivité que certains considèrent comme exclusivement religieuse, d'autres comme ethnique et quelques-uns enfin comme purement philosophique.



culations métaphysiques qui nous entraîneraient trop loin, il est possible d'affirmer que deux forces, deux raisons, exercent dans la vie juive une action prépondérante. Une de ces forces : la tendance vers l'assimilation, remplit la fonction centrifuge ; l'autre, la religion, est la force centripète, le puissant pôle d'attraction qui s'oppose aux défections. Il importe de définir exactement ces deux pôles du problème et d'étudier leur action sur le Judaïsme en face du Sionisme.

Il y avait de tout temps une partie notable de Juifs qui souhaitaient que cesse le lourd joug talmudique et rabbinique oppressant le corps, opprimant l'âme. Tendance protéiforme qui s'exprimait pendant le Moyen âge sous une forme tantôt franchement assimilationniste, comme celle qui a rapproché le Judaïsme de la brillante civilisation arabe en Espagne au IX<sup>e</sup> siècle, tantôt pseudo messianique avec les Sabbataï Zevi, Frank et autres, tantôt sous la forme mystique des cabbalistes dont les successeurs furent au XVIII<sup>e</sup> siècle les hassidites de Baal Shem Tob. Avec Mendelssohn en Allemagne sous Frédéric le Grand et

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

surtout avec la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen, commença une nouvelle tentative d'évasion à l'extérieur. Les résultats pratiques de cette assimilation, s'ils sont appréciables, ne sont cependant pas définitifs ni généraux.

Ces différents moments de l'histoire juive, pour dissemblables qu'ils soient, sont tous caractérisés par le même désir de s'évader au dehors ou en dedans de l'inexorable loi juive, talmudique et rabbinique.

Jusqu'à l'aube des temps modernes, les circonstances n'avaient jamais permis que ces tentatives d'évasion réussissent pleinement. Car à la base même de cette tendance assimilationniste il y a une équivoque. Les antisémites de bonne foi, c'est-à-dire ceux qui raisonnent leur sentiment, constatant le persistant particularisme juif, demandent aux israélites d'opter définitivement entre Israël et leur patrie territoriale. Ceux-ci sentent obscurément qu'il y a dans cette sommation quelque chose de si contraire à la loi morale que seule une petite minorité y obtempère. Dans le douloureux dilemme

qui s'offre aux Juifs d'Occident, le seul salut est dans l'équivoque. Le principe de la liberté de conscience évite la nécessité d'opter. « Nous sommes groupe religieux, non pas ethnique », disent-ils. Peu importe que cette religion, ils ne la pratiquent plus qu'en surface, peu importe qu'elle soit devenue vide de sens et de réalité intérieure. Assurant quelques avantages matériels : sécurité, prospérité, paix, elle évite la nécessité de l'option, moralement impossible dans les conditions actuelles.

Mais à côté de ces tendances « assimilationnistes », — désirs d'évasion qui ne peuvent pas aller jusqu'à l'abandon, — il y a pour la grande majorité la force opposée, l'irrésistible centre d'attraction, représenté par la vivante religion juive, talmudique et rabbinique. Il y a en elle deux éléments. L'élément permanent, accepté ou subi par les croyants comme par les libres penseurs, qui, s'il échappe à toute définition rationnelle, est cependant la base de la philosophie et de la métaphysique juives. Il y a l'autre élément, la gangue qui, depuis l'exil, s'est formée autour du premier. Que



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

l'on nous excuse de citer ce passage de notre livre *Nomades*, essai sur l'âme juive (p. 143-144), où nous avons essayé de définir cette gangue.

« On creusa, on approfondit ces notions du *pur* et de l'*impur*. « Etant donné qu'aucun travail n'est permis le samedi, un œuf qui a été pondu le samedi peut-il être mangé ou non? » (Beïçah 2 Talmud babylonien). Plus les événements historiques deviennent défavorables, plus la distinction entre « permis » et « défendu » est aggravée, plus nombreuses deviennent les prescriptions de *faire* et de ne *pas faire*, pour atteindre finalement pour l'homme le total formidable de 613, dont 248 de faire et 365 de ne pas faire. Et que l'on ne croie pas qu'il s'agit d'une sorte d'exaspération, d'une manière de se replier sur soi-même, au risque de produire des absurdités, d'une façon de se consoler des malheurs extérieurs, en s'acharnant sur une besogne quelconque pour les oublier. Non. C'est en toute lucidité, sciemment que les docteurs, après avoir gravement délibéré, décidèrent d'augmenter le nombre des prescriptions, de les aggraver, de les rendre aussi strictes que possible. Ils

n'ignoraient cependant pas que ces prescriptions n'avaient aucune valeur propre, intrinsèque, mais ils sentaient que leur ensemble rigoureusement observé, par la crainte du châtement céleste, servirait aux Juifs épars et dispersés dans le monde entier de ciment d'union, qu'il leur donnerait une cohésion unique et bâtirait entre eux et le reste du monde un mur infranchissable. Et si jamais un Juif tentait de s'évader de ce mur de prescriptions et de strictes observances, alors le terrible anathème, l'excommunication majeure, le « herem » le frapperait, le même qui frappa Spinoza. Et ce mur de prescriptions empêchait également toute invasion du dehors. Personne, sauf un Juif né Juif, ne peut accepter pareil joug intolérable. Les docteurs de la loi l'ont dit formellement et explicitement : « Il faut élever un mur autour de la Thora : *Gheder lathora*. Il faut monter la garde auprès de la garde elle-même (la Thora — la Bible). »

Cette garde, cette gangue, n'a qu'un rôle momentané de sauvegarde, qu'une fonction provisoire de conservation. Mais les deux éléments,

l'essentiel et le parasite, sont aussi indispensables l'un que l'autre, pour le salut de l'entité juive. Sans la gangue protectrice, qu'eût-il resté du Judaïsme à travers les persécutions millénaires? Et si le fond s'éventait, quelle force de cohésion fût restée aux Juifs pour que l'attrait de la civilisation au milieu de laquelle ils vivaient ne les attirât pas au point de les absorber et de les assimiler définitivement?

Ainsi, c'est ce couple de forces qui meut l'âme collective juive en Diaspora. Un équilibre stable s'est établi. Pour les uns la stricte observance est tout; pour les autres, qui acceptent le monde des *gentils*, reste la lettre de la religion; là, ils sont inébranlables et, même athées, ne se convertissent pas.

Le Sionisme vient troubler cet équilibre, et les deux tendances, les deux forces qui forment couple, se dressent devant lui. La menace sioniste leur paraît grave à toutes les deux. Pour les croyants, il apparaît que le Sionisme veut rompre la gangue. Il estime, témérairement croient-ils, que sauvegardant le fond par le retour en Palestine, on peut



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

négliger l'accessoire qui n'a sa fonction que dans la Diaspora. Aux « assimilationnistes », il dit leur « mensonge », en dissipant l'équivoque : pas de collectivité religieuse, mais groupement ethnique. L'édifice que les assimilationnistes ont élevé par un siècle de labeur acharné, et qui a résisté aux attaques des antisémites, risque de crouler sous les coups des Sionistes. Les uns comme les autres s'opposent donc au Sionisme : les croyants, les orthodoxes, parce qu'ils n'ont pas confiance dans la « patrie sioniste » et que ce qu'ils en voient ne leur paraît pas de nature à sauvegarder le fond ; les « assimilationnistes », parce qu'ils sont dérangés dans le « bonheur » relatif où à force d'équivoques et d'application ils ont réussi à s'installer.

Nous pensons que ce couple de forces peut être renversé par une doctrine claire et nette, sans équivoque, qui réponde au double besoin des Juifs du monde, c'est-à-dire qui soit à même de résoudre tout, d'un seul coup. Une patrie juive garantie de telle façon que disparaissent toutes les craintes et toutes les appréhensions des croyants orthodoxes

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

relativement à la conservation du fond et de l'essentiel juif, fera qu'ils renonceront non seulement à la « gangue », mais même à la forme particulière de leur messianisme. Ils accepteront la juxtaposition de la Jérusalem terrestre, matérielle, à la Jérusalem céleste, idéale. La souplesse du génie juif se pliera facilement aux réalités nouvelles, pourvu qu'elles soient certaines. Le droit coutumier hébraïque, consigné dans le Talmud, offre des exemples et des précédents, tant à la transformation intérieure qu'aux méthodes qui y président.

Et c'est cette même doctrine qui doit amener les « assimilationnistes » à apporter leur concours à l'œuvre sioniste. La sommation des antisémites de bonne foi d'avoir à opter entre Israël et la patrie territoriale, logique en apparence, manque, avons-nous dit, à l'heure actuelle de base morale. On ne peut valablement opter que dans certaines conditions. La loi morale est basée sur le libre arbitre, un choix libre entre deux *possibilités* également honorables. Quand il y a d'un côté une telle possibilité et de l'autre rien qu'un reniement, ce n'est

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

pas un choix libre, mais une lâcheté et une désertion aggravée par la situation misérable de ceux que l'on est invité à abandonner et les avantages de toutes sortes que l'on trouve à cet abandon. Se refusant à pareille bassesse et se réfugiant plutôt dans l'équivoque, les Juifs échappent à tout reproche; les antisémites, par contre, même et surtout s'ils sont de bonne foi, deviennent les instigateurs d'une véritable forfaiture. Mais si l'on dégage leur sommation des conditions particulières dans lesquelles elles se produisent actuellement, la situation change. Il n'y a pas d'option possible entre Israël et la Hollande, entre Israël et la République Argentine, entre Israël et le Royaume Yougoslave. Pas de commune mesure qui autorise l'exercice du libre arbitre. Mais ce dernier jouerait pleinement dans l'hypothèse d'un Etat sioniste; alors, mais alors seulement il serait possible aux Juifs d'opter sans contravention à la loi morale entre cet Etat sioniste et l'Etat hollandais, argentin, yougoslave ou autre.

L'existence d'un Etat juif, ou la certitude qu'il se créera, renversera le couple de forces orthodoxe-assimilationniste et le fera travailler *pour* le Sionisme.



Il faut faire cette douloureuse constatation : les Juifs sont un peuple démoralisé. « La démoralisation d'un peuple de pauvres et de persécutés, dit Bernard Lazare, recevant la sportule de ses riches et ne s'étant révolté que contre la persécution venue du dehors et non contre l'oppression du dedans. Révolutionnaire dans la société des autres et non dans la sienne. Ayant la béate admiration de ses riches dont les honneurs rejaillissent sur le pauvre. Encore aujourd'hui dans les journaux juifs, on note les privilégiés qui arrivent aux honneurs ».

Ailleurs ce grand cœur et ce grand esprit qui fait honneur à Israël, si Israël ne lui a pas fait honneur, note d'autres traits de la démoralisation juive. « Dans une société d'esclaves, le Juif est un affranchi... Cet affranchi moral est un esclave social. Il ne dit pas : il faut nous défendre, mais il faut nous faire défendre... Le Juif qui veut se dé-

fendre apparaît à la masse juive comme un ennemi. Atavisme encore. Autrefois, le Juif qui faisait acte d'individu libre attirait des malheurs sur la communauté. S'il s'affiliait, ou du moins s'il soutenait un parti, il pouvait provoquer, si cela était su, des représailles sur la masse. Un Juif ne doit pas se mêler d'affaires autres que les affaires administratives de la communauté. Il ne doit pas se rebeller, mais se plaindre, crier au secours, se faire défendre... »

Les lignes qui précèdent sont vraies dans la généralité des cas. Celles qui suivent évoquent pour la France l'époque de l'Affaire Dreyfus, mais pour un grand nombre de pays elles sont encore d'une actualité brûlante :

« La peur dans le monde, dans la rue, au spectacle, au restaurant d'entendre le mot qui est devenu une insulte, de se l'entendre jeter à la face, le tressaillement devant un regard railleur ou haineux, dans lequel se lit l'injure qu'on redoute d'entendre sortir de la bouche. Et tout cela un peu chaque jour effleurant l'épiderme, faisant du Juif un animal neurasthénique dont le cœur s'use s'il est

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

un sensitif, dont le mépris s'aiguise s'il est un intellectuel, dont le désir de violence ou de vengeance s'éveille s'il est un sanguin ».

.....  
« Quelles choses de l'histoire le Juif n'a-t-il pas ressenties? Que n'a-t-il éprouvé? Quelles hontes n'a-t-il pas subies? Quelles douleurs supportées? Quels triomphes n'a-t-il pas connus? Quelles défaites n'a-t-il pas acceptées? Quelle résignation n'a-t-il pas montrée? Quel orgueil n'a-t-il pas étalé? Et tout cela a laissé dans son âme des traces profondes comme les eaux du déluge laissèrent leurs sédiments au fond des vallées (1) ».

Toute l'âme juive a été altérée par cet alluvion qui s'est superposé à la gangue dont nous avons parlé plus haut. Quand on possède suffisamment l'hébreu pour lire la Bible, non pas comme Ecriture Sainte, mais comme lecture récréative, et que l'on compare les Hébreux de l'antiquité aux Juifs d'aujourd'hui, on demeure stupéfait des changements qui se sont produits dans cette âme juive,

---

(1) Ces citations sont extraites de *Fumier de Job*, Livre posthume de Bernard Lazare.



malgré la persistante identité du fond. Des millénaires d'esclavage moral ont donné à cette âme un pli particulier.

La première tâche du Sionisme est donc celle du redressement et de la rééducation morale et intellectuelle du peuple. De cette nécessité personne ne doute. La réaction contre le passé, le passé immédiat, le passé de la Dispersion, est certaine et évidente.

La jeune génération des Juifs palestiniens l'a compris, et dans sa réaction elle a forgé un mot — une injure, *Galouthi*, dit-elle, de quelqu'un qui a l'âme, l'esprit, la psychologie d'un Juif de la Dispersion, d'un Juif que de longs siècles de vie opprimée, de craintes et d'humiliations ont façonné à leur manière. Une sorte d'antisémitisme assez paradoxal est en train de naître en Palestine. Si son expression est négative, il tend cependant à faire œuvre constructive. Il voudrait faire relever les têtes, redresser les dos voûtés et faire respirer à plein air les poitrines rentrées. Il est certain que pour accomplir le Grand Œuvre sioniste, c'est-à-dire créer un peuple nouveau et libre avec les élé-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ments d'un peuple ancien et courbaturé, une sorte de révolution intérieure est indispensable. Cette nécessité de rénovation intérieure s'est présentée déjà une fois dans l'Histoire juive; l'antique légende biblique de Moïse qui fait errer le peuple juif pendant quarante ans dans le désert, afin que l'ancienne génération meure et que seule la nouvelle puisse pénétrer dans la Terre Promise, contient une vérité éternelle.

Le Sionisme exige une véritable renaissance intérieure. Le retour aux formes antiques du Judaïsme n'est pas possible. Il n'y a pas un Juif conscient qui ne s'en rende compte. A la place de ces choses mortes, une philosophie sioniste est en train de naître. Les deux grandes tendances juives, le rationalisme aristotélicien de Maïmonide et le mysticisme cabbalistique du Zohar se sont formés longtemps après l'Exil. Ces deux tendances pour ainsi dire permanentes de l'esprit juif ont trouvé leurs interprètes modernes dans Ahad Ha'am et dans Martin Buber. Le second est sans grande influence sur la pensée juive. Le premier, qui a réinventé et repensé à nouveau tout ce qui, pour

l'Occident, représente presque des lieux communs, a joui un certain temps d'une vogue considérable par la révélation qu'il apportait aux masses ignares de l'Est européen des splendeurs de la pensée européenne. Toutefois, rationaliste à sa manière, il adopta vis-à-vis du Sionisme, auquel il donna son adhésion, une attitude paradoxale. A cheval sur deux mondes, il préconisait le maintien du corps matériel du Judaïsme en Diaspora et la création en Palestine d'un simple centre spirituel. Depuis sa mort récente, son étoile a beaucoup pâli. Son rôle se bornera vraisemblablement à être celui qui aura modernisé l'hébreu et l'aura adapté à l'expression de la pensée occidentale. En tout cas, sa conception d'un Sionisme spirituel est abandonnée par tout le monde.

Aux antipodes autant de Martin Buber que de Ahad Ha'am se trouve Ben-Gourion (1) qui paraît être le Jean-Baptiste de la nouvelle philosophie sioniste. Il a levé l'étendard d'une véritable révolte philosophique contre l'esprit des prophètes

---

(1) Berditchewsky.



d'Israël. Sa pensée ne tend à rien moins qu'à la *gentilisation* des Juifs. Sans doute, il ne s'agit point de conversion. Mais si l'on admet qu'il existe deux vérités, deux logiques et deux morales, les unes spécifiquement juives, les autres généralement humaines, Ben-Gourion voudrait que l'on abandonnât la vérité, la logique et la morale juives et que l'on se rapprochât de celles des Gentils. Pour illustrer sa pensée, disons que, s'il avait vécu dans le royaume d'Israël, il eût été partisan des Rois, politiques avisés qui recherchaient l'alliance égyptienne contre la menace babylonienne, et eût combattu les prophètes, théocrates fanatiques et farouches nationalistes qui préféraient perdre le pays que de chercher une alliance à l'étranger. Bien que Ben-Gourion n'écrivît qu'en hébreu et pour un public exclusivement juif, sa philosophie n'a point soulevé cette tempête de protestations que l'on aurait pu attendre. Au contraire, l'autorité dont jouit sa pensée à l'intérieur du monde juif indique que le Judaïsme vivant — nous en retranscrivons les éléments « assimilationnistes » — est prêt à entrer dans une voie nouvelle. Il ne peut

plus s'agir pour le Sionisme d'un retour, même par la pensée, vers l'ancienne forme théocratique de l'Etat (1). Les vagues tentatives pratiquées en Palestine, en vue de faire renaître l'ancien communisme agraire, sont abandonnées ou vont l'être. Il est à peu près certain qu'Israël dans sa renaissance aspire à renoncer à son particularisme et à organiser sa vie sur une base commune avec tous les peuples civilisés. Cette renaissance n'est pas exclusivement politique. Le Sionisme est quelque chose de nietzschéen : c'est la transvaluation de toutes les valeurs sur lesquelles depuis deux mille ans vit Israël. Sans rien abolir, il sera obligé, il l'est déjà, de tout transformer. La religion, qui est et qui restera sa base, aura à s'adapter à ces nécessités nouvelles comme, dans les temps anciens, la loi du désert dut plier devant les obligations de la vie sédentaire en Palestine.

---

(1) Il existe encore la théorie du grand historien juif S. Doubnov qui s'oppose à la fois au Sionisme et à l'assimilation et qui tend à la conservation d'un particularisme spirituel juif.

Cette théorie se heurte de façon insurmontable au fait antisémite et tient pour nulles et non avenues les très réelles aspirations juives vers la renaissance nationale. Nous ne la discuterons pas.

La révolte qui s'ébauche ainsi dans les esprits est considérable. L'on peut dire qu'elle est la plus grande que les Juifs aient connue depuis l'exil. Pour qu'elle puisse être parachevée, l'action lucide de la raison ne suffit pas. Cette *gentilisation* des esprits en vue de l'œuvre sioniste exige un élan passionnel sans lequel rien de grand ne peut se faire en Israël. Un enthousiasme concentré est indispensable, qui, mettant sa puissance irrésistible au service de la raison nouvelle, permettra de franchir la passe difficile du début. Le Sionisme recèle en lui cette faculté de soulever un permanent enthousiasme populaire.

Les non-Juifs, et surtout les antisémites, considèrent que le Juif manque du sens et de la notion de l'Etat. A les en croire, même dans leurs éléments les plus occidentalisés les Juifs auraient des tendances révolutionnaires, destructrices, anti-so-



ciales. Dans leurs couches inférieures, ces tendances s'exprimeraient dans la négation de toute autorité et dans une répulsion pour l'ordre et l'organisation politiques. Il se peut qu'il y ait une part de vérité dans ces affirmations. Quoi qu'il en soit, les masses juives, que l'on considère comme profondément anti-étatiques, saluèrent la révélation sioniste par le cri enthousiaste adressé à Théodore Herzl de *Yehi Hamelekh! Vive le Roi!* La spontanéité de ce cri, l'enthousiasme indescriptible dans lequel il a été poussé, sont dignes d'être remarqués. Mais ce qui est plus caractéristique encore, c'est que d'emblée et dans un élan unanime, les masses prétendument révolutionnaires et, paraît-il, anarchiques, se soient ralliées à une forme gouvernementale qui représente le maximum d'autorité, et d'instinct protestent ainsi contre le millénaire joug moral de l'esprit des Prophètes d'Israël. Nous retenons cette faculté d'enthousiasme clairvoyant sans laquelle la crise intérieure du Judaïsme ne pourrait pas engendrer le Sionisme et tout ce qu'il suppose et appelle de force morale.

L'enthousiasme pour être efficient, doit être

d'une certaine durée et avoir assez de substance. Le fait que nous venons de mentionner date de 1897, c'est-à-dire de la naissance même du Sionisme. L'autre fait que nous voulons citer pour démontrer la réalité constante de cet enthousiasme est de la fin de 1929. Les événements d'août 1929 avaient jeté la consternation dans le monde juif. Le retrait de l'appui anglais, l'hostilité des Arabes rendaient la tâche matériellement impossible. Pour les esprits raisonnables, c'était l'écroulement d'un rêve magnifique. Cependant, la réaction du monde juif en Palestine fut pour le moins surprenante. Non seulement personne ne désespéra, mais, au contraire, l'on y eut l'impression d'avoir remporté une victoire. La jeunesse resta normalement à son poste, les vieilles gens que l'on voulait évacuer, de crainte de nouveaux massacres, refusèrent obstinément de s'en aller. La pensée qui était couramment exprimée était la suivante : nous nous sommes heurtés déjà dans le courant de notre histoire à l'Espagne catholique, qui nous brûlait sur les autodafés de l'Inquisition, et à la Russie orthodoxe, qui nous faisait massacrer par ses cosaques

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

et ses « hooliganes ». Ni l'une ni l'autre n'ont survécu à nos persécutions. Tant pis pour l'Angleterre s'il lui plaît de suivre les exemples espagnol et russe. Vainqueurs parce que survivants avant, nous vainquerons cette fois aussi. Nous souffrions et nous mourions pour notre idéal mais sans but positif. Maintenant nous avons ce but positif : construire notre maison, notre foyer national, notre Patrie.

Ces propos, apparemment puérils, révèlent chez Israël une telle certitude intérieure de sa force que cela ne peut signifier qu'une résolution inébranlable, puisée dans un enthousiasme que rien ne peut entamer.



Le Sionisme, dont nous venons d'examiner l'aspect moral et spirituel est un problème de politique européenne dans le Proche-Orient. Il ne peut guère être isolé de l'ensemble des questions que ce problème général évoque. Dès l'abord, deux questions connexes, mais distinctes, se posent, que nous examinerons séparément : la question de politique générale et la question arabo-musulmane.

Si la politique européenne a eu jusqu'à présent des préoccupations plus immédiates et plus urgentes que la Question d'Orient, celle-ci n'en est pas moins demeurée un problème qu'un jour on sera bien obligé d'aborder. L'issue favorable pour les Alliés de la Grande Guerre avait supprimé ce qu'était au siècle dernier la succession de l'Homme Malade. Mais cette liquidation faite, l'on voit à la place de l'ancienne, une nouvelle Question d'Orient, plus grande encore que celle qui a disparu. L'Empire ottoman était une sorte d'écran

qui interceptait à la vue les autres questions englobées sous le vocable générique d'Orient. En premier lieu, le vaste problème arabe, puis le problème persan, puis le problème afghan. Il y a là un territoire grand comme la moitié de l'Europe, peuplé de dizaines de millions d'individus, avec lesquels l'Occident se trouve maintenant en contact immédiat. On ne saurait guère s'exagérer l'importance du problème. Il suffit de penser au rôle que ce territoire a joué dans l'antiquité.

« Comme voie historique, dit Elisée Reclus, la vallée de l'Euphrate fut, avec celle du Tigre, d'une importance capitale dans le monde ancien. Là passa le chemin qui réunit les lignes de navigation côtière entre l'Inde et les pays de la Méditerranée. La vallée qui prolonge, à travers l'Asie Antérieure, la coupure transversale du Golfe Persique va raser au N.-O. la zone littorale de la Méditerranée et, par une brèche des montagnes, communique avec la basse vallée de l'Oronte. La dépression naturelle se maintient de l'une à l'autre mer. Dès que les hommes eurent appris à diriger leurs embarcations sur les flots, l'Euphrate devait être l'intermé-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

diaire entre l'Orient et l'Occident et remplacer les sentiers difficiles de l'Iran à travers les plateaux et les monts. La voie de l'Euphrate offre, quoique à un degré moindre, des avantages analogues à ceux du Nil, et le mouvement de l'histoire s'y est accompli d'une manière parallèle. La Babylonie est la rivale naturelle de l'Égypte dans le commerce du monde; aussi les souverains puissants de l'une et l'autre contrée ont toujours tenté de conquérir le chemin rival pour en supprimer ou en utiliser la concurrence. Au moins pendant une époque, la Mésopotamie paraît avoir eu l'avantage comme centre des échanges. Il y a vingt-cinq siècles, Babylone était l'entrepôt des richesses de l'Inde et, pour avoir en sa possession tout le chemin du transit, le roi Nabuchodonozor, déjà maître du port de Taradon, sur le Golfe Persique, s'empara de Tyr, sur la Méditerranée. L'Euphrate, devenu alors la principale voie commerciale du monde, a dépassé même en importance le chemin de la Mer Rouge et du Nil (1). »

---

(1) Elisée Reclus. *Nouvelle Géographie Universelle. Asie antérieure*, pp. 378-379.





---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Ainsi cette région relie ensemble l'Afrique noire, l'Arabie sémitique, l'Iraq et la Babylonie métissés, la Perse aryenne et l'Orient lointain. C'est cette région du Moyen Orient qui était le centre du Monde Ancien, monde, où Palmyre était une ville florissante et où Aden justifiait sa réputation d'Eden; civilisations disparues, peuples anéantis, traces glorieuses d'un Orient d'où venait la lumière. L'histoire de cette région ne comprend que des oscillations titanesques. La Perse contre l'Assyrie, la Babylonie contre l'Egypte, la Grèce et la Macédoine contre l'Orient; Rome elle-même y intervint et ne s'arrêta que devant les Parthes. Puis se produisit l'explosion islamique, suivie de l'invasion Seldjoukide jusqu'à ce que les Turcs Osmanlis actuels y apportassent leur paix lourde et stérilisante. Les races qui ont créé notre civilisation sont toutes passées par cette région de l'Orient Moyen. Elle fut le premier berceau de la vie et de la civilisation, avant que l'Europe ne recueillît cette succession tombée en déshérence.

Ces territoires précieux par eux-mêmes sont inestimables par leurs prolongements possibles

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

vers l'Extrême-Orient, vers l'Europe, vers l'Afrique. Ils ont vue sur trois continents. Que l'on s'imagine le grand Y des voies ferrées africaines partant du Cap et se divisant quelque part au Congo belge ou au Tchad en deux branches : la française aboutissant pas le Transsaharien à Tanger et l'anglaise à Alexandrie; la Bagdabahn achevée, permettant d'aller du Nord-Ouest de l'Europe au Golfe Persique; la grande artère construite qui, partant de Haïffa, traverse la Mésopotamie et la Perse, pour aboutir à Kandahar, en Afghanistan, et être par là en communication avec tout le système ferroviaire indien; que l'on s'imagine tout cela et l'on aura une image qui demain peut être une réalité tangible.

La côte orientale de la Méditerranée est pour l'Asie son front de mer à la fois et son boulevard; pour l'Europe, cette côte est une vaste tête de pont vers l'Asie. Aux deux extrémités de ce territoire qui s'étend de la Méditerranée jusqu'aux Himalaya, deux peuples s'agitent : l'Inde et l'Egypte. A l'intérieur, des peuples se réveillent à la vie



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

politique internationale. Les événements d'Afghanistan ont retenu l'attention publique pendant de longs mois. La France en Syrie, l'Angleterre en Palestine se sont heurtées à quelques premières réalités qui ne donnent aucune indication favorable pour l'avenir. Dès avant la guerre, depuis plus d'un demi-siècle, une sorte de renaissance de l'Orient s'observe. En face de cette vie renaissante, que fait l'Europe? Comment les Chancelleries envisagent-elles ce nouveau problème d'Orient en gestation? Attendent-elles qu'il se précise, pour se décider à avoir une opinion? Ou vont-elles avoir la hardiesse de prendre elles-mêmes l'initiative des opérations, endiguer, canaliser, diriger ce mouvement dont on sent les premiers frémissements, annonciateurs des convulsions à venir...

Si l'Europe ne fait pas régner en Orient l'ordre, la paix, la sécurité des vies et des biens, si son souffle puissant n'infuse pas la vie à ces régions, si dans l'irrésolution et l'indécision générales les mauvais ferments des peuples orientaux peuvent se donner libre cours, les ressources incalculables de ces régions qui ont fait éclore, en des âges anti-

ques, des civilisations splendides, resteront inexploitées et une lacune demeurera sur la carte du vieux monde. La tragique solution de continuité entre l'Orient et l'Occident, entre la civilisation ancienne et la civilisation moderne s'éternisera. Le nouveau problème d'Orient grandira et mûrira hors du contrôle européen, et mettra un jour prochain l'Europe en face d'une situation qu'elle n'aura pas voulue.

En recherchant les causes de l'évident recul de l'autorité européenne en Orient — projet de l'admission de l'Iraq à la S. D. N., tendances de certains milieux français à abandonner la Syrie, politique de bascule anglaise en Palestine, — une cause unique apparaît être à sa base. Elle réside indubitablement dans l'opposition et l'hostilité qui séparent en Orient les deux porteurs de la civilisation européenne. Il ne nous appartient pas de rechercher qui a tort et qui a raison. Les Anglais considèrent que l'évacuation de Tchanak et l'aide prêtée à Mustapha Kemal contre les Grecs fut de la part des Français une trahison. Les Français se rappellent avec amertume et indignation les agissements des agents anglais en Syrie dès le lendemain

de l'armistice. Sans revenir sur le passé, l'on peut constater qu'une entente loyale, conclue pour la Syrie et la Palestine, limitée dans son objet et précisée dans son but, aurait évité à la France et à l'Angleterre la situation paradoxale et humiliante où elles se trouvent et qui risque d'avoir pour toute la politique européenne dans le Proche et le Moyen Orient les plus graves conséquences. Envisageant une doctrine politique pour toute cette région, nous pensons que sa première condition est une entente franco-anglaise, afin d'organiser le balcon syro-palestinien, économiquement, défensivement, offensivement.

France comme Angleterre, toutes deux grandes puissances musulmanes, se heurtent là au problème arabe. En présence de cette question unique, leurs intérêts sont solidaires, car qui dit problème arabe dit problème musulman. C'est le deuxième aspect de la nouvelle question d'Orient, dont nous avons parlé au début de ce chapitre. Avant même de l'examiner, qu'il nous soit permis d'affirmer qu'il n'est pas possible de résoudre le problème arabe si l'on ne résout pas en même temps le problème sioniste.



C'est en Arabie qu'est né l'Islam. Ce sont les Arabes qui l'ont propagé à travers le monde et en ont fait une grande religion mondiale. A l'heure actuelle, l'immense masse arabe s'est adjoint, en les solidarisant avec elle, plusieurs masses qui, sans être arabes, sont devenues musulmanes. Avec les Malais des Iles de la Sonde, les Hindous, les Afghans, les Tartares des bords de la Volga et de la Crimée, avec les Persans, les Turcs, les Bosniaks des Balkans, avec les Berbères du Maroc et les nègres islamisés de l'Afrique centrale, il y a infiniment plus de musulmans qu'il n'y a d'Arabes. Si la politique européenne veut se libérer de la lourde hypothèque qui grève ses colonies, elle doit tendre à dissocier cette identité artificielle qui joue contre elle : identité entre les notions « arabe » et la notion « musulman ». En osant résoudre le problème arabe, elle rompt le mécanisme d'engrenage qui existe entre les deux notions et brise

l'unité musulmane. Ce faisant, les nations colonisatrices de l'Europe s'assureront une tranquillité que depuis longtemps elles ne connaissent plus. Le panarabisme est le meilleur remède et le meilleur antidote contre le panislamisme. Il ne présente pas plus de danger que ne présente le panturquisme actuel, car en renonçant à faire appel à la passion religieuse, en étant, au contraire, essentiellement ethnique, il devient un élément sain de l'équilibre politique du Vieux Monde. C'est la dissociation de l'identité entre l'Islam et l'Arabisme qui pourra faire du bord oriental de la Méditerranée ce qu'il doit être en réalité : balcon de l'Asie sur le monde occidental et tête de pont de l'Europe vers la Grande Asie.

Pour que le panarabisme puisse utilement s'opposer au panislamisme, le pays arabe doit être organisé politiquement. Ce qui domine la question, c'est le réveil de la conscience nationale arabe. Il faut avoir présent à l'esprit que les éblouissants succès de l'Islam à ses débuts étaient dûs au fait que la foi nouvelle avait révélé aux Arabes la notion de *Ummath Muslimieth* : la nation musul-

*mane*, supérieure à l'idée de famille, de clan ou de tribu qui, seules, leur étaient connues jusque-là. Si l'Occident ne recule pas devant cette nouvelle révélation, s'il reconnaît et affirme l'existence d'une nation arabe, allant depuis la Méditerranée jusqu'à la Perse, *une* dans son essence et différente par définition, et des Tartares et des Hindous et des Berbères, il libérera une force formidable, qui, convenablement encadrée, pourra jouer dans le monde civilisé un rôle que sa haute noblesse lui assigne elle-même.

Il est de l'intérêt de l'Europe que ces possibilités deviennent des réalités, car la renaissance politique arabe se fait déjà toute seule. Nous avons mentionné les convulsions qui agitent la Syrie et la Palestine et qui sont un sujet de préoccupations tant pour les Français que pour les Anglais. Maintenant la Péninsule elle-même suit le mouvement.

« L'Arabie que j'ai vue durant cette période (1917-1918), écrit M. Philby, agent britannique auprès de Ibn Se'oud, et un des meilleurs connaisseurs de la question arabe, — était l'Arabie de Doughty et de Niebühr. L'Arabie d'aujourd'hui



(1928) est un pays bien différent. Quelle qu'en soit la cause (1), il faut bien reconnaître que les règles d'après lesquelles nous jugions auparavant les événements arabes et les tendances qui s'y manifestaient ne sont plus applicables. Quelque étrange que cela puisse paraître, l'Arabie des Wahhabites est désormais à peu près entrée dans le concert des nations du monde » (2).

« Si Abd-ul-Aziz Ibn Se'oud et ses successeurs savent piloter d'une main sûre leur barque parmi les hauts fonds et les récifs de la politique mondiale et s'ils peuvent maintenir la discipline... un Empire arabe pourrait naître qui occuperait, à la tête des nations musulmanes, la place jusqu'à présent tenue par la Turquie. *Qui serait assez téméraire pour assigner à cet Empire les limites qu'il ne doit point dépasser* (3) ?

Pour éviter cette redoutable éventualité, grosse

---

(1) M. Philby souligne le rôle qu'a joué dans cette révolution l'introduction des transports automobiles en Arabie.

(2) *Arabia of the Wahhabis*, by H. J.-B. Philby. Constable & Co London. Préface.

(3) *Ibidem*, p. 119.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

de dangers et d'inconnu, le monde civilisé doit prendre en mains l'organisation du monde arabe, afin d'en faire un élément politique utile et non pas un ferment de désordre.

Ce sont les rois de l'Ile de France qui ont fait la France, c'est la Prusse des Hohenzollern qui a fait l'Allemagne. Un Etat ne se crée pas par un décret de la Providence, ni par une ordonnance de ministre. Sa formation est lente, elle se fait avec le temps et c'est dans sa lenteur que réside sa solidité. Il faut, à l'image de l'anatomie, un point de départ pour la formation de l'os qui, premier ossifié dans le cartilage initial, gagne de plus en plus du terrain, jusqu'à ce que l'os tout entier se forme, solide. Pour créer ce grand et puissant Etat de l'avenir, un point de départ est nécessaire.

Mais si un point de départ pour la création de l'Etat est indispensable, ce n'est pas la seule condition. Pour qu'un Etat puisse se former, c'est-à-dire pour qu'une entité politique naisse, trois autres conditions sont indispensables : un organisme économique autonome, une population apte à vivre



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

socialement, et des conditions extérieures favorables.

Il est évident que des dizaines d'années sont nécessaires pour que la condition ethnique et la condition économique — conditions préalables — puissent être remplies. Il est donc prématuré de prévoir la conjonction des conditions extérieures favorables à la proclamation d'un Etat. Ce point doit être réservé à l'avenir. Mais du moment que le but est assigné, il est nécessaire de s'attacher à ce qui lui sert de conditions préliminaires, et la première, sans aucun doute, est la condition ethnique.

Il y a dans la péninsule une race sémitique pure de tout alliage. Ne cédant d'elle que de petites parcelles qui ne l'ont amoindrie ni appauvrie en rien, elle a donné à l'humanité, ainsi que nous l'avons dit, ses trois religions principales et l'a doté d'un Idéal et d'une Morale. La puissance latente incluse en elle est illimitée. Libérée, elle enrichirait le monde de valeurs nouvelles. Cette race a porté le nom arabe depuis Poitiers à l'Ouest jusqu'au Bénarès à l'Est et a doté, en route, les peuples soumis de chefs d'armée, de rois et de légis-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

lateurs. Voici ce qu'en dit le Colonel Lawrence, qui a vécu avec eux :

« Ces Arabes, méchants petits Sémites... se dressaient à des hauteurs et atteignaient parfois des profondeurs inaccessibles à nos pauvres âmes, bien que nos yeux pussent en entrevoir le mystère. Ils réalisaient notre conception de l'absolu par leur capacité illimitée pour le bien et pour le mal (1) ».

Cette race aux dons splendides a eu cependant des destinées étranges. Sa magnifique épopée du VII<sup>e</sup> siècle, que rien n'a égalé dans les fastes de l'humanité — pas même les croisades — n'a mené à rien politiquement. Si ce siècle fut à jamais illustré par les inoubliables et inégalables figures des Deux Vieillards, Omar Ibn el Khattab et Abou Bekr, auxquelles on doit associer le très noble Khalid Ibn el Walid, l'Empire qu'ils ont créé, à la fois par la vertu et par l'épée, s'est effondré dès sa naissance. Ommeyyades comme Abbassides n'ont eu qu'une existence éphémère. Le règne d'un Haroun-er-Rachid ou le proconsulat d'un El-

---

(1) Lawrence. *La Révolte dans le Désert*, p. 382 de la traduction française.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Hadjdjadj ne furent que des météores au ciel de l'histoire politique arabe. Le grand Ibn-el-Khal-doun — ce flambeau de la pensée arabe — en est arrivé à concevoir une théorie que les faits arabes illustrent, si l'histoire des Etats chrétiens la dément : c'est que la vie normale d'un Etat n'est que de deux siècles...

L'histoire postérieure de la nation arabe n'a fait et ne fait que confirmer ce que ses débuts avaient indiqué : il n'y a pas eu, il n'y a pas d'Etat arabe solide. Et quand les Turcs, qui leur sont inférieurs en tout, les ont conquis, jamais les Arabes n'ont réussi à se créer, à l'intérieur de l'Empire ottoman, une situation qui pût être l'embryon d'un Etat. Le libéralisme ottoman qui laissait aux Arabes en Iraq, en Syrie, en Palestine, les mains libres, n'a vu que la lente, mais sûre décadence de ces pays.

Cette sorte d'inaptitude à former un Etat a des causes nombreuses de tous ordres. Il serait trop long de les étudier ici en détail. Si l'on essaie d'en dégager l'essentiel, la cause principale, l'on peut dire que c'est l'*absolu* arabe qui en est responsable. Caractère trop tranché, fixé à l'orée des



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

âges une fois pour toutes, il a rencontré en Afrique le caractère copte ou berbère et n'a point fusionné avec lui. Aux confins de Byzance et de la Perse, il s'est heurté à d'autres caractères que le sien, qu'il convertit à l'Islam, mais qu'il n'assimila point. Il en résulta que toutes ses créations politiques furent viciées à la base, par le manque d'homogénéité intérieure; et cette hétérogénéité, que l'absolu arabe rendit définitive, est la cause véritable du peu de durée des États arabes.

Il est donc permis de dire que dans l'âme arabe il y a une sorte de lacune, de nature métaphysique, qui est responsable de son anarchie politique et de son inorganisation.

Créer dans ce balcon — cette tête de pont — une nation artificielle, par un brassage de tous les déchets européens, ne paraît guère possible. L'expérience, tant de l'Algérie que de l'Union Sud-Africaine, ou des Etats du Sud de l'U. S. A., a révélé combien la coexistence des races de culture et de mentalité différentes est difficile et à quel point ces différences aggravent celles provenant de l'opposition d'intérêts. D'autant plus qu'il ne s'agit point d'une possession coloniale avec deux sortes de populations, — la population indigène et la population d'origine européenne que la Métropole administre de loin. La superposition de deux formations et de deux civilisations opposées l'une à l'autre a fait ses preuves négatives : on sait que dans un avenir plus ou moins prochain, c'est la révolte et la guerre. Or, ce qu'il faut, c'est créer une nation unie qui, loin de s'opposer au monde occidental, puisse au contraire l'enrichir de

ses apports propres. Pour créer une telle nation, il faut ajouter au fond de la population, incapable de se relever par ses propres moyens, une proportion d'autre population qui réveille, anime, complète la première. Il faut qu'elles soient de race commune, que leurs langues soient apparentées, que les mêmes tendances philosophiques les animent, mais que l'une des deux soit passée à la féconde école de l'Occident chrétien : aux Arabes il faut ajouter des Juifs. Pour les uns comme pour les autres, le pansémitisme est la seule panacée.

Des faits et des constatations multiples, précis, concordants, réfutent par avance la prétendue impossibilité d'un tel rapprochement, qui dans notre pensée n'est pas une fusion.

La parenté des races et des langues est certaine, évidente, incontestable. Leurs plus intimes philosophies sont à tel point identiques que les créations dans l'ordre religieux et métaphysique observent chez elles un rigoureux parallélisme. Au Talmud et à la Tosefta hébraïques correspondent la Sunna et les Hadith arabes et à la Cabala juive fait réplique le soufisme arabe. La com-



munauté du soubassement psychologique fait que les récentes, les actuelles évolutions de ces deux âmes sœurs engendrent des phénomènes exactement analogues. Aux trois tendances, dont la synthèse représente le Judaïsme moderne, se juxtaposent exactement les mêmes chez les Arabes : le conservatisme, qui dans le monde arabe va depuis le « cléricalisme » extrême de Wahhabites jusqu'aux partisans du *Qadim* (conservateurs plus modérés), prend, dans le monde juif, la forme de l'*Agoudath Israël*. Les aspirations vers le *Djedid* — le réformisme arabe — est le frère jumeau de la puissante renaissance intérieure juive, dont le Sionisme n'est qu'une des formes. Enfin aux « assimilationnistes » juifs correspondent les Arabes christianisés; nous ne voulons pas insister sur ce dernier point : qu'il nous suffise simplement de dire que la chrétienté comprend proportionnellement le même nombre d'Arabes vraiment chrétiens, que le monde de Juifs pleinement assimilés : cette proportion n'est en aucun cas excessive.

Le parallélisme ne s'arrête pas là. Le Réformisme arabe, comme le Sionisme juif, sont basés

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

tous les deux sur le même principe : la prédominance de l'idée nationale sur l'idée religieuse. D'où, l'athéisme affiché de certains sionistes, et, en regard, l'alliance quelque peu hybride entre Arabes chrétiens et Arabes musulmans.

Ainsi, entre leurs religions, il n'y a pas d'incompatibilité. Le magnifique resplendissement de la civilisation hébréo-arabe d'Espagne au IX<sup>e</sup> siècle, avant que les Maghrebins fanatiques ne soient venus la détruire, en est un sûr garant. Et nul domaine mieux que celui de la langue n'indique plus clairement et plus explicitement la communauté des maux et la communauté des remèdes des Juifs et des Arabes. Un premier mal commun, qui requiert un remède commun, réside déjà dans l'alphabet particulier et si caractéristique dont l'hébreu comme l'arabe sont également affligés. Un deuxième mal commun est dans l'identique dualité de la langue, savante chez les Arabes, sacrée chez les Juifs (1) et dans l'usage courant

---

(1) L'hébreu parlé actuellement en Palestine est une langue qui s'éloigne chaque jour davantage de l'hébreu classique.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

d'innombrables dialectes et patois chez l'Arabe, de dizaines de langues parlées chez les Juifs (1). Par le fait de la dualité de la langue, une sorte de divorce s'est créé dans l'âme de chacune de ces nations. Et leurs alphabets particuliers en ont créé un autre entre chacun de ces deux peuples anciens et l'actuelle civilisation occidentale.

A ces maux communs, des remèdes communs s'imposeront. En hébreu et en arabe, des distinctions analogues et correspondantes s'établiront entre la langue sainte et la langue classique d'une part, et la langue usuelle, le *Haki* arabe ou l'hébreu parlé d'autre part. Puis, suivant le même exemple, deux alphabets, le religieux et classique d'un côté, et le vulgaire, le latin de l'autre, se créeront (2). La facilité de ce dernier rendra accessible à toutes les couches de la population les indispensables études primaires. Avec des règles de transcription établies d'un commun accord, les deux langues parlées se rapprocheront, plusieurs mots

---

(1) Les quelques 640 journaux spécifiquement juifs qui existent dans le monde sont publiés en 24 langues ou dialectes différents.

(2) Ceci n'est, bien entendu, qu'un souhait.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

d'usage courant apparaîtront identiques, au point que l'arabe et l'hébreu, seront plus ressemblants que ne le sont le français et l'italien, le russe et le polonais, l'allemand et le hollandais. Si, dès l'école primaire, les deux langues — deux idiomes en formation — sont enseignées aux enfants, l'usage ferait que dans la vie commune elles se rapprocheraient encore davantage, et l'on pourrait raisonnablement escompter dans un avenir, qui n'excéderait peut-être pas un siècle, leur quasi-identité. Quels que soient les inconvénients de l'alphabet latin appliqué aux langues sémitiques, — et ils nous ont paru longtemps péremptoires, — les avantages multiples de tous ordres que cet alphabet offre sont suffisants pour entraîner son adoption : seul un alphabet commun avec les nations civilisées pourrait faire entrer la naissante civilisation hébréo-arabe dans le circuit de l'Europe occidentale et ouvrir la voie du progrès aux parties en cause.

Cette identité philosophique des Juifs et Arabes, si elle donne une base idéologique au Pansémisme, ne serait cependant pas suffisante pour le faire passer dans la réalité des faits. A côté des questions de culture et de mentalité, il y a les intérêts. Ceux-ci, concordants, commandent l'entente — opposés, ils provoquent les conflits. L'antagonisme russo-polonais ou serbo-bulgare, pour ne pas parler d'autres plus proches, indiquent quel degré d'inimitié peuvent atteindre les luttes entre races sœurs. De sorte que, quelle que soit la parenté hébréo-arabe, elle ne pourrait se résoudre en entente que si les intérêts réciproques pouvaient être harmonisés.

Cette question mérite d'être examinée de près. Pour savoir si les intérêts sont opposés ou concordants, il est nécessaire de définir quels sont de part et d'autre les buts. Nous ne reviendrons pas sur

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

les buts sionistes précisés par la doctrine précédemment formulée. Les buts arabes, dégagés de toutes les incidentes qui se sont greffées dessus, sont la création d'un Etat civilisé souverain, « L'Arabie unie aux mains d'un maître unique ». Or, c'est un fait certain qu'il n'y a pas de souveraineté politique possible, s'il n'y a pas d'indépendance économique assurée. Les plus légitimes aspirations arabes, celles qui ont inspiré ces strophes du magnifique poème de Chekri Ganem, « Antar » :

*Rien n'arrête un peuple qui marche,  
Il monte : Je le vois monter de marche en marche  
Du Levant au Couchant dans un tel flamboiement,  
Que l'astre d'or pâlit au fond du firmament.*

(Acte V, Scène 1.)

sont voués à un échec certain, par l'absence, à la fois de capitaux et de cadres techniques et spécialisés pour l'agriculture, l'industrie, le commerce et la banque, dont le concours seul pourrait créer la base économique indispensable pour l'édification d'un Etat.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Il nous paraît impossible que des capitaux et des cadres techniques spécialisés puissent être fournis par des Etats ou des collectivités étrangers sans que ceux-ci prennent en même temps une hypothèque définitive sur la future indépendance du pays. Les patriotes arabes sont devant cette cruelle alternative : renoncer à leur renaissance ou se laisser coloniser. Seul le concours juif permet de réserver la future souveraineté du pays, tout en la conciliant avec sa renaissance.

Mais, dira-t-on, un tel projet est, par sa hardiesse et par sa nouveauté, bien téméraire. Peut-on malaxer à volonté les races ? Est-il possible de préparer artificiellement une nation ? Il y a les innombrables impondérables que l'on ne peut pas calculer d'avance. Il y a le jeu d'attractions naturelles et de répulsions instinctives. Si l'on dit à certains Sionistes actuels qu'il ne s'agit pas de créer un Foyer National purement juif, mais de préparer les voies à un futur grand Etat dans le Proche-Orient, voudront-ils écouter ? Les Arabes, de leur côté, dans leur impatience compréhensible de voir se réaliser leurs ambitions

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

politiques, accepteront-ils d'attendre des siècles avant que celles-ci se réalisent?

Nationalistes arabes comme nationalistes sionistes admettent la nécessité de la coexistence des deux peuples; mais chacun voudrait avoir la majorité.

Cette question de majorité, de quelque côté de la barricade qu'on la prenne, et dans quelque sens que ce soit, ne peut être que néfaste. Si toute majorité a des tendances oppressives, toute minorité tend à se transformer en majorité et à devenir à son tour oppressive; le vrai, le seul principe ne peut être que la parité, établie une fois pour toutes. Supprimant toute hostilité intérieure, elle instaure à sa place une féconde émulation qui forcément se résout en accroissement du bien commun. Et la parité suffit pour qu'il n'y ait pas d'abus.

De ce qui précède il résulte d'ailleurs que la question est pratiquement sans intérêt, pour mieux dire, qu'elle est parfaitement oiseuse. Elle n'aurait une portée que dans l'hypothèse, matériellement impossible, des deux éléments, l'arabe et le juif,



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

cristallisés et définitivement figés chacun dans son état actuel. Or, l'un comme l'autre, sont travaillés par de profonds courants intérieurs qui ne peuvent avoir pour effet que la radicale transformation des générations à venir.

L'homme d'Etat sait que la vie est un perpétuel devenir et que les pensées et les sentiments des générations d'aujourd'hui seront incompréhensibles aux générations de demain. Les jeunes Juifs nés en Palestine ne comprennent plus que difficilement les nouveaux immigrants, échappés cependant comme leurs pères des ghettos de Russie, de Pologne ou de Roumanie. Que seront ces Juifs à la troisième ou à la quatrième génération? Et que seront les générations arabes correspondantes? Et quelle action aura sur les deux un programme d'instruction primaire établi de commun accord? Il est impossible de prédire ce que sera ethniquement ce futur Etat de la Méditerranée orientale. Il est même vain de chercher à en prévoir la nature et le caractère. Est-ce qu'un Tarasconnais et un Lillois se ressemblent, et qu'y a-t-il de commun entre un Celte rhénan à l'esprit vif et un Poméranien,



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Slave à peine germanisé? Dans ce futur Etat hébréo-arabe, les rôles et les fonctions sociales se distribueront vraisemblablement entre les différents groupements ethniques qui le composeront selon les lois mystérieuses, mais souveraines qui régissent les humains groupés en société.

Mais l'on peut tenir pour assuré que leur unité future sera au moins égale à celle des grandes nations d'Occident...

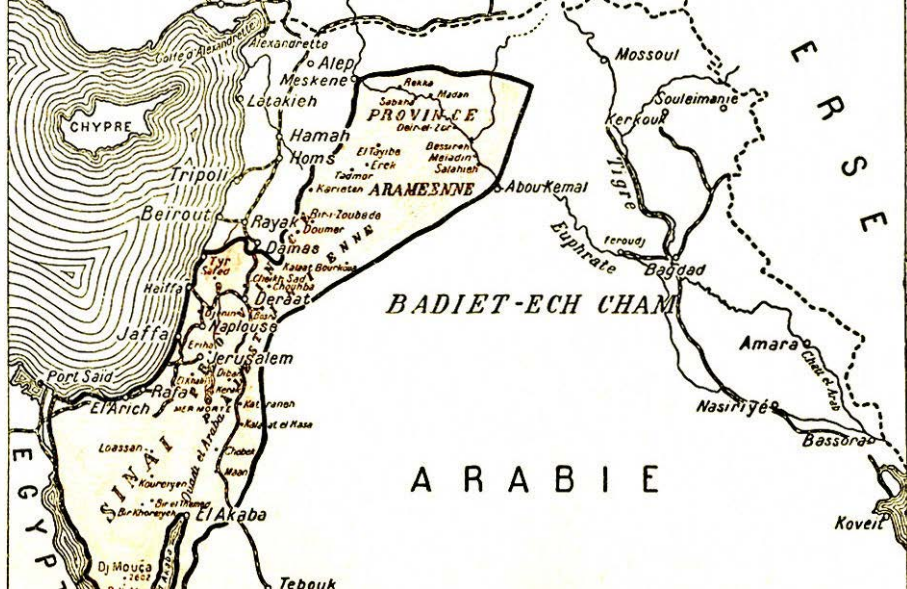
Le Sionisme est problème plus psychologique qu'économique. Les sacrifices innombrables qu'il exige, tant en hommes qu'en argent, ne peuvent se justifier que par l'attrait sentimental de la région où des souvenirs bibliques existent. La mystique qui flotte sur les collines de Sion et qui s'épanouit dans les légendes des bords du Jourdain est indispensable à la tâche surhumaine de faire d'une race de boutiquiers et de cérébraux un peuple de la terre. Mais à côté de cet élément, à la fois sentimental et mystique, et concurremment avec lui, l'élément économique subsiste. Il exige que le territoire du peuplement sioniste soit assez vaste pour pouvoir contenir, sans que les indigènes s'en trouvent gênés, tous les Juifs qui voudraient venir s'y établir. Ainsi l'on est amené à se poser la question de savoir si, en voulant une Palestine trop grande, on ne risque pas de diminuer sa valeur mystique et sentimentale, car, dans ce cas, sur les rives de

l'Euphrate naîtraient de nouveaux ghettos. L'objection, théoriquement valable, est, en l'occurrence, inopérante. Tous les pays qui font partie de ce territoire de peuplement sioniste que nous allons délimiter, éveillent les échos de la mystique juive. Qu'il s'agisse d'Akaba ou de Djebel ech-Cheikh, ce sont, le premier, l'Eçion Gaber, conquis par les armées du Roi Salomon, et le second, le Hermon, dont la Bible chante les louanges. Les régions les plus lointaines d'entre les Deux Fleuves — la Mésopotamie, — font vibrer dans les mémoires juives les cordes de souvenirs antiques. L'Euphrate s'appelle en hébreu Prath, le Tigre, porte le nom de Hidekkel, et c'est entre eux et deux autres fleuves non identifiés que se trouvait l'Eden biblique. C'est de cette région qu'est venu en Palestine Abraham, père de la race hébraïque comme de la race arabe. La région située au nord de la Transjordanie, le Djaulan et le Hauran, remplissent de leurs histoires l'Histoire juive du temps des Romains. Plus au nord, de l'est de Damas jusqu'à l'Euphrate, la route est jalonnée par les traces d'une civilisation ancienne, la piste millénaire des



migrations humaines. Au centre de cette piste, à mi-chemin entre la Mésopotamie, le berceau ethnique de la race juive, et Jérusalem, son berceau politique, la célèbre colonnade de Palmyre rappelle l'ancienne Tadmor juive. Ainsi ferait preuve d'ignorance celui qui voudrait contester la valeur sentimentale de tout ce pays. Il suffirait, par l'étude de vieux livres hébraïques, de rappeler aux foules des ghettos ce que sont ces régions, pour que celles-ci acquièrent aux yeux des masses juives une valeur égale à celle des champs qui entourent Bethléem ou des collines de la Samarie et de la Galilée...

Les parties les plus importantes du champ d'activité du Sionisme sont : la Palestine anglaise, y compris la Transjordanie, une partie de la Syrie, (non compris la région de Damas ni les Echelles avec leurs ports de la côte et leurs bazars de l'intérieur), une partie de la région d'entre les Deux-Fleuves — le Tigre et l'Euphrate, — qui se relie à la Palestine anglaise et à la Transjordanie par le Djebel ech Cheikh, le Hauran, le Djaulan, le cours supérieur du Jourdain et tout le territoire,



s'appuyant sur la Méditerranée, compris entre le Nahr el Kasimieh et le Ras en Nakoura. Au sud, ce territoire se complète par la région qui s'étend du Wadi Arish jusque et y compris la presqu'île du Sinaï, le port d'Akaba et son hinterland, une partie du pays de Médiân, connu par ses richesses minières.

Ainsi que nos lecteurs peuvent le voir d'après la carte jointe, les lignes de démarcation de ce territoire sont : en partant de la baie de Tineh (Peluse) au sud-ouest de Port-Saïd, la frontière suit la Méditerranée, en remontant au nord jusqu'au Nahr el Kasimieh. Après avoir dépassé Sour (Tyr), elle emprunte la rive sud de ce Wadi jusqu'au coude qu'il fait en se dirigeant au nord; de là, quittant ses bords, elle englobe le massif du Hermon, et, en laissant Damas au Nord et en dehors, elle se dirige vers le Nord-Est par la région des grands marais, qui se trouvent à l'Est. Ensuite, passant par Bir-i-Zoubédé et Tadmor, que l'on appelle Palmyre, elle va droit au nord jusqu'au Meskéné, pour suivre la 36° parallèle jusqu'aux limites de la Mésopotamie. Après l'intersection



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

avec la frontière de cet Etat, elle suit la ligne de démarcation qui, par Abou-Kemal et le désert de Harra, coupe le 35° degré de la longitude de Paris et descend en ligne droite vers le Sud, en comprenant à l'Ouest une partie importante du chemin de fer de Médine. Arrivant dans la région de Djebel Itbaïk, elle s'oriente vers le Sud-Ouest et, par le Ras Fartak, traverse le Golfe d'Akaba. Des bords du golfe de Suez jusqu'au Djebel-er-Rahah, la frontière monte, à l'Est du canal, une ligne droite qui, passant par la station de Katieh du chemin de fer du Caire à Loudd, aboutit à la baie Tineh à son point de départ.

Il ne suffit pas qu'un pays soit vaste. Encore faut-il que son climat soit salubre, son sol fécond et que des résultats, déjà acquis, lui permettent un plein développement. La Palestine, sous mandat anglais, est trop connue pour que nous donnions à son sujet d'autres renseignements que ceux se référant à certaines possibilités économiques. Par contre, la province araméenne, c'est-à-dire le nord du pays, est moins connue du grand

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

public. Ce que l'on en connaît mérite d'être rapporté.

Sa partie la plus importante est le territoire du Zor, qui s'étend de 35°15 à 39°25 de longitude Est de Paris et de 34° à 37°10 de latitude Nord. De même que l'ancienne каза de Rekka, il est situé sur les deux rives de l'Euphrate et est connu sous le nom de Al-Djezireh. « Le territoire de Zor a une superficie de 100.000 kilomètres carrés avec environ 100.000 habitants (1), tant sédentaires que nomades, répartis en 158 villages ou campements. » Le climat, dit Vital Cuinet, est très sain; on n'y connaît aucune maladie endémique, sauf à Abou el Kémal (2).

Le lieutenant de Cholet en fait une description enchanteresse. Le pays, dit-il, est une immense plaine soulevée de loin en loin par de légères ondulations et recouverte sur le bord même du fleuve de quelques cultures et d'une épaisse végétation... « L'aspect général du pays reste uniforme; sur les rives du fleuve c'est une mince bande de terre,

---

(1) La population y est stationnaire depuis 30 ans.

(2) Vital Cuinet : *Turquie d'Asie*, t. II, pp. 275-314.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

cultivée seulement à proximité des villages ou des tentes des Arabes installés pour surveiller leurs moissons, puis au delà, à perte de vue, s'étend le désert, coupé de temps à autre sur la rive droite par de fortes ondulations qui viennent parfois aboutir à de grandes falaises calcaires, dressées à pic au-dessus de l'Euphrate. La vallée tout entière est recouverte d'une haute et verte végétation, composée de superbes touffes de froment naturel et d'une foule de plantes différentes, poussant avec vigueur à l'ombre d'épais taillis de saules et d'osiers. Quant au désert lui-même, imbibé encore à cette époque de l'année des dernières pluies du printemps, il est littéralement couvert de fleurs et présente de loin l'apparence étrange d'un immense damier dont les cases différentes sont nuancées des plus riches couleurs. L'or, la pourpre, l'argent y sont jetés à profusion, entremêlés de verts et de violets chatoyants au soleil, produits par des champs entiers de moutarde en fleur, de gigantesques coquelicots, de bleuets, de reines-marguerites, d'iris et de délicates anémones. La brise qui, chaque soir, nous donne un



peu de fraîcheur, nous apporte en même temps les émanations parfumées de cet horizon fleuri, et, pendant que nous rêvons aux mystérieuses destinées de ces contrées lointaines, sous le ciel constellé d'étoiles qu'interrogeaient si anxieusement jadis les devins de Chaldée, son souffle nous surprend délicieusement et nous endort peu à peu de son haleine embaumée (1). »

A cette description nous pourrions en ajouter plusieurs autres pour montrer l'unanimité qui règne à ce sujet. Bornons-nous à rappeler ce qu'en dit M. Victor Bérard dans son livre *Le Sultan, l'Islam et les Puissances* (p. 292).

« ...Cette plaine tient par le nord à nos terres tempérées, par le sud, elle est un delta tropical. Sagement exploitée, elle devrait être au nord un verger, un vignoble et un champ de céréales, une Sicile et une Andalousie; au Sud une rizière, une cotonnière et une palmeraie, un Bengale et une Basse Egypte ».

---

(1) Lieutenant de Cholet : *Arménie. Kurdistan et Mésopotamie*, pp. 343-345.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Quelles sont les possibilités économiques des autres régions de la Syrie? Le rapport provisoire à la S. D. N. pour l'année 1925 nous apprend que les disponibilités en terres irrigables ou non qui restent à mettre en valeur sont très grandes. « Comme pour le coton, les terres qui s'offrent à la culture des céréales sont beaucoup plus vastes que les superficies actuellement utilisées. Dans l'ensemble du pays, dont la valeur agricole n'est pas inférieure à celle de l'Afrique du Nord, 700.000 hectares sont exploités (1) sur 2.370.000 hectares de terres de première valeur. » La population de la Syrie est faible et insuffisante pour mettre en valeur la superficie cultivable.

Dans son remarquable travail : « Que vaut la Syrie », publication également officielle, M. Huvelin donne les chiffres suivants :

Surface totale du pays: 17 millions d'hectares.

Actuellement cultivé: 1.600.000 ha. soit 9 % (chif. 1930).

---

(1) L'administration française a, en six ans, plus que doublé la superficie cultivée.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Cultivable : 4.600.000 ha, soit 28 % (p. 15) et plus loin (p. 23) du même: « ... On voit que l'extension agricole syrienne dépend avant tout d'une amélioration qualitative et quantitative de la main-d'œuvre. Je crois à la possibilité prochaine d'une amélioration qualitative, *j'ai plus de doutes sur la possibilité d'une amélioration quantitative* (1). »

---

(1) Souligné par nous.



L'essentiel, en politique, est de prévoir. Les prévisions ne peuvent être basées que sur les expériences déjà acquises. Nous raisonnerons *a fortiori*. Nous prendrons la Palestine anglaise, pays infiniment plus pauvre que la province araméenne dont nous venons de parler, et nous verrons ce que le travail et l'intelligence juifs y ont déjà fait. Ce travail s'est effectué sans aucune des conditions préalables et indispensables dont nous parlons au cours de cette étude, sans unanimité juive, sans organisation rationnelle, sans appui occidental, sans entente avec les Arabes. Dans la petite et stérile Palestine anglaise, les Sionistes ont fait des choses remarquables. Les plus hautes autorités britanniques ont formellement reconnu les bienfaits de la colonisation juive. Voici en quels termes, à la conférence impériale de 1926 s'exprimait M. L. S. Amery, Secrétaire du Colonial Office :  
« La Palestine d'aujourd'hui n'a pas besoin d'être

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

subventionnée par le Trésor britannique. Elle peut exister par ses propres moyens. Une augmentation considérable des ressources du pays s'est produite au cours de ces dernières années. La production des oranges et du tabac a augmenté. L'agriculture a fait également des progrès et le développement de l'industrie offre les meilleures perspectives pour l'avenir... Cet état de choses fait du reste l'admiration de tous les touristes qui visitent ce pays... »

« ...L'année dernière (1925), le Gouvernement palestinien a émis un emprunt de £ 4.500.000, grâce auquel il remboursa à la Grande-Bretagne un prêt de £ 2.000.000 que celle-ci lui avait consenti précédemment et grâce auquel il put racheter pour £ 1.000.000 les lignes de chemins de fer qui avaient été construites pendant la guerre par l'autorité militaire ». Lors des débats qui eurent lieu à ce sujet à la Chambre des Communes en décembre 1926, le Colonel Wedgwood constata que « c'était un fait unique dans les annales de l'Empire qu'une colonie de la Couronne ou bien un pays sous mandat remboursât au lendemain d'une grande guerre toutes les sommes qui lui avaient été

prêtées par le contribuable britannique ». En recherchant les causes de ce fait, le distingué parlementaire, dont nous venons de citer les paroles, considère qu'il est « dû tout d'abord au fait que depuis 8 ans les Juifs du monde entier ont fait affluer en Palestine des capitaux importants ». Cette opinion fut complétée par M. Ormsby Gore, sous-secrétaire d'Etat au Colonial Office, qui fit remarquer que « les Juifs introduisent en Palestine les méthodes modernes d'agriculture et les machines les plus perfectionnées et qu'ils appliquent à la culture du sol les découvertes les plus récentes de la science. Le fellah arabe lui-même, bien que traditionaliste et beaucoup plus primitif, suit l'exemple du Juif et apprend assez rapidement à appliquer les méthodes modernes ».

Tels sont les résultats de l'expérience anglo-sioniste en Palestine. Ils sont féconds en enseignements.

Les richesses agricoles du Nord offrent des virtualités immédiates de colonisation qui pourraient soulager sans aucun doute la grande misère juive



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

des ghettos de l'Europe de l'Est, si éloquemment décrits par Albert Londres dans son « Le Juif errant est arrivé ». Mais la pierreuse et desséchée Judée elle-même présenterait des possibilités considérables si une organisation scientifique et des moyens suffisants étaient employés à sa mise en valeur. L'observation directe des choses et le bon sens le plus ordinaire, y font voir des sources de richesses qui ne demandent qu'à être exploitées. Cette exploitation ne dépouillerait personne, tout en enrichissant tout le monde.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'inventaire des richesses naturelles de ce pays. On trouvera dans les ouvrages de Blanckernhorn et de Lartet les descriptions de ses richesses minières : marbre, bitume, sel gemme (1), pierres lithographiques, etc... D'autres savants ont étudié ses autres possibilités, telle la culture du ricin avec tout ce qu'elle entraîne derrière elle comme huileries, corderies,

---

(1) Le Djebel Usdom, une montagne de 6 km. de long sur 1 km. de large et 100 m. de haut avec une couche moyenne de 50 m. d'épaisseur, exploitable à ciel ouvert contient au minimum 120.000.000 de m<sup>3</sup> de sel gemme et n'est distante que de 65 km. de la voie ferrée.

schappes, etc... Nous ne mentionnerons que pour mémoire les vignobles et les orangeries, universellement connus. Bornons-nous simplement à dire que dès qu'on aura abandonné la colonisation individuelle pour prévoir un plan d'ensemble rationnellement établi et basé sur la coopération comme celle qui a fait l'Algérie, le pays deviendrait un but d'immigration. Ajoutons encore qu'au point de vue économique, cette région jouit d'un privilège exceptionnel. Pour ses produits, tout au moins pour certains articles, leur lieu d'origine et leur provenance serviraient pour l'exportation de prime qui leur ouvrirait des marchés nombreux et intéressants.

Entre le Nord et le Sud de ce grand territoire de peuplement sioniste et de renaissance hébréo-arabe, il n'y a pas de solution de continuité. La route est jalonnée par de splendides ruines romaines et même plus anciennes. Rappelons les paroles d'Elisée Reclus : « ...A l'Ouest du Hauran se succèdent les cités abandonnées, groupes de beaux édifices, avec portes et fenêtres de pierres sculptées,

auxquelles ne manquent même pas çà et là quelques toitures; on dirait que les habitants les ont à peine quittées. El Mousmiyeh, Chakka, Chouhba ne sont que des ruines; Kanawat, Soueïdah sont d'humbles villages entourés de débris superbes; la vigne n'y est plus cultivée, mais les coteaux environnants sont encore ceints des terrasses où les pampres s'enroulaient aux branches des arbres fruitiers (1). »

On voit l'importance du territoire qui doit être affecté à la colonisation sioniste et les possibilités infinies qu'il porte en lui. L'objection qui a si longtemps joué contre le Sionisme, tirée de l'exiguïté du pays ou de la soi-disant stérilité du sol s'évanouit. On ne peut pas soutenir que la place soit trop petite pour des masses humaines trop importantes, quand on considère le peu de densité des populations éparses sur ces 500 mille kilomètres carrés. Si par un coup de baguette magique les 17 millions de Juifs voulaient retourner dans ces parages, le pays est assez vaste pour pouvoir les

---

(1) Elisée Reclus, *op. cit.*, p. 793.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

accueillir. Ses possibilités sont assez grandes pour que dans tous les domaines, tous les genres de l'activité humaine puissent y être exercés. Pour cette gigantesque œuvre d'ensemble, une autre difficulté se présenterait, qui serait exactement le contraire de celle qu'on craignait jusqu'à présent. Pour la mise en valeur d'un pays grand comme la France, où trouver les bras nécessaires pour défricher le sol, établir les voies de communication, construire les aqueducs, creuser les canaux? Mais cette difficulté, par l'incessant et vigoureux appel de main-d'œuvre qu'elle exige, supprimerait l'autre qui était insoluble : la concurrence entre les deux mains-d'œuvre, l'arabe et la juive. Les infinis espaces qui attendent encore le travail fécondant des humains offrent à tous et pour tous, Juifs comme Arabes, les terrains où leur activité pourra s'exercer.

Ainsi la réponse que l'on trouve à la grande question de l'aire de la colonisation sioniste est pleinement concluante. Des terres vastes, fertiles, salubres, sans propriétaires, presque sans habitants, des terres qui sont le berceau de la race juive attendent dès maintenant les immigrants sionistes.

Le fait pour le Sionisme d'être l'aboutissement à la fois et le destinataire des efforts des Juifs de tous les pays du monde lui donnera sur place une telle force que les difficultés locales provenant de la routine, de la mauvaise volonté ou de certaines habitudes d'esprit individuelles, seront écartées par la simple action de présence d'une irrésistible puissance économique et financière. L'ambiance favorable facilitera la création d'une économie autonome dans cet Orient vivifié par le Sionisme. Mais ce terrain pour ainsi dire psychologique exige un organe puissamment centralisé, afin que l'économie qui se créera puisse atteindre son plein développement. De même que la guerre n'a pu être gagnée que grâce à un commandement unique, qui a coordonné tous les efforts, l'immense tâche de la vivification de l'Orient, pour être menée rapidement à bonne fin, a besoin d'une direction unique. M. Fabre-Luce a signalé qu'un des

grands maux de l'humanité était une répartition irrationnelle de la main-d'œuvre, des capitaux et des richesses naturelles : telle région riche manque de matériel humain, lequel par contre étouffe ailleurs sur un sol ingrat. Pour répartir judicieusement les masses humaines qui vont retourner en Orient, il ne faut pas que se reproduisent les erreurs du hasard, comme celles qui sont la règle en Europe. Pour éviter la spéculation et la stérile concurrence des efforts et pour préparer une exploitation extensive d'abord, intensive ensuite, un organe unique et une personne morale unique sont indispensables.

Seule une Compagnie à Charte peut être cette personne morale et seule elle offre une base juridiquement et économiquement saine qui permette d'entreprendre un travail de longue haleine avec les prévisions nécessaires pour l'exécution des projets s'échelonnant sur des dizaines d'années. Le droit privé comme le droit public exigent que les contrats soient passés entre personnes « capables ». Il est nécessaire pour un corps politique ou pour une autorité internationale d'avoir en face d'eux



une personne morale apte à administrer, à posséder, à disposer et qui soit, directement et pécuniairement responsable de ses actes. Cette Compagnie à Charte, où Juifs et Arabes figureraient dans une proportion à déterminer selon les apports des parties, devrait jouir de certains droits régaliens qui, sans dépasser la simple autonomie municipale, voire régionale, n'irait pas jusqu'à l'indépendance. En l'état actuel des choses, cela ne peut être qu'un bien. Mais pour réserver l'avenir et le préparer dès maintenant, il est nécessaire que le pouvoir politique des puissances mandataires soit équilibré par la puissance économique de la Compagnie. Il faut qu'elle puisse librement et rationnellement diriger le flot des crédits et des immigrants vers telle région ou telle autre, en s'inspirant d'un ensemble de considérations nécessairement complexes. De toute évidence, des considérations politiques joueront un certain rôle dans le choix de telle vanne à ouvrir pour les capitaux et pour le flot humain plutôt que de telle autre. Dans une certaine mesure, la Compagnie à Charte aura ainsi barre sur les deux souverainetés; française au

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Nord, anglaise au Sud; mais enfermée dans son domaine économique, le plein exercice de sa liberté ne pourra avoir pour résultat que de rapprocher les régimes, de les unifier, d'harmoniser les dispositions intérieures, en vue d'un plus grand et d'un meilleur développement du pays. Un équilibre de forces naîtra en dernière analyse, qui, rétab'issant l'unité économique du bord oriental de la Méditerranée, fera que cette unité servira de contre-poids à la puissance politique, s'équilibrera avec elle et, fonctionnant normalement, évitera les soubresauts intérieurs, c'est-à-dire écartera pour l'avenir toute cause de guerre.

Mais si les considérations politiques ont un rôle à jouer dans l'action de la Compagnie à Charte, elles ne viennent qu'en seconde ligne, après les considérations économiques. Où y a-t-il des affaires à entreprendre, quelle est leur nature, quelles sont leur valeur et leurs possibilités? Voici des questions qui, avec une force irrésistible, s'imposent à l'esprit de tout homme réfléchi. Pour ce plan, vaste comme le monde, des moyens pour ainsi dire illimités sont nécessaires. Une organisation est à pré-



voir, des organes sont à créer, des méthodes sont à étudier. Il ne nous appartient pas d'anticiper sur les travaux des compétences et des experts; qu'il nous suffise simplement d'esquisser les grandes lignes d'une organisation rationnelle et de poser les principes de son action en délimitant les cadres de son activité.

Dans la Compagnie à Charte qui sera l'instrument et l'organe de travail, dès maintenant on aperçoit deux départements distincts : le département financier et le département économique. L'un destiné à réunir les fonds nécessaires, l'autre destiné à les investir. Un mécanisme d'engrenage existe entre les deux. C'est en proportion des sommes réunies par les soins du département financier que sera déterminé le volume des entreprises du département économique. C'est par les succès qu'auront ces entreprises que le département financier trouvera des concours pécuniaires de plus en plus importants. La forme d'activité de ces deux départements nous paraît assez simple dans ses lignes générales. Si les œuvres mortes de la Compagnie à Charte sont en Europe, ce qui leur con-



fère une indépendance de fait, ses œuvres vives sont en Orient. Afin d'exécuter les plans de longue haleine préalablement élaborés elles n'ont besoin que des garanties de stabilité et des certitudes de sécurité.

Pour entreprendre une telle œuvre méthodiquement et scientifiquement, la première tâche est de procéder à un vaste recensement universel des Juifs, recensement à la fois ethnique et économique; la seconde est celle d'une prospection d'affaires possibles en Orient, ou qui peuvent le devenir. Un organe économique est nécessaire, que l'on peut voir au début sous forme d'une simple commission, composée de techniciens éprouvés, se rendant sur place pour un séjour prolongé afin d'étudier la situation et de dresser un rapport général des affaires qui leur paraîtraient susceptibles d'être entreprises. Elle n'aurait pas à s'occuper des ressources nécessaires au financement de ces affaires, mais simplement de leur prospérité possible. Quand ce rapport général serait déposé, des spécialistes pour chaque branche seraient envoyés sur place avec, pour directive, l'hypothèse que les ressources

sont illimitées et la main d'œuvre abondante. La colonisation sioniste diffère essentiellement des autres formes de colonisation. Son but n'est pas l'exportation des richesses naturelles du pays colonisé. Pour le Sionisme, il s'agit de coloniser rapidement et intensément. Les possibilités d'affaires sont, en principe illimitées, et ne sont fonction que de la densité et de la richesse des populations. Plus ces deux éléments seront grands, plus les possibilités d'affaires seront considérables, et inversement, plus elles seront petites, plus ces possibilités se rétréciront. Le rôle des experts serait d'établir un devis détaillé pour la création et le développement de chacune des affaires contenues dans le premier rapport général, jusqu'au moment où elles deviendraient rémunératrices. Ces diverses sociétés, d'études d'abord, d'exploitation ensuite, devraient par définition être strictement commerciales et ne dépendre que de leurs actionnaires.

Pour pratiquer une pareille politique économique, des fonds considérables sont nécessaires. En opérant sur une large base et en pratiquant la loi des grands nombres, on peut aboutir à des approxi-

mations en ce qui concerne les moyens financiers dont on pourrait disposer. Depuis 1920, les Juifs investissent chaque année en Palestine environ un million de livres sterling. Cette somme est placée à fonds perdus, c'est-à-dire que généralement les donateurs savent qu'ils n'en auront pas de revenus. S'ils pouvaient espérer que les sommes qu'ils consacrent à des buts sionistes fructifieraient, il n'est pas téméraire d'escompter que, pour *un même nombre de participants*, la totalité des investissements serait double. Soit 2.000.000 de livres sterling. D'un autre côté, sur les 17 millions de Juifs qui existent au monde, il n'y en a que quelque 600.000 qui participent à l'œuvre sioniste (1), soit environ 4 %. Nous restons certainement au-dessous de la réalité en considérant que 50 % des Juifs ont conservé un attachement sentimental, lequel, si le devoir coïncidait avec l'intérêt, pourrait se convertir en contribution pécuniaire. Ceci porterait les effectifs des participants, femmes et enfants déduits, à environ 4 millions de

---

(1) Les chiffres de cotisants sionistes varient entre le maximum de 1.000.000 et le minimum de 200.000.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

personnes. Ce qui donnerait, comme sommes à investir chaque année dans le territoire de colonisation sioniste, environ 12.000.000 de livres sterling, soit 1.500.000.000 de francs.

En réalité le montant total serait supérieur à ce chiffre. Il existe des colonisations juives dans plusieurs parties du monde : Extrême-Orient, Crimée, Canada, Amérique du Sud, etc..., auxquelles chaque année on consacre des capitaux importants.

Si tout était concentré dans un territoire d'un seul tenant, pouvant contenir tous ceux qui sont dans la nécessité d'émigrer, des sommes considérables se trouveraient libérées, qui viendraient alimenter le budget de la Compagnie à Charte. D'un autre côté, le caractère radical de la solution de la question juive, que comporte ce projet ferait que de grandes œuvres de bienfaisance, qui s'emploient à soulager la misère juive dans l'Est européen — cette misère qui est un des aspects de la question juive — viendraient collaborer avec la Compagnie à Charte en assurant, par leurs moyens aux malheureux immigrants l'assistance

par le travail. Bref, bien qu'il ne soit pas possible de chiffrer avec précision les sommes dont chaque année la Compagnie à Charte pourrait disposer en Orient, il n'est pas téméraire d'affirmer que leur montant serait de l'ordre de grandeur du budget de certains Etats.

Financièrement, la question se pose donc ainsi : La Compagnie devra avoir recours aux grands emprunts à la fois nationaux et internationaux, auxquels souscriraient les masses juives dans les divers pays où elles ont élu domicile. Emprunts nationaux puisque ce seraient principalement les Juifs qui seraient attaqués par ces emprunts ; internationaux, puisque nécessairement les différentes tranches de chaque emprunt seraient émises et placées dans différents pays. Un emprunt bien étudié, bien préparé et lancé au moment opportun, réussit : capitalistes et épargnants n'hésitent pas à souscrire à des entreprises sérieusement étudiées. A condition qu'il y ait des affaires à entreprendre, et nous avons vu que le pays en possède suffisamment, un appel au crédit juif rationnellement motivé, donnerait tous les moyens nécessaires. L'af-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

flux des capitaux qu'une pareille politique des emprunts est susceptible de provoquer est tel que, quelle que soit la puissance de l'immigration, la main-d'œuvre qu'elle y amènera sera toujours inférieure aux besoins.

Nous nous arrêterons là. Il nous suffit de poser un principe et d'indiquer son application : l'un et l'autre sont assez féconds pour donner, en se développant librement, tous les résultats que l'on peut en attendre. Si le but sioniste est, pour beaucoup de personnes, quelque chose d'essentiellement idéaliste, les moyens d'exécution doivent être rigoureusement réalistes. C'est ce que nous avons appelé un jour : le Sionisme économique.



On ne peut pas isoler le Sionisme des autres grandes questions juives. Tout en cette matière se tient. Le prodigieux élan des Juifs du monde entier ne peut pas aboutir simplement à ce que soient transférés à des milliers de kilomètres des êtres qui, prolétaires hier, le soient encore demain et toujours. Il n'est pas possible que la conception économique du Sionisme ne puisse amener que la prolétarisation des immigrants et des populations autochtones. Si tel était effectivement l'objet du Sionisme, quels que soient les nombreux avantages qu'il offre, l'immense majorité des Juifs le repousserait comme indigne à la fois du passé juif et de l'avenir d'Israël.

Un Sionisme qui voudrait limiter son activité exclusivement au domaine financier et économique risquerait, en effet, d'être en discordance avec l'opinion juive dont il est censé être le représentant. Réduisant l'élan mystique des masses à une simple

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

question d'actions, de dividendes, de plus-values, etc., il tarirait les sources de l'inspiration populaire, briserait son élan et réduirait à néant la force morale, qui anime les masses. Le Sionisme, qui entend réaliser le rêve millénaire de la race, ne peut donc pas faire d'une œuvre à la fois idéaliste et messianique une simple entreprise qui se résolve par la balance du doit et de l'avoir.

La pensée sioniste était à tel point pénétrée de la nécessité de ne pas séparer le problème politique du problème social que dès le commencement de son action le Sionisme adopta la base socialiste. Peut-être, aux prétendus souvenirs bibliques que volontiers on invoquait, quelques raisons opportunistes s'étaient également mêlées. A l'épreuve des faits, l'on s'est aperçu combien le socialisme, à la rigueur justifiable en Europe, où il s'harmonise et s'équilibre avec le capitalisme, est prématuré en Orient. Toutefois, de la réaction naturelle contre un système reconnu inadéquat, ne doit pas découler le système contraire : le capitalisme avec tous ses abus. Les termes quelque peu périmés de capitalisme et de socialisme doivent être dans

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

des pays neufs examinés à la lumière d'une pensée plus haute. La renaissance de l'Orient, au lieu de se faire sur la base capitaliste du XIX<sup>e</sup> siècle, ou sur la base marxiste dont le XX<sup>e</sup> siècle a prouvé l'inanité, peut s'inspirer de l'exemple américain. Nulle part comme dans ces pays neufs la collaboration des classes ne peut s'affirmer mieux ; nulle part non plus, la phraséologie et, à plus forte raison, l'idéologie des réunions publiques ne serait plus pernicieuse. C'est la bourgeoisie juive — grande, moyenne et petite — qui fera les apports d'argent, et ce sont les masses misérables des Juifs de l'Est européen et les foules incultes des Arabes qui feront les apports de travail. Les uns comme les autres sont indispensables pour que l'œuvre s'accomplisse, mais pas plus aux uns qu'aux autres il n'est possible de demander des sacrifices gratuits. Laissant de côté le principe même de la propriété privée, — la morale, l'équité, la logique commandent que les légitimes intérêts de toutes les parties soient respectés. La Compagnie à Charte, qui est une sorte de *trustee* entre ces deux éléments : Capital et Travail, doit créer ses multiples



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

sociétés de mise en valeur du pays en attribuant aux apports du capital des actions-capital et aux apports du travail des actions-travail. Ainsi, tous les participants seront assurés de la légitime et équitable part à laquelle ils ont droit : aux uns, la sécurité de leur argent, des possibilités de plus-values, et l'éventualité des dividendes; aux autres, la vie immédiatement assurée avec un niveau d'existence suffisant, et la certitude qu'ayant consacré à l'œuvre leurs meilleures années, ils bénéficieront de l'enrichissement que leur travail aura donné au pays.

Le problème juif est un grand problème mondial. Pour le résoudre, le concours de tous est indispensable. Les différentes et successives étapes de la réalisation sioniste ne pourront se dérouler que dans un certain ordre et d'après un certain rythme. Il faut une direction centrale, unique, qui coordonne et harmonise tous les efforts. La doctrine que nous avons essayé de formuler, hante, inexprimée encore, beaucoup d'esprits parmi les meilleurs. Elle doit être formellement adoptée afin que tombe l'opposition idéologique des « assimilationnistes » et des orthodoxes et que l'unanimité juive se fasse sur la nécessité du Sionisme. Seul un grand congrès pan-juif serait qualifié pour le faire. Auparavant, un parti et une organisation doivent être créés, qui adoptant une constitution adéquate prépareront les organes nécessaires. C'est l'acte préalable à toute action ultérieure.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

L'adhésion de la France au Sionisme est indispensable, mais pour la préparer il n'est pas nécessaire d'attendre une superflue « autorisation » d'un fonctionnaire anglais du Colonial ou du Foreign Office. La doctrine nettement formulée, franchement adoptée et portée à la connaissance des hommes d'Etat britanniques, des pourparlers directs avec la France seront possibles. Il y a dans ce pays assez d'hommes éminents qui ont compris les forces latentes contenues dans le Sionisme. Ils sont prêts à seconder les efforts qui seraient tentés dans cet ordre d'idées. Les grands hommes d'Etat anglais ont des vues plus larges que les fonctionnaires subalternes des Ministères. Ceux-là comprendront que si le Sionisme, monopole anglais, est mort, il ne serait pas politique d'ignorer une forme plus large, plus profonde, plus féconde de ce Sionisme, dont ils furent les premiers à comprendre l'importance.

L'accession arabe à un tel accord sera singulièrement facilitée quand seront dissipées les équivoques qui enveloppent encore le Sionisme. On ne saurait assez insister que c'est la doctrine claire-



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ment formulée et adoptée sans arrière-pensée qui y aidera le mieux. Il faut sur ce point faire confiance au bon sens des Arabes et, au besoin, aider les meilleurs d'entre eux, en écartant les trublions et les intrigants.

En résumé, il faut que les Juifs viennent et disent eux-mêmes ce qu'ils veulent exactement pour qu'ils puissent obtenir l'adhésion de l'immense majorité des hommes de bonne foi et de bonne volonté.

Nous avons fait le tour de la question juive. Nous l'avons envisagée dans son ensemble et dans ses éléments. Grammatically comme logiquement, elle est *intégrale*. Et cette sorte d'examen philosophique nous a conduit inmanquablement à la conception politique du pan-sémitisme. Conception obligatoire et idée-force, car sa puissance est dans la logique des êtres et des faits et dans la nature même des événements et des phénomènes. Théoriciens et hommes d'Etat, diplomates ou hommes d'action ne peuvent que faire le tour d'une question. Celle-ci a son existence et sa force propres. Quand l'heure sonne au beffroi de l'Histoire, la force se libère et les choses se mettent en marche jusqu'à la réalisation des virtualités qu'elles contenaient. Des rochers et des pierres attendent pendant des siècles que le temps et les forces multiples de la nature aient fait leur œuvre. Puis ils s'ébranlent et forment l'avalanche irrésistible

qui balaie tout sur son chemin et crée, après un équilibre longtemps instable, un mouvement et, enfin, un nouvel équilibre. Les savants peuvent calculer l'action de l'eau et du vent, de la chaleur et du gel, des érosions extérieures et des effondrements intérieurs, mais le moment précis où l'Événement s'accomplit échappe à leur sagacité.

Aux destins de l'histoire, l'heure du grand changement juif a sonné. Des événements s'accomplissent; il suffit d'ouvrir les yeux pour les voir et pour en comprendre la signification. Qu'importent les défaillances des uns ou les vues étroites des autres? Le sans-culotte qui combattait à Va'my se rendait-il compte que, sous ses yeux et par son action, la face du monde changeait? Le fantassin de la Marne savait-il que dans ces journées fatidiques la carte du monde se fixait pour des années à venir? Il n'est pas nécessaire que les innombrables gouttes d'eau qui composent un raz de marée comprennent ce qui se passe et sachent où elles vont. La logique cosmique de l'Histoire est dans l'inéluctable enchaînement des faits et des choses que les êtres ne peuvent que subir. Les



---

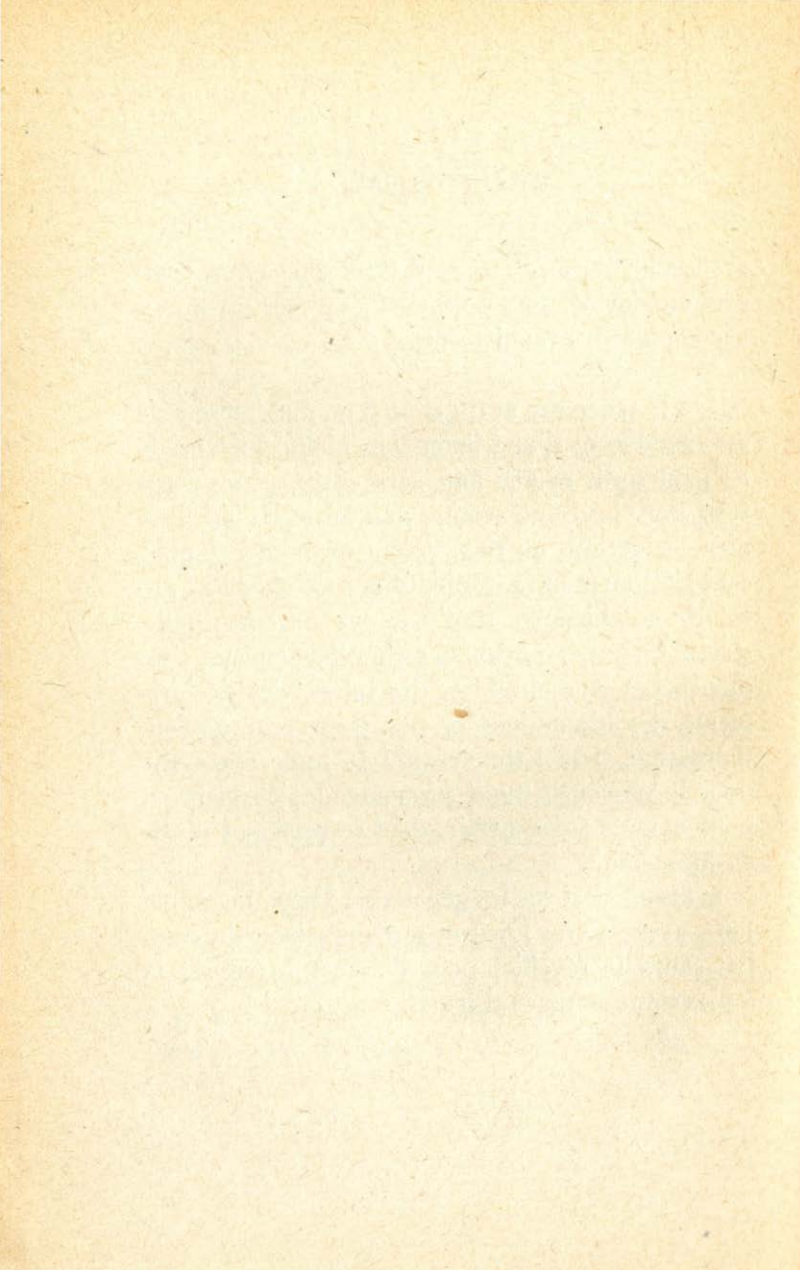
## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

grands hommes d'Etat sont ceux qui, ayant compris ou deviné, font sciemment ce que les autres accomplissent aveuglément.

De la rencontre et du choc d'un millénaire rêve messianique et d'une immuable réalité territoriale ne peut sortir ni une âme sans corps, ni un corps sans âme. L'absolu sémite, qui, tel le Brand ibsénien, exige tout ou rien, créera un grand et puissant Etat ou mourra stérile. D'une extrémité à l'autre de ce dilemme, il n'y a pas de compromission ni de terme moyen. C'est un long chemin avec des ronces innombrables, des luttes, des déchirements, des adaptations, et, par-dessus tout, de l'enthousiasme. Israël trouvera-t-il la force nécessaire pour le parcourir, pour surmonter les obstacles et pour vaincre ses ennemis, dont le principal réside en lui-même?

L'avenir dort sur les genoux de Dieu. Jacob qui lutta avec le vrai Dieu et sortit vaincu du combat saura le réveiller pour l'obliger à réaliser la millénaire espérance d'Israël.



*DEUXIEME PARTIE*

---

L'ENQUÊTE





*Opinions de MM. Pierre Cot, Salomon Reinach, Jean Monnier, Georges Claretie, Marcel Mitril, René de Planhol, D<sup>r</sup> George Samné, Maurice Muret, Emir Chekib Arslan, Albert Wahl, Eugène Frot, Sylvain Lévi, Raoul Allier, V. de Moro-Giafferi.*

*Pour l'enquête dont on lira les éléments dans les pages qui suivent, nous avons rompu avec les usages établis en cette matière. Le mouvement sioniste, peu accessible aux esprits occidentaux, avait, à ses débuts, besoin d'encouragement : aussi, ceux qui instituaient à son sujet une enquête ne consultaient que les personnes connues déjà pour leur sympathie à l'égard de la renaissance du peuple juif dans sa patrie. Il s'agissait pour les premiers promoteurs du Sionisme de l'affirmer comme mouvement de nature nationale et d'ordre international. L'affirmation suffisait. Quant à l'es-*

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

sence de ce mouvement, à son caractère profond, à ses répercussions lointaines, il était évidemment prématuré d'en parler.

Nous avons pensé que les événements des temps derniers autorisaient, ou plutôt ordonnaient, une méthode inverse. Ayant exposé, avec toute la probité intellectuelle dont nous nous sentions capable, l'essence sioniste, nous l'avons formulée en une doctrine que nous avons soumise à l'épreuve de la critique libre. Pour que celle-ci fût pleinement indépendante, nous nous sommes interdit de consulter les amis avérés du Sionisme. Ne figurent pas dans notre enquête les personnes illustres qui nous eussent certainement apporté une adhésion éclatante; de propos délibéré, nous nous sommes adressé plutôt à des hostiles ou à des indifférents. Plus d'une fois, des personnalités que nous interrogeons se dérobaient, invoquant leur hostilité au Sionisme; nous n'avons jamais manqué d'insister auprès d'elles afin que faisant abstraction de toute considération d'ordre personnel, elles répondissent à notre enquête en pleine indépendance.

On va lire les réponses à l'enquête. Nous



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*croyons avoir consulté tous ceux qui étaient qualifiés pour avoir une opinion sur ce sujet : librepenseurs, catholiques militants, protestants fervents, adeptes du socialisme, partisans de l'extrême droite, démocrates, libéraux, modérés, Israélites assimilés à qui instinctivement l'idée d'un Etat juif paraît monstrueuse, et représentants du Sionisme officiel. Les réponses sont reproduites intégralement et expriment toutes les nuances de l'arc-en-ciel politique, religieux, intellectuel dont nous n'avons même pas exclu les antisémites « purs ».*

*Nos lecteurs apprécieront si la doctrine que nous avons formulée se trouve renversée, ébranlée ou simplement atteinte par ces critiques libres et objectives (1).*

---

(1) *Le parti revisionniste que l'on représente comme l'aile nationaliste du Sionisme ne comptait aux élections de 1929 que quelques 10.000 partisans au plus. Néanmoins, nous avons sollicité l'opinion de son chef, M. V. Jabotinsky. Par lettre en date du 28 juin courant, il nous la donna obligeamment. Toutefois, par une autre lettre en date du 6 août, il nous demanda de ne pas la publier, en invoquant les obligations qu'il avait contractées en acceptant la présidence du parti revisionniste. Nous ne pouvons que nous incliner devant le désir qu'il formule en nous excusant auprès de nos lecteurs de cette petite lacune à notre enquête.*

RÉPONSE DE M. PIERRE COT

*Député, Agrégé des Facultés de Droit,  
Ancien représentant de la France à la S. D. N.,  
Membre de la Commission des Affaires  
étrangères de la Chambre des Députés.*

Mon cher ami,

En me demandant mon opinion sur votre livre, vous me mettez dans l'embarras. J'admire votre étude intelligente et documentée. Je voudrais vous louer sans réserve, mais je ne puis souscrire à vos conclusions. Me voilà forcé de me taire ou de vous contredire. Or, vous m'interdisez ce silence.

Je suis pleinement d'accord avec vous sur la façon de poser le problème. La question sioniste ne peut laisser indifférent aucun peuple civilisé. Il y a notamment comme un remords secret qui



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

devrait pousser les Européens à ne pas se désintéresser du sort des Juifs en détresse. Notre temps a ses misères, ses ruines et ses tares, qui sont la triste rançon de notre prospérité. Inutile que nous conservions les misères et les hontes du passé en laissant subsister à l'Est de l'Europe la réalité sordide des ghettos et la menace des pogroms. D'où l'opportunité de donner aux Juifs de l'Est européen un abri, un asile, un foyer, une patrie — ce terme importe peu — afin qu'ils puissent goûter sans restriction le droit à la connaissance et le droit à l'existence. Le Sionisme trouve son fondement dans une pensée généreuse. Nous nous devons tous de l'encourager.

Mais vous avez noté l'échec actuel de l'expérience sioniste. Ni l'enthousiasme, ni les ressources n'ont pourtant fait défaut aux premiers colons. Les résultats obtenus démontrent qu'ils sont capables de s'adonner aux travaux les plus divers. Quel est donc la cause de cet échec ?

Vous montrez fort bien que le Sionisme est une entreprise économiquement possible. Climat sain, terre fertile, sous-sol gros de richesses — en somme



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

une région accueillante à l'homme et qui, dotée d'un outillage économique adéquat, permettrait aux réfugiés Juifs de vivre et de prospérer dans les meilleures conditions. Je retiens votre idée d'une Compagnie à Charte, qui recueillerait et répartirait les fonds nécessaires au développement du nouvel Etat. Je souhaite que le régime adopté soit largement imprégné de socialisme, car le socialisme m'apparaît comme un système de production plus scientifique et plus rationnel que le capitalisme. Vous voyez que, sur tous ces points, nous sommes bien près de nous entendre.

Mais l'expérience sioniste est-elle viable politiquement? Nous voilà au cœur du problème.

Laissons de côté les difficultés provenant des Juifs eux-mêmes ou des Puissances Européennes.

L'obstacle — et vous l'avez bien vu — provient, avant tout, des Arabes. Ce n'est pas seulement pour des raisons d'ordre religieux et parce que le Mur des Lamentations le gêne que l'Arabe proteste. L'Arabe prétend avoir en Palestine des droits historiques préférables à ceux des Juifs. En pareille matière, le dernier occupant — si son oc-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

cupation dure depuis quelques siècles — paraît primer le premier occupant et la maxime *prior tempore, potior jure* serait, ici une erreur. De plus l'Arabe se plaint d'avoir été trompé. Des promesses lui avaient été faites pour l'amener à se révolter contre le Turc. On lui avait promis l'indépendance, que voit-il? Ce pays, qu'il considère comme son pays, est aux mains des Infidèles et des Juifs. Anglais et Français veulent en faire une colonie, sous le déguisement du mandat et une succursale du Ghetto!

Où est la solution? Je ne puis admettre celle que vous indiquez. Vous préconisez la formation d'un Etat Judéo-Arabe et même, le temps aidant, d'une race Judéo-Arabe. Je m'excuse de ne point croire à la possibilité d'une telle union. Juifs et Arabes ont une communauté d'origine incontestable — mais ce sont des frères ennemis. Et j'imagine que ni les uns ni les autres ne trouveraient leur compte au mariage que vous proposez.

Alors? Alors il faut traiter avec les Arabes et leur donner des compensations. Je pense que la France pourrait prendre l'initiative de ces tracta-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

tions. Nous avons tout intérêt à négocier avec les Arabes.

Quoi qu'il en soit, votre livre contribuera fortement à résoudre le problème. Je vous connais et je sais que ce fut toute votre ambition.

Votre bien cordialement,

Pierre COT.



RÉPONSE DE M. SALOMON REINACH

*Membre de l'Institut.*

Monsieur,

Il me semble très désirable que la colonisation agricole juive, avec les méthodes scientifiques à sa disposition, se porte sur les parties de la Syrie française qui peuvent espérer, après tant de siècles d'incurie, retrouver un jour leur ancienne fertilité. Il y a là des études à poursuivre pour compléter celles auxquelles se livrent les spécialistes de la puissance mandataire, et cela au point de vue particulier de la colonisation juive.

Mais de là à créer des organisations nouvelles, une nouvelle bureaucratie, une Compagnie à Charte, etc..., il y a fort loin. L'expérience prouve que de pareilles entreprises sont très coûteuses et qu'elles énervent ou brisent plus ou moins les ini-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

tiatives individuelles, seules respectables et capables de réussite. Le trop plein de la main-d'œuvre juive en Palestine peut et doit refluer sur les pays moins encombrés qui l'avoisinent. Ces futurs colons auront besoin de conseils, peut-être d'avances remboursables, mais c'est à cela qu'on fera bien de se borner.

Sentiments distingués.

S. REINACH.

RÉPONSE DE M. JEAN MONNIER

*Professeur à la Faculté de Théologie Protestante  
de Strasbourg.*

Monsieur,

Je suis aussi sympathique au Sionisme qu'on peut l'être, mais au point de vue sentimental, j'établis dans mes souvenirs bibliques, dans mon imagination de croyant, un lien étroit entre le peuple d'Israël et la terre de Canaan. Je ne peux pas les séparer. Depuis mon enfance, les symboles que j'ai appris à chanter ont rendu pour moi ce lien indissoluble. Je ressens donc une sorte de joie assez sensible lorsque je vois les coteaux et les plaines d'Israël cultivés par le peuple élu qui retrouve sa patrie. Je sais très bien quelles objections on fait au Sionisme, les dangers auxquels il se heurte, les inconvénients qu'il peut avoir pour Israël dans



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

le monde. Un sentiment plus fort que tout, me donne pour ce mouvement, qui devrait m'être étranger, une sympathie inébranlable.

Mais plus j'y pense moins je vois cette entente juive arabe. Philby m'a plutôt suggéré l'idée d'une renaissance de la combativité arabe. Et ce que nous voyons me confirme dans ce sentiment.

Dans mon voyage en Palestine, à Haïffa, à Tibériade j'ai vu le campement arabe adossé à la ville juive, prêt à tuer et à piller dès que ce serait possible.

Tandis que le « foyer » est une noble formule qui semble avoir pour elle, non peut être un succès prochain, mais la vérité. Et quand la vérité est l'essence d'une chose et que cette chose est aimée d'une élite, le succès vient tôt ou tard. J'ai foi dans cet avenir, mais je porte intérêt à tout ce qui concerne cette question.

Jean MONNIER.

RÉPONSE DE M. GEORGES CLARETIE

*Homme de lettres.*

Mon cher confrère,

Tout d'abord mes plus vives félicitations pour votre ouvrage sur le Sionisme. J'y ai retrouvé toute la science de l'auteur de *Nomades*. Vous m'avez appris une foule de choses. Je croyais tout d'abord que l'essai d'un « foyer national juif » en Palestine avait été un succès. D'après vous il fut une sorte d'échec. S'il en est ainsi je le déplore car la tentative était intéressante, et c'était l'annonce du Sionisme colonial.

Mais comme il me semble compliqué le Sionisme, tel que vous le définissez. « Créer un Etat économiquement autonome, aux frontières inviolables qui puisse contenir tous les Juifs du monde qui voudraient s'y établir — avant-garde du monde civilisé, face à l'Asie qui se réveille. »

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Une nation juive, armée — il le faudrait bien — pour résister à tous les Nabuchodonosors ou tous les Cyruses nouveaux qui pourraient réapparaître?

Un Etat de plus sur la carte du monde — est-ce possible? Pourrait-on donner aux Israélites toute la Palestine et toute la Mésopotamie? Oui, dites-vous.

Mais les Juifs eux-mêmes le veulent-ils? Vous m'avez, avec toute votre compétence, appris qu'ils étaient divisés, qu'il y avait chez eux deux tendances en apparence inconciliables : l'assimilation et le particularisme. Divisés même sur diverses questions religieuses, et qu'il y a aujourd'hui même en Palestine toute une génération de jeunes Israélites qui ont créé un mot injurieux pour désigner leurs coreligionnaires qui ont gardé l'âme et les sentiments qu'avaient leurs ancêtres après la destruction du temple de Jérusalem, et leur dispersion à travers le monde.

Alors, peut-on refaire le passé après tant de siècles?

Que de difficultés politiques, internationales, militaires et autres, pour créer un Etat nouveau!



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Vous ne les méconnaissiez pas et vous les indiquez avec votre netteté coutumière. Et c'est pour cela que vous ajoutez qu'il faudra peut-être un ou deux siècles pour les surmonter.

J'ai souhaité le Sionisme — colonie juive en Palestine, le « foyer national » de la déclaration Balfour de 1917. Et j'ai cru en lui. C'était là un admirable refuge pour tous les persécutés, tous les martyrs des pogroms, pouvant retrouver un coin de la terre promise, y travailler en paix.

Quant au Sionisme national, j'avoue que je n'y crois pas. Votre définition est, somme toute, celle que donne Daniel dans *La Femme de Claude* de Dumas fils : « En attendant nous ne voulons plus être un groupe; nous voulons être un peuple, plus qu'un peuple, une nation. »

Sont-ils nombreux encore ceux qui pensent à « l'An prochain à Jérusalem » ? J'hésite à le croire. Et pour créer cette nation, vous dites : « Dans deux cents ans à Jérusalem ! »

Dans deux cents ans, y aura-t-il encore des Sionistes ? Et que pourra-t-il même bien y avoir ?

Tout à vous.

Georges CLARETIE.

RÉPONSE DE M. MARCEL MIRTIL

*Président de la Fédération Sioniste de France,  
Président de la Keren Kayemeth Leisraël  
pour la France.*

Mon cher ami,

Je viens de lire avec un profond intérêt votre étude et, dès l'abord, permettez-moi de vous féliciter. Vous avez en termes précis, dans une courte étude examiné toute la physionomie morale, politique, économique du Sionisme. Je dois cependant formuler à l'égard de votre thèse d'importantes réserves. Vous faites trop bon marché du temps présent. Il n'est point un voyageur effectuant le pèlerinage palestinien qui ne revienne émerveillé du résultat acquis. Villes déjà, villages populeux, colonies prospères, usines naissantes, enthousiasme sans répit des uns uni au travail acharné des autres, voilà, n'est-il pas vrai, de quoi pouvoir saluer

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ce grand mouvement car le Sionisme n'est qu'à son aurore. La vocation de Jérusalem n'a point encore touché le Judaïsme mondial et il est vraisemblable qu'elle ne le touchera jamais. Qu'importe, il n'est besoin que de fidèles et de croyants pour réaliser une œuvre et cette croyance qui réside profondément dans certaines masses juives a déjà accompli des miracles. Sur un petit territoire vivent déjà près de deux cent mille Juifs. Tel Aviv, Cité du Printemps, prouve mieux qu'une thèse ou qu'une homélie ce dont est capable un peuple qui ne veut point mourir. Là s'élève une ville d'Occident dans un pays où naguère encore on ne pouvait contempler que de petits ports d'Islam paresseusement bercés à l'ombre de leurs minarets par les flots d'une mer presque déserte. J'ai parcouru la Palestine au temps du Grand Seigneur. Il me semble qu'elle n'avait point changé depuis l'époque où Chateaubriand, pèlerin de son cœur et de ses yeux, y cherchait, dans les arguments de l'atmosphère, les raisons mêmes de son romantisme religieux.

Une grande œuvre a été créée. Méthodes discu-



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

tables, d'accord, — constructions dispendieuses, j'en suis sûr, mais déjà, malgré tout, incomparable résultat.

En un jour on ne crée point de patrie. C'est après un long enfantement que les Républiques de l'Amérique du Sud purent, sortant de la gangue coloniale, vivre et prospérer.

Ne méprisons point le progrès du Sionisme, ne serait-ce que par un hommage rendu à tant d'énergie, de dévouement et d'héroïsme.

J'en arrive à la partie constructive de votre étude et ne puis vous dissimuler combien j'en approuve les conclusions. Le Home National tel qu'il est conçu aujourd'hui, ne doit être qu'un début. Le pays est en effet bien exigü et le Sionisme est un mouvement d'une ampleur telle qu'il mérite de plus vastes orientations territoriales. Palestine et Transjordanie ne sont que des cantons limités, et j'approuve votre idée tendant à la création d'un Sionisme araméen dans les territoires confiés à l'administration de la France par le mandat. Là, peu d'habitants, donc peu de voisinage, peu de concurrence, peu de luttes. Une terre riche et qu'il ne sera

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

point utile d'acquérir à prix d'or. La Palestine utile prolongée jusqu'à l'Euphrate, devenue un vaste pays de colonisation et non une petite Suisse d'Orient, réduite à de minimes dimensions. La France a abrité sous les plis de son drapeau de nombreux Arméniens persécutés. Peut-être voudra-t-elle aussi appeler sur ces territoires des pionniers juifs de l'Asie nouvelle. Elle se fortifiera en Syrie par ce concours et participera à ce rêve réalisé du Sionisme qui est un des honneurs de l'humanité moderne.

La question doit être longuement pensée. Le moment doit être intelligemment choisi. C'est là un bel avenir que vous proposez, à une cause qui nous est chère. Elle réjouit mon cœur de Français. Je vous félicite de vos efforts. Saluons l'avenir, mais aussi, ne critiquons point trop sévèrement un passé qui a réalisé déjà un présent solide et digne d'éloges.

Marcel MIRTIL.

RÉPONSE DE M. RENÉ DE PLANHOL  
*Directeur de la Nouvelle Lanterne,*  
*Rédacteur à l'Action Française.*

Cher Monsieur,

Votre thèse du Sionisme intégral, pleine d'idées personnelles et ingénieuses, a pour nous les attraits et la séduction d'un beau rêve. Je souhaiterais qu'il pût se réaliser tel que vous en proposez les visions. Ce sont les faits les plus certains, ceux que vous mettez vous-même en lumière, qui m'obligent au doute et même à une certaine méfiance.

1° *Le Sionisme et l'Eglise.* — Vous montrez fort bien la gravité du problème religieux que le Sionisme souève pour les chrétiens, en particulier pour les catholiques. Vous appelez de vos vœux et espérez un accord, au moins tacite, entre l'autorité romaine et le nouvel Etat juif qui, de nature moins



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

religieuse que nationale, pourrait donc, sans porter offense à l'Eglise, posséder les Lieux Saints dont il respecterait le caractère sacré. Mais on n'aperçoit pas qu'à l'heure actuelle aucune possibilité de ce genre se dessine. D'une part le mouvement sioniste est fanatiquement hostile à toute espèce de croyance et de tradition religieuses. D'autre part, jamais l'Eglise n'a laissé prescrire les droits que depuis des siècles elle revendique à l'égard de la Terre qu'ont sanctifiée pour elle la naissance, la prédication, la mort du Messie. Après n'avoir cessé de protester contre la domination de l'Islam à Jérusalem, acceptera-t-elle que la Ville Sainte soit la capitale d'un Etat juif? Le Vatican a seul qualité pour répondre. Si l'Eglise condamne le Sionisme, celui-ci est frappé d'impuissance et de corruption; il ne pourra se développer d'une manière saine et normale qu'à condition d'être reconnu par la chrétienté.

2° *Juifs et Arabes.* — Quant à l'animosité des Arabes envers les Sionistes, toutes les ressources de votre dialectique ne peuvent prévaloir sur le témoignage des récents et déplorables événements.

Vous adjurez Arabes et Juifs de mutuellement s'entendre et s'unir, vous attestez leur communauté d'origine, de langues, d'esprit, vous faites briller devant nous les bienfaits que pourrait produire la collaboration de leurs efforts. A merveille. Mais on refuse de vous écouter. Les Arabes détestent les Sionistes comme des intrus qui arrivent pour les dépouiller. Et si les intrigues anglaises, que vous avez dénoncées dans vos articles du *Mercure de France*, ont peut-être profité de cette haine, ce ne sont pas elles qui l'ont créée. Comment imaginer que de tels sentiments s'apaisent avant qu'ait disparu la menace qui les provoque? Paroles et raisons, si justes qu'elles soient, ne suffisent point à modifier l'âme d'un peuple. Et tout votre système postulant l'alliance, et presque la fusion des deux grands groupes sémites dans un Etat hébréo-arabe, il semble que vous le bâtissiez en dehors de la réalité.

3° *Péché originel du Sionisme*. — Le Sionisme dès le début de l'expérience qui vient de s'accomplir en Palestine, a été complètement faussé par deux causes dont l'une lui était extérieure et l'au-



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

tre lui était interne. La première, c'est l'influence anglaise, qui a usé du Sionisme comme d'une simple manœuvre destinée à servir l'impérialisme britannique, et vous me direz que c'est précisément de cette influence que vous voulez délivrer le Sionisme, mais il est à prévoir qu'elle ne se laissera éliminer qu'avec le Sionisme lui-même. La seconde, que je signalais déjà plus haut, c'est l'idéologie qui s'est déchaînée dans la nouvelle Sion, — idéologie violemment révolutionnaire, communiste et bolchevisante, à dérisoires prétentions scientifiques et dont le grossier matérialisme déblatère contre toutes les religions. Je n'ignore pas que, dans l'ordre économique les Juifs américains ont mis en Palestine bon ordre à certaines folies qui risquaient de leur coûter très cher. Mais, dans l'ordre spirituel, le même fanatisme continue de sévir et un mouvement comme le Sionisme s'affranchit bien difficilement des conditions où il s'est formé. On ne saurait renouveler d'un coup le peuple sioniste ni même ses dirigeants intellectuels. Alors le Sionisme ne peut que poursuivre cette tentative de fonder une nation qui ait pour



seul dogme religieux le mépris et l'horreur de toute religion. Rien ne me paraît, non seulement plus odieux et plus vil, mais aussi plus chimérique.

4° *Le Sionisme et la question juive.* — Vous estimez que l'existence d'un Etat juif contribuerait à résoudre dans les autres Etats la question juive, en donnant aux Juifs de France, d'Angleterre, de Hollande, la faculté qui leur manque aujourd'hui d'opter entre la patrie où ils se trouvent et l'antique patrie d'Israël. Mais pratiquement, en France, cette faculté d'option ne jouerait presque jamais. En dehors de quelques apôtres, le peuple sioniste ne peut se recruter que dans la masse misérable et persécutée, qui habite les ghettos de l'Orient. Les Juifs de France ou de Hollande n'envisageront certes pas de quitter les patries policées où ils jouissent de tous les avantages de la civilisation, et où les attachent forcément leurs habitudes et leurs intérêts. La faculté d'option serait donc inopérante. Aussi bien l'option qui s'impose aux Juifs de France est-elle une option spirituelle : ils doivent choisir entre le génie ter-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

rien de l'Occident, et le génie d'Israël, si celui-ci est bien tel que vous l'avez défini dans *Nomades*, c'est-à-dire un génie de désordre et de subversion (1). Et c'est à l'Etat français qu'il appartiendrait d'accueillir et de protéger les Juifs qui s'agrégeraient vraiment à la France et mettraient à son service les qualités de leur race, tout en se défendant avec vigueur contre les Juifs d'internationalisme et de révolution.

Votre captivant ouvrage appellerait bien d'autres discussions. Mais ce serait un autre livre à écrire. C'est pourquoi je borne à ces quelques points essentiels les réflexions que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

Veillez agréer, cher Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

René de PLANHOL.

---

(1) Nous laissons à M. René de Planhol l'entière responsabilité de cette affirmation. Les lecteurs que la question intéresse pourront consulter l'ouvrage en question paru chez Alcan (Paris 1929) et la controverse qui a eu lieu à ce sujet entre M. de Planhol et nous-même dans les colonnes de la *Nouvelle Lanterne*, numéros d'avril, juillet et novembre 1929.

RÉPONSE DU DOCTEUR GEORGE SAMNÉ  
*Directeur de la Correspondance d'Orient.*

La thèse de M. Kadmi-Cohen s'impose à l'attention. Elle rentre dans le courant des préoccupations actuelles au moment où la civilisation occidentale se prend à douter d'elle-même, en face d'un Orient dont la conscience et les forces se réveillent. L'idée de constituer, de la Perse à la Méditerranée, un Etat pansémite, balcon de l'Orient sur l'Occident, tête de pont de l'Occident vers l'Orient, séduit l'imagination par sa grandeur et semble apporter une solution à beaucoup de problèmes actuels. Toute la question est de savoir si elle est réalisable.

Il ne nous semble pas que M. Kadmi-Cohen ait affaibli les objections que nous avons, en nous fondant sur les faits, soulevées contre le Sionisme. Il l'exalte et l'amplifie : il ne le facilite pas. Lui-même convient que la grande difficulté tient à



l'hostilité de la nation arabe. Nous ne voyons pas comment, dans l'état actuel des choses, son système la surmonterait. Sans doute, par des raisonnements fort ingénieux, il prétend démontrer que l'intérêt profond des Arabes leur commande de s'accorder avec les Juifs. Mais il sait fort bien qu'en cette matière elle-même, les raisonnements ne portent guère. Au fond, il s'agit d'un partage volontaire entre Arabes et Juifs. Peut-on croire que les Arabes y consentiront bénévolement et, étant en possession d'état, donneront les mains à l'accession d'une race dont le but avoué est de s'élever à leur niveau, et de leur imposer une puissance rivale sur un territoire dont ils se tiennent pour seuls maîtres légitimes?

Que M. Kadmi-Cohen nous permette de le lui dire : il met la charrue devant les bœufs. Peut-être le vaste Etat pansémite dont il rêve arriverait-il quelque jour à se constituer, mais, pour que l'accord s'établisse entre Juifs et Arabes, il est nécessaire que d'abord les Juifs aient pris en Palestine une importance numérique et sociale qui les mette sur un pied d'égalité avec les Arabes,

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ou du moins les rapproche sensiblement d'eux.

C'est sur ce point que nous avons insisté. Ce qui nous a paru condamner le Sionisme, c'est l'indifférence que montre à son égard la grande masse du peuple juif, qui, visiblement n'éprouve nul désir de voir se constituer en Palestine, un Etat souverain pour s'y soustraire à une oppression qui, dans la majeure partie du monde, n'existe pas. Tant que cette indifférence persistera, le Sionisme restera une idée abstraite plutôt qu'un mouvement national.

Ce que l'on peut retenir de la thèse de M. Kadmi-Cohen, c'est la possibilité théorique d'une entente entre Arabes et Juifs. Il y a là des vues justes et pénétrantes. Mais, elles ne sont pas, en tout cas, d'application prochaine. C'est d'eux-mêmes que les Juifs doivent attendre la force qui les libérera, s'ils croient vraiment avoir besoin d'être libérés. Le Sionisme intégral, pour parler comme M. Kadmi-Cohen, suppose en premier lieu, le Sionisme. Avant d'élever la superstructure d'un monument, il faut que la base en soit solide.

GEORGE SAMNÉ.



RÉPONSE DE M. MAURICE MURET  
*Membre Correspondant de l'Institut.*

Mon cher confrère,

Vous avez magistralement formulé le problème sioniste et j'ai lu votre ouvrage avec le plus vif intérêt et avec un profit certain. Je regrette d'autant plus de ne point partager absolument votre confiance. Je ne crois pas plus au « bon sens des Arabes », comme vous dites, qu'au bon sens des « nationalités » d'Europe, je n'y crois pas, du moins, pour l'instant. On ne réconciliera pas plus les Arabes avec leurs voisins Sionistes, qu'on ne réconciliera avec leur sort les Allemands, les Hongrois, les Bulgares annexés par leurs voisins en vertu des traités de paix de 1919. Il faut compter avec ces irrédentismes en Europe. A mon avis, ce fut une immense erreur que de créer artificiellement en Palestine, où n'existait en 1919 aucun



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

problème aussi grave, un « conflit de nationalité ». Le dépit des Arabes me paraît compréhensible et, dans une large mesure, justifié. Le voisinage des Juifs, en raison même des qualités des Juifs, doit fatalement leur porter ombrage. Non, vraiment, plus j'y réfléchis, plus je doute que les Arabes soient de taille à donner au problème sioniste une solution conforme au « bon sens ». Quand les passions nationalistes jouent en Europe, la voix du « bon sens » se tait. Pourquoi les populations encore moins évoluées d'Asie se montreraient-elles plus raisonnables ? J'ai compris la gravité du problème sioniste dès 1922, lors d'un séjour à Jérusalem. Les Hiérosolymitains les plus hostiles au cadeau de Lord Balfour étaient des *intellectuels*, des patriciens, les chefs naturels de la population arabe de Jérusalem. Le nationalisme est aussi bien le privilège de l'élément le plus lettré parmi toutes collectivités humaines. Qu'on s'en réjouisse ou s'en afflige, c'est ainsi. L'Europe a communiqué à l'Asie et déjà à une partie de l'Afrique sa fièvre nationaliste. Je crains, je le répète, que les Arabes de Palestine mal convaincus de la nécessité

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

qu'il y avait de leur imposer des voisins, mieux armés qu'eux-mêmes pour la lutte économique, ne s'obstinent à faire à ceux-ci grise mine. D'autant plus que la Palestine, vous savez cela mieux que moi, ne pourra jamais absorber qu'un élément peu considérable de la population juive disséminée dans le reste du monde. La solution du problème juif réside, pour moi, dans l'absorption de la population juive par les populations non juives où sont fixées les colonies juives. Hors de cette solution naturelle qui demandera, à vrai dire, encore des siècles de luttes, tout ce qu'on propose et tout ce qu'on expérimente est voué à l'échec. La Grande-Bretagne a peut-être fait œuvre utile à sa politique internationale en ramenant quelques Juifs dans ce qu'il n'est pas tout à fait exact d'appeler « le pays de leurs pères ». Elle n'a certainement pas servi la cause du peuple juif lui-même.

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maurice MURET.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*Nous croyons pouvoir affirmer que la doctrine de la Délégation Syro-Palestinienne près la Société des Nations, s'exprime, en ce qui concerne le Sionisme, dans les lignes suivantes, parues, sous la signature de l'Emir Chekib Arslan, dans les numéros 1 et 3 de la « Nation Arabe », organe officiel de cette Délégation.*

*Savant, poète et sociologue, M. Chekib Arslan s'apparente, par certaines tendances de son esprit, à la grande lignée des encyclopédistes français. Son savoir, ainsi que son origine noble, lui confèrent à juste raison une grande autorité dans le monde arabe.*

... Les Sionistes ne cessent de répéter qu'ils n'ont pour but que la collaboration avec les Arabes qui assurera le développement simultané des deux peuples. Or, quelle valeur peut avoir semblable affirmation, puisque leur but réel est de former un Etat juif, patrie politique, sociale et indépendante de celle des Arabes, comme le proclament pres-



que unanimement tous leurs organes et tous leurs hommes qualifiés.

Pour nous, si les Juifs doivent être privilégiés en Palestine, si la prédominance politique doit leur appartenir, exclusivement ou principalement, sans faire aucun cas du nombre, alors les Arabes doivent s'en aller dès à présent. Les Arabes de Palestine ne pourront jamais admettre que les Juifs possèdent des droits que les non-Juifs ne posséderont pas.

Les Juifs ne sont pas nos ennemis. Au contraire, ils sont nos cousins auxquels nous sommes unis par les liens incontestables du sang et du langage. Il est arrivé à celui qui écrit ces lignes d'entendre l'hébreu et de le comprendre sans jamais l'avoir étudié, tellement la ressemblance est forte entre cette langue et l'arabe. L'antisémitisme n'existe pas chez nous pour cette simple raison que nous sommes le peuple sémitique par excellence. Lorsque les Arabes furent chassés d'Espagne, les Juifs partagèrent leur sort. Deux langues sœurs, deux peuples cousins, évidemment on ne peut pas, dans ces conditions, être ennemis, ni se vouer une haine

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

aussi implacable; mais tout cela n'empêche pas qu'on se querelle pour la Palestine lorsque l'un des deux cousins veut l'enlever à l'autre et y restaurer à ses dépens des conditions presque préhistoriques.



RÉPONSE DE M. ALBERT WAHL

*Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lille,  
Professeur à la Faculté de Droit de Paris.*

Il est incontestable que l'antisémitisme tend dans la plupart des pays de l'Est de l'Europe à s'accroître plutôt qu'à s'atténuer. Il est probable, en outre, qu'aucune propagande ne pourra, avant de très longues années, arriver à combattre ce sentiment d'autant plus vif qu'il repose non pas exclusivement sur des idées religieuses ou sur la superstition, mais sur des raisons de l'ordre mercantile le moins estimable. Toute organisation tendant à donner aux Juifs de ces pays, le moyen de se transporter vers des territoires où ils auront une existence dépourvue de risques et seront considérés comme des hommes assimilés aux autres hommes, ne peut donc qu'être approuvée et encouragée. Mais j'estime, pour ma part, qu'il vaut mieux



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

les diriger vers des pays divers où ils se mêleront à la population et où ils seront relativement à cette population peu nombreux, qu'organiser un foyer juif, — *pouvant contenir tous les juifs du monde* — quoiqu'il ne soit pas question d'obliger tous les Juifs du monde à y émigrer.

On peut, en effet, avoir assez de confiance dans les qualités d'énergie et d'intelligence des Juifs pour être assurés que l'Etat juif deviendra exceptionnellement prospère. Comme il comprendra toujours un nombre d'habitants insuffisant pour pouvoir s'opposer soit à l'infiltration des étrangers, soit à l'esprit de jalousie et aux instincts de pillage, dont les êtres humains ne se sont jamais dégagés, l'Etat juif serait sans doute fatalement, un jour ou l'autre, la proie des voisins dont les instincts se dissimuleraient derrière des considérations soi-disant religieuses ou morales.

A supposer même que l'on puisse supposer résolue la découverte d'un territoire assez grand pour comprendre éventuellement tous les Juifs et assez vide pour qu'ils puissent s'y installer sans subir aucun contact étranger, il semble que le danger

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

serait plus grand à organiser ce pays juif qu'à essayer de diriger ceux d'entre eux qui sont maltraités dans leur pays, vers d'autres patries.

Albert WAHL.

RÉPONSE DE M. EUGÈNE FROT  
*Député, membre du Parti Socialiste,  
Section Française de l'Internationale Ouvrière.*

Mon cher ami,

J'ai lu avec intérêt ton étude sur le Sionisme nouveau.

Je ne crois pas à l'avenir du Sionisme : on ne crée pas de toutes pièces un Etat avec des citoyens épars à travers le monde depuis des siècles.

Mais tu as posé le problème, comme il doit l'être en cherchant la solution des mille difficultés qui naissent de l'espérance sioniste, tu n'as celé aucune de ces difficultés et si le problème peut être un jour résolu, c'est bien en mettant à jour tous les dangers et tous les écueils auxquels se heurteront les artisans de ce formidable effort.

Je pense avec toi que la première difficulté à



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

résoudre est dans l'organisation d'une cohabitation facile du monde arabe et du monde juif.

Ce n'est pas une petite chose, quand on sait quels heurts n'a cessé de créer la mise en présence des deux races, si près pourtant l'une de l'autre par leur origine.

Mais il y a l'Islam, et il y a la loi de Moïse.

Problème de race, problème économique, problème financier : les solutions théoriques, je les vois bien. Tu les as précisées tellement qu'on semble les voir appliquées dans la pratique même de la vie quotidienne. Et cependant je doute encore de cet avenir.

Mais si l'espoir du monde juif peut être un jour — proche ou lointain — une réalité, c'est assurément à des efforts comme celui que tu viens de tenter qu'on le devra.

Je souhaite que ton ouvrage soit une des plus sûres étapes de la marche du peuple juif vers son idéal national.

Cordialement à toi.

Eugène FROT.

RÉPONSE DE M. SYLVAIN LÉVI

*Professeur au Collège de France,  
Président de l'Alliance Israélite Universelle.*

Monsieur,

J'ai lu l'essai sur le nouveau Sionisme que vous m'avez demandé d'examiner. Vous voyez grand, vous voyez large, mais vous voyez de fort bonne foi ce que vous voulez voir et comme vous voulez le voir. Vous êtes un homme de foi et je vous en félicite. Mais si Mahomet ou Herzl avaient consulté des esprits critiques, il n'y aurait eu ni Islam ni Sionisme. J'ai du fait de mes études et de ma vie déjà longue pris l'habitude du doute méthodique, et chacune de vos affirmations vient, en raison de sa vigueur même, se heurter dans mon esprit à des réserves insurmontables. Epargnez-moi de les discuter pied à pied, ce n'est plus seulement toute la question juive, c'est encore toute

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

la question d'Orient qu'il faudrait aborder, et des journées de discussion ne nous rapprocheraient pas d'un accord. Exposez vos idées, propagez-les, vous trouverez peut-être un autre Balfour pour passer à l'action. Pour moi, je continuerai ma besogne propre, que je persiste à croire utile et efficace.

Croyez, Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

Sylvain LÉVI.



RÉPONSE DE M. RAOUL ALLIER  
*Doyen de la Faculté Libre de Théologie  
Protestante de Paris.*

Monsieur,

Pendant une grande partie de ma vie, j'ai lutté contre l'antisémitisme et, s'il le fallait, je recommencerais. Un des griefs de l'antisémitisme, c'est qu'Israël ne représente pas seulement une religion mais est une nation et, au milieu des autres, se conduit comme telle. Il me paraît que, si le Sionisme triomphait, l'argumentation antisémite ne serait guère réfutable.

Raoul ALLIER.

RÉPONSE DE M. V. DE MORO-GIAFFERI

*Ancien député, ancien ministre,  
Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats à la  
Cour de Paris.*

« *Un peuple se penche sur son passé, évoque son origine et réclame son foyer* ».

En face du Monde le Sionisme a raison.

Israël vit. Une persécution dix-huit fois centenaire n'a pu le vaincre ni l'absorber. Il faut l'exterminer ou lui donner sa place.

Quelle place? Son foyer. Je n'imagine pas qu'il en accepte une autre. Voudrait-on le déporter?

Est-il apte à se fixer désormais ce vagabond de l'Histoire? Du point de vue humain pas de question. Exilé par contrainte non par vocation s'il en pris l'habitude ce n'est pas une raison suffisante pour qu'on lui refuse le droit de s'asseoir un jour.

Ce fut sa destinée de connaître l'hypocrisie des

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

violences inquiètes. S'enfermerait-il dans la gangue de ses rites traditionnels? On l'accusait de complot. Cherchait-il à s'infiltrer? Trahison!

Quand il plantait sa tente on déchirait la toile. Fuyait-il? Les bonnes gens sur la route s'écartaient du convoi suspect. Est-il las de courir? « Marche encore, nomade ».

Non! Parce que désormais la communauté des hommes ne peut sans compromettre son équilibre encourager le scandale d'une grande injustice, l'Univers — tout l'Univers Civilisé — se doit de consentir à la requête d'Israël un foyer — garanti — capable de se défendre.

Est-ce l'intérêt des Juifs? Ce côté du problème est autrement complexe et je conviens que la résistance des majorités sémites fait valoir de fortes raisons.

Ne pouvant être tout à fait différent ni tout à fait égal, au foyer des autres peuples, le Juif s'est forgé par accoutumance, une armature d'individualisme si forte qu'il finit isolément par s'élever. L'antisémitisme s'étonne et ne connaît pas son œuvre.



Ne risquent-ils pas de tout perdre, après le dur labeur d'une conquête morale longtemps disputée, ces assimilés répandus sur toute la terre? On leur offre une maison. Ils ont des palais!

Habile à plaider en face du monde le Sionisme échouerait ainsi devant les fils dispersés et oublieux d'Israël. Paradoxe factice que la définition suffit à dissiper. Jamais les promoteurs n'ont envisagé le regroupement statutaire de leurs frères disséminés. La réparation de l'exode ne condamnera personne à l'exode inverse. « Demain à Jérusalem ». C'est un vœu. Ce n'est pas un ordre. L'opulent courtier de New-York gardera son hôtel. Le riche banquier de Paris gardera son immeuble, ses collections et son écurie.

Craindra-t-il de ne pouvoir concilier sa patrie et sa religion parce que sa religion aura une autre Patrie? L'objection n'est plus sérieuse. Avant la guerre... peut-être. Depuis la guerre aucune voix ne conteste aux Juifs nationaux un droit consacré par tant d'holocaustes.

Les catholiques français auraient-ils cessé de l'être — et au même titre — parce que le Souve-

rain Pontife de l'Eglise apostolique et romaine s'est taillé un royaume dans le territoire de la Péninsule?

La Papauté qui parfois a su protéger les Juifs leur offre ce précédent dont il est loisible d'interpréter la jurisprudence.

Et en attendant que Sion englobe dans la notion d'un Etat moderne, indépendant et armé, tous les enfants d'Abraham (l'Arabe et le Juif), rêve touchant mais lointain, que les hostilités du moment font apparaître si invraisemblable, mais que l'effort d'instruction parallèlement répandu peut rapprocher de notre époque pour le plus grand bien de l'Occident menacé, je crois que la garantie des nations trouvera dans les accords de Latran l'avantage d'un exemple.

A ce consentement qu'il faut actif et universel, la France libérale répondra la première, comme elle fut la première, même avant Balfour, à proposer la reconnaissance d'un foyer juif.

Docile à l'enseignement de sa propre histoire — une fois de plus elle aura mérité de la conscience humaine en aidant à ressusciter un peuple



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

qui peut être demain, par le rayonnement de son influence et de son génie — un facteur d'harmonie pacifique entre les Peuples.

V. DE MORO-GIAFFERI.



*L'enquête que l'on vient de lire se suffit à elle-même. Point n'est besoin de longs commentaires pour en dégager les conclusions. D'emblée, certains nous accordent leurs suffrages, d'autres se livrent à des critiques fragmentaires qui, dans la plupart des cas, s'annulent réciproquement. Le tout paraît se baser sur des sympathies instinctives, des antipathies involontaires, un scepticisme désabusé, plutôt que sur un raisonnement rigoureusement scientifique. Le fond de la question, la doctrine dans son ensemble et dans ses éléments essentiels, n'en paraît point affectée.*

*En effet :*

*La réalité permanente du problème juif et l'absence de toute autre solution que la solution sioniste peuvent être considérées comme établies.*

---

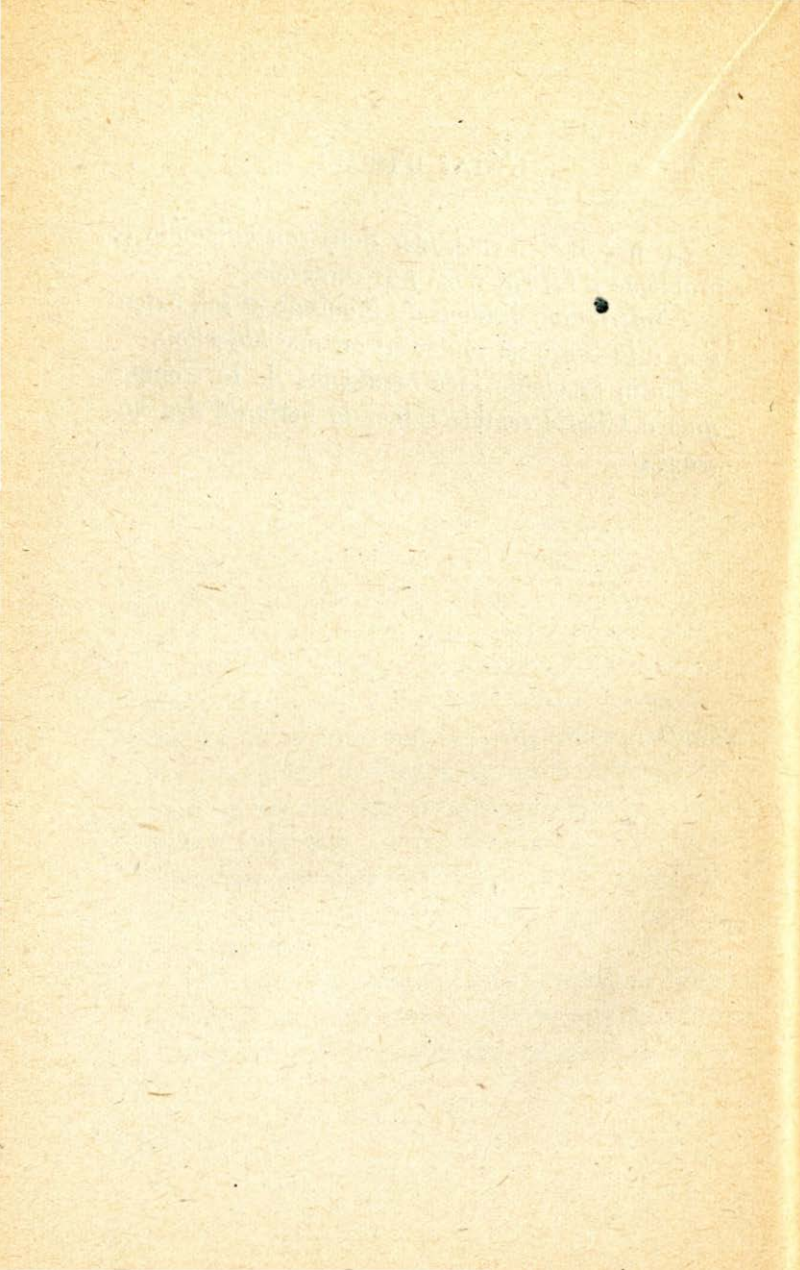
## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*La nécessité d'envisager dans son ensemble le problème d'Orient n'est pas contestée.*

*L'internationalisation du Sionisme et son extension à la Syrie ne soulèvent aucune objection.*

*Enfin la vieille idée herzlienne de la Compagnie à Charte semble rallier la majorité des suffrages.*

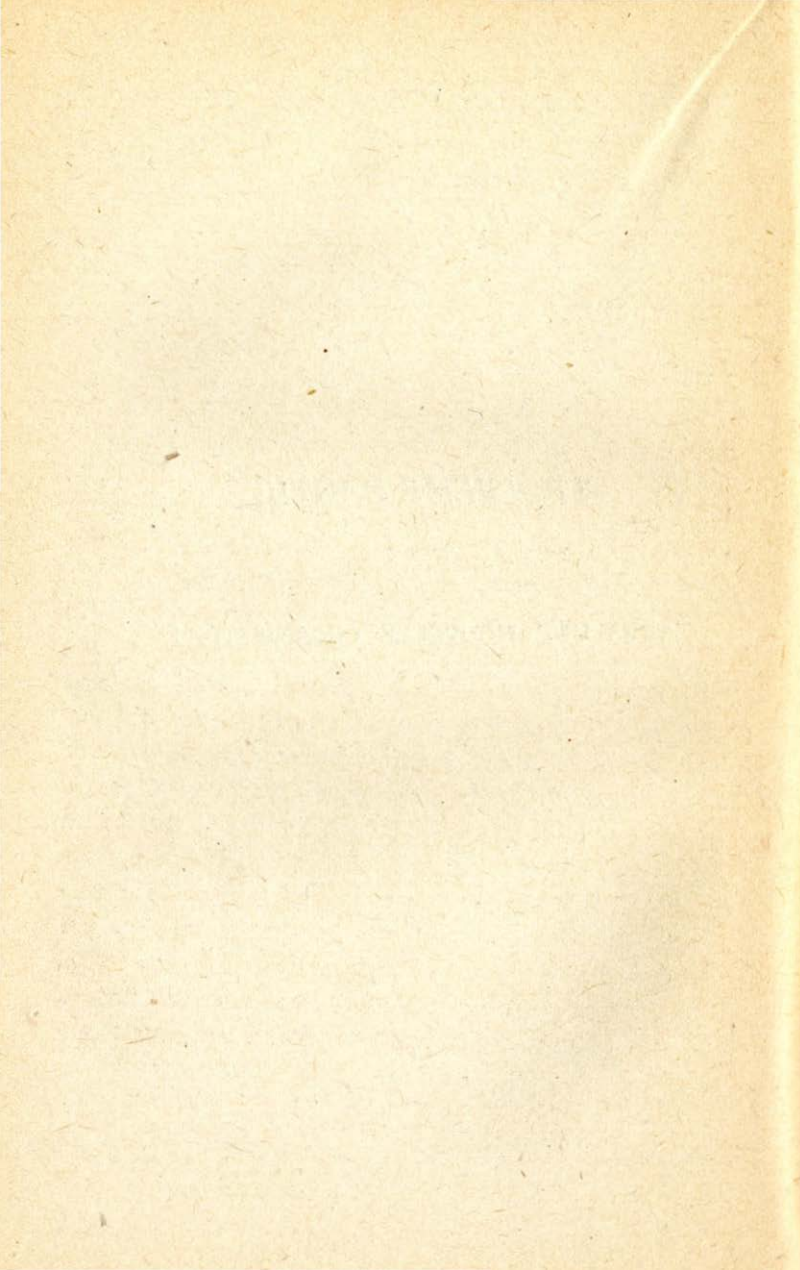




*TROISIEME PARTIE*

---

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION



*Il ne suffit pas d'esquisser une idéologie. Une idée-force doit trouver à sa disposition un instrument grâce auquel de potentielle elle devienne dynamique. Nous nous devons donc de terminer cet ouvrage par un projet de Constitution : la conclusion logique d'une pensée est l'action.*

*L'organisation dont nous voudrions doter le Sionisme ne révolutionne rien : les organes « concentriques » de la Jewish Agency, cette Agence Juive qui est censée représenter le monde juif auprès de la S. D. N., ne peuvent sérieusement pas prétendre à être de véritables rouages politiques. Les touchantes, mais inefficaces institutions de la Keren Kayemeth et de la Keren Hayesod, cachent derrière la façade des mots à consonnance noble, mais au sens généralement incompris, des hérésies économiques définitivement condamnées.*

*Le projet de Constitution que nous soumettons aux suffrages des lecteurs comble en réalité une*



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

lacune. Ce projet n'a évidemment pas la prétention d'être parfait, ni original. Nous n'innovons rien. Les vieilles idées politiques éprouvées depuis longtemps sont simplement adaptées à un cas particulier, pour des besoins nouveaux, se présentant dans des circonstances exceptionnelles.

A la base nous avons placé la séparation des pouvoirs. Si le régime représentatif nous a paru d'une application difficile dans les circonstances particulières où se trouvent les Juifs, nous avons pensé, par contre, que le gouvernement du peuple par lui-même pouvait donner d'excellents résultats, à condition que l'exécutif fût très fort. Au surplus, cet usage du plébiscite et du referendum, joint à d'autres mesures, nous a semblé le plus efficace pour assurer au Sionisme élargi une vie intérieure et une cohésion intime, qui, jusqu'à présent, lui avaient fait défaut. Nous avons pensé qu'il était indispensable que les éléments et rouages de cette loi organique résolvent, par la pratique même de leur fonctionnement, les différents problèmes que pose le fait arabe. En dernier lieu, enfin, nous avons estimé que des apaisements de-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

*vaient être donnés, sous forme de dispositions constitutionnelles, aux appréhensions légitimes de certains qui eussent pu craindre que la puissante organisation que nous voulons créer ne fût détournée de sa destination véritable. La prohibition de mainmorte et l'institution du Conseil des Protecteurs paraissent donner les garanties suffisantes qu'elle ne servira que le but qui lui est assigné.*

*Ce projet de constitution, avons-nous dit, est perfectible. Il l'est dès avant sa mise en pratique. Il va de soi que seul l'usage pourra indiquer toutes les modifications qu'il nécessite. Mais ceci est l'œuvre de demain ou d'après-demain.*

## DECLARATION

### § 1.

Le Sionisme a pour but final la solution de la question juive dans le monde. Ce but ne peut être atteint que par le concours unanime des Juifs, tous également intéressés à la solution de ce problème.

### § 2.

Cette solution sous-entend l'assimilation totale, réserve faite de la religion, d'une partie du Judaïsme mondial, et comporte, pour l'autre partie, l'édification d'un Etat, au sens politique du mot. Les deux éléments du problème sont inséparables et se conjuguent dans le nouveau Sionisme.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

### § 3.

La religion juive est placée à la base du nouveau Sionisme. Celui-ci conserve, outre l'élément national intégré dans le Judaïsme, son élément religieux qui le premier a mis dans le domaine moral et social un évolutionnisme constant.

### § 4.

Pour atteindre le but assigné au nouveau Sionisme, la collaboration du monde civilisé tout entier est indispensable. Inversement, cette réalisation sera pour le monde un bienfait par la suppression de la question juive, avec les multiples inconvénients et dangers qu'elle comporte.

### § 5.

La nouvelle doctrine du sioniste place les Lieux Saints de la Chrétienté, avec des voies d'accès appropriées, sous le régime de l'exterritorialité, la tâche de l'organisation de ces enclaves étant laissée aux organismes et aux nations intéressés.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

### § 6.

L'action politique du nouveau Sionisme est basée sur le Pansémitisme, compris comme parité hébreo-arabe dans les territoires de colonisation sioniste et comme alliance permanente avec les pays arabes environnants.

### § 7.

Les territoires de colonisation sioniste s'étendent sur toute la région mentionnée dans la Bible, c'est-à-dire du Sinaï au sud jusqu'à la région des Deux-Fleuves au nord. Les provinces maritimes de la Syrie centrale et septentrionale en sont exclues.

### § 8.

Les pays arabes avec lesquels le Sionisme envisage une alliance permanente, sont : l'Arabie, avec ses différents éléments, l'Iraq, et les parties

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

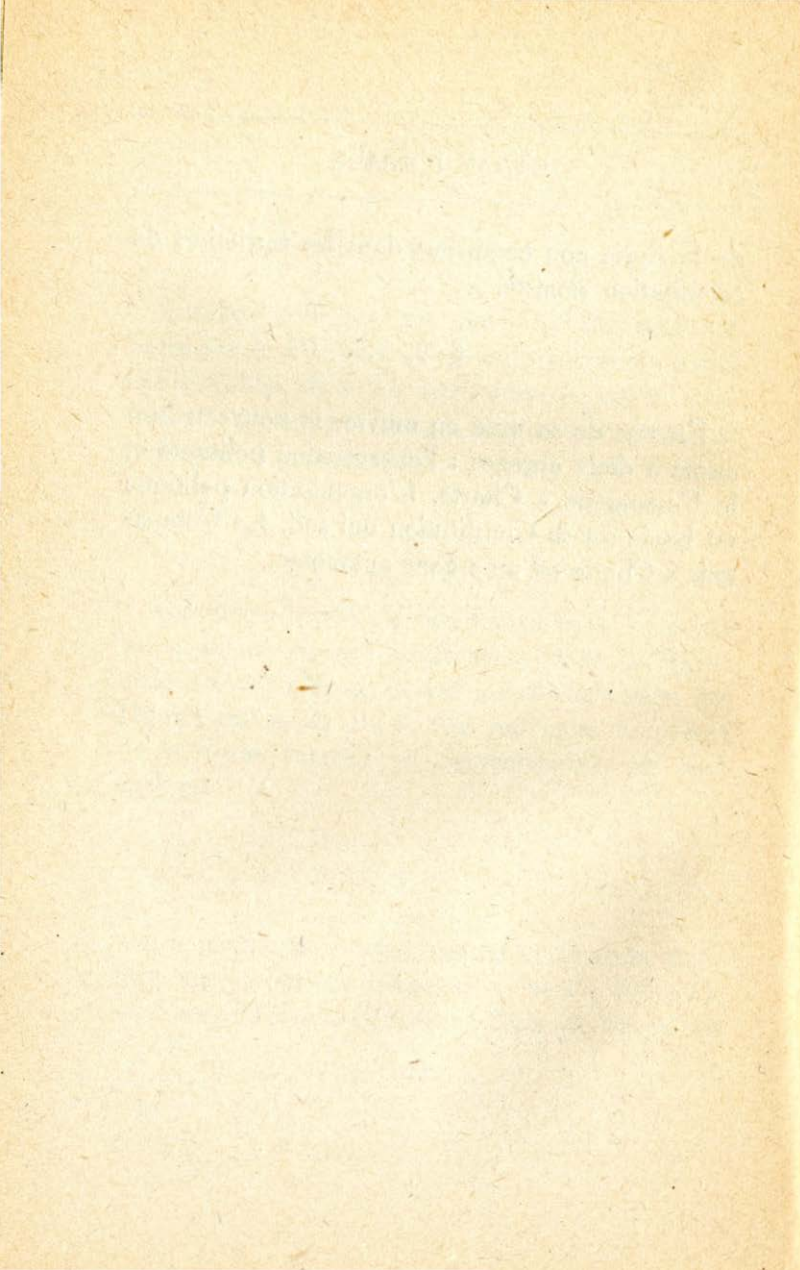
---

de la Syrie non comprises dans les territoires de colonisation sioniste.

### § 9.

En vue de sa mise en œuvre, le nouveau Sionisme a deux organes : l'organisation politique et la Compagnie à Charte. L'organisation politique est basée sur la Constitution qui suit. La Compagnie à Charte est un organe autonome.





PROJET DE CONSTITUTION





*PREMIERE PARTIE :*  
*L'ORGANISATION POLITIQUE*

---

PRÉLIMINAIRES

Article premier. — Dans l'organisation politique du nouveau Sionisme, la souveraineté réside dans le peuple : l'universalité des adhérents à l'Organisation.

Art. 2. — Le pouvoir exécutif est réparti entre deux organes : l'organe politique électif et l'organe administratif permanent.

Art. 3. — Le pouvoir judiciaire indépendant règle le fonctionnement des différents organes prévus par la Constitution.

Art. 4. — Il y a incompatibilité absolue dou-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

ble : entre l'organe politique et l'organe administratif et entre les deux et le pouvoir judiciaire.

### CHAPITRE PREMIER

#### *De l'organisation des pouvoirs.*

Art. 5. — Le pouvoir politique réside entre les mains du Président de l'Organisation, du Comité-Directeur et du Congrès Permanent.

Art. 6. — Le pouvoir administratif est entre les mains du Secrétaire Général de l'Organisation et des Directeurs Administratifs des Fédérations nationales.

Art. 7. — Le pouvoir judiciaire est confié à un corps autonome appelé Commission Juridique Supérieure.

Art. 8. — La souveraineté populaire s'exprime par les moyens des referendums et des plébiscites.

#### *Du plébiscite et du referendum.*

Art. 9. — La dissolution de l'Organisation ou

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

une modification à la Constitution doivent obligatoirement être tranchées par un referendum.

Art. 10. — Peuvent être soumis au referendum.

1° Les conflits entre le Président et le Congrès Permanent.

2° Les cas où un dixième des membres de l'Organisation ou six fédérations nationales des pays non-limitrophes le réclament.

3° Les affaires déferées par le Conseil des Protecteurs.

Art. 11. — Les Présidents et Vice-Président de l'Organisation sont élus par voie de plébiscite.

Art. 12. — Chaque année, dans la deuxième quinzaine d'avril, le Congrès Permanent désigne deux candidats soumis au plébiscite. Celui qui obtient la majorité des suffrages du corps électoral est nommé Président pour un an, le suivant devient automatiquement Vice-président.

Art. 13. — Le plébiscite est précédé d'une campagne électorale qui ne peut excéder six semaines. Les deux candidats n'y participent que par des articles de dimensions égales, figurant côte à côte et publiés dans les journaux de l'Organisa-



tion. Ces articles sont accompagnés de notices biographiques, rédigées par les soins du Secrétariat Général et approuvées par les candidats. La campagne électorale dans le sein des Fédérations est libre.

Art. 14. — Les consultations populaires, qu'il s'agisse de plébiscite ou de referendum, sont organisées par le pouvoir administratif sous le contrôle du pouvoir judiciaire.

Art. 15. — Le scrutin reste ouvert toute la journée. A la clôture du scrutin, les bulletins sont comptés, en présence des électeurs présents et procès-verbal est dressé du nombre des bulletins trouvés dans l'urne. Les bulletins, ensemble le procès-verbal, sont placés sous scellés et adressés sans retard au Directeur Administratif de la Fédération.

Art. 16. — Le Directeur Administratif procède au dépouillement des résultats des scrutins des Associations, en présence du Comité de la Fédération et télégraphie les résultats du scrutin national au Président de la Commission Juridique Supérieure, lequel, assisté du Secrétaire Général,

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

proclame le résultat du plébiscite ou du referendum.

### CHAPITRE DEUXIÈME

*Du pouvoir politique.*

*De la Présidence.*

Art. 17. — Le pouvoir exécutif de l'Organisation a à sa tête le Président qui nomme les fonctionnaires de l'Organisation et provoque les délibérations du Congrès Permanent, les avis du Conseil des Protecteurs, les règlements de la Commission Juridique Supérieure. Le Président dirige l'Organisation, la représente à l'extérieur et traite en son nom.

Art. 18. — Il peut dissoudre le Congrès Permanent ainsi que les Comités des Fédérations Nationales qui ne paraissent plus jouir de la confiance des électeurs. En ce cas, de nouvelles élections au Congrès Permanent et aux Comités de Fédération, s'il y a lieu, doivent intervenir dans les six semaines qui suivent la dissolution.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Art. 19. — En cas de démission, de décès ou de maladie grave, le Vice-président remplace le Président. La durée de ses fonctions coïncide avec celle du Président démissionnaire, décédé ou malade. Le Vice-président assiste dès son élection aux séances du Comité Directeur.

Art. 20. — Le Vice-président, ainsi chargé des fonctions présidentielles, peut être élu Président au prochain plébiscite. Dans tout autre cas, le Vice-président est inéligible pendant une année qui suit sa cessation effective des fonctions.

Art. 21. — La décision du Président, pour être valable, doit être signée par lui, contresignée par le Secrétaire Général et publiée dans le Journal Officiel de l'Organisation.

### *Du Comité Directeur.*

Art. 22. — Le Président désigné par le plébiscite constitue, dès son entrée en fonctions, un Comité Directeur, dont le nombre de membres n'excédera pas douze, et qui sont placés à la tête de différents départements. Les membres du



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Comité Directeur sont responsables directement devant le Président.

Art. 23. — Le Comité Directeur fixe l'ordre du jour des séances du Congrès Permanent.

Art. 24. — En cas de démission, de décès ou de maladie grave du Président, le Vice-Président qui le remplace est tenu de conserver le Comité Directeur nommé par le Président.

### *Du Congrès Permanent.*

*Composition du Congrès : Membres permanents et membres élus.*

Art. 25. — Les anciens Présidents, les anciens Secrétaires Généraux, ou ceux qui en ont rempli les fonctions pendant six mois au moins, ainsi que les anciens membres juifs et arabes du Conseil des Protecteurs, font partie de droit du Congrès Permanent.

Art. 26. — Chaque Fédération nationale d'un pays souverain ou d'un pays jouissant d'un statut de Dominion est représenté au Congrès Permanent par deux délégués. Les pays non souverains

ont un délégué. Les territoires de colonisation sioniste sont représentés par cinq délégués. Chaque délégué est considéré comme représentant l'universalité des électeurs.

Art. 27. — En plus des membres avec voix délibérative, les membres d'honneur de l'Organisation peuvent assister aux séances avec voix consultative.

Art. 28. — Les séances du Congrès sont toujours publiques.

Art. 29. — Elles ont lieu au siège de l'Organisation sur la convocation du Président ou à la demande d'un quart des membres du Congrès.

Art. 30. — Les délégués votent par mandats ou par tête.

Art. 31. — Toute décision affectant l'avenir de l'Organisation, ou comportant pour elle une obligation, ou engageant ses finances ou son crédit, doit être prise par une majorité de mandats.

Art. 32. — Les décisions contenant des désignations ou des nominations personnelles sont toujours votées par tête.

Art. 33. — Le mandat sera égal au commun



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

diviseur des votes émis dans les Congrès Fédéraux pour la désignation des délégués. Chaque délégué de Fédération disposera d'autant de mandats que de quotients.

Art. 34. — Les membres non élus du Congrès Permanent seront considérés comme jouissant chacun d'un mandat proportionnel.

### CHAPITRE TROISIÈME

#### *Du pouvoir administratif.*

Art. 35. — Les fonctions administratives sont absolument incompatibles avec une participation à un titre quelconque aux fonctions électorales.

Art. 36. — Les représentants du pouvoir administratif sont rémunérés sur le budget de l'Organisation, sauf indemnités qui pourront être allouées par les Fédérations Nationales aux Directeurs Administratifs placés auprès d'elles.

Art. 37. — Le Secrétariat Général s'occupe de l'ensemble des questions intéressant l'Organisation. La direction administrative a dans sa compé-



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

tence les questions intéressant sa fédération nationale.

### *De la direction administrative.*

Art. 38. — La direction administrative a à sa tête un Directeur Administratif, nommé par le Président de l'Organisation, sur la proposition du Secrétaire Général et après consultation de la Fédération Nationale intéressée.

Art. 39. — Le Directeur administratif est sous l'autorité du Secrétaire Général et correspond directement avec lui.

### *Des fonctions du Directeur Administratif.*

Art. 40. — 1° Il constate la régularité de constitution de la Fédération et des Associations relevant de celle-ci.

2° Il prépare les travaux du Comité Fédéral et veille à leur exécution.

3° Il réunit les matériaux relatifs à la situation démographique, politique, économique et morale

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

du Judaïsme dans le ressort de la Fédération, ainsi que ceux relatifs à l'opinion non juive.

4° Il assiste avec voix consultative aux séances du Comité de la Fédération et tient ses procès-baux et ses archives.

5° Il est rédacteur en chef-administrateur du Bulletin de la Fédération, si elle en a un.

### *Du Secrétariat Général.*

Art. 41. — Le Secrétariat Général centralise dans ses bureaux les rapports et données statistiques des Directeurs Administratifs.

Art. 42. — Par ses soins sont préparées les différentes études politiques, diplomatiques, économiques et financières dont peuvent avoir besoin, pour les décisions à prendre, les autorités politiques et économiques.

Art. 43. — C'est à ses services qu'il incombe, sous l'autorité du Président de l'Organisation, de veiller à l'exécution des décisions prises par les organes compétents.



*Du Secrétaire Général.*

Art. 44. — Le Secrétaire Général est nommé par le Président de l'Organisation après vote à la majorité absolue du Congrès Permanent. Sa nomination est pour trois ans et est renouvelable automatiquement par périodes triennales, sauf préavis d'un an.

Art. 45. — En cas de faute lourde, il peut être destitué à tout moment par décision de la Commission Juridique Supérieure.

Art. 46. — Le Secrétaire Général est chef du Secrétariat Général et des Directions administratives des Fédérations, et rédacteur en chef-administrateur du Journal Officiel de l'Organisation.

Art. 47. — Il est secrétaire administratif permanent du Comité Directeur, du Congrès Permanent, du Conseil des Protecteurs et de tels autres organes du pouvoir politique qui seront créés.

Art. 48. — Il est membre permanent à titre consultatif du Conseil d'Administration de la Compagnie à Charte et de différents organes connexes que celle-ci pourra créer.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

### CHAPITRE QUATRIÈME

#### *Du pouvoir Judiciaire.*

Art. 49. — Pour l'interprétation de la présente Constitution dans son application et afin de donner avis en toute matière, il sera créée au siège de l'Organisation une Juridiction Supérieure, dont les décisions seront souveraines.

Art. 50. — Les membres de la Commission seront nommés à vie par le Président de l'Organisation, après vote à la majorité absolue du Congrès Permanent.

Art. 51. — Outre les réunions de bureaux dont il sera parlé ci-après, la Commission se réunit en Assemblées Générales ou Assemblées Particulières pour l'élaboration des règlements généraux dont l'application sera obligatoire pour ses divers éléments siégeant au contentieux.

Art. 52. — Les membres de la Commission ont des indemnités de séances et des indemnités de travaux.

Art. 53. — La Commission comprend trente-

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

six membres, divisés en collèges de douze membres chacun.

Art. 54. — Le premier collège comprend les rabbins réputés versés dans la science talmudique et exerçant leur sacerdoce depuis un temps suffisamment long.

Art. 55. — Le deuxième collège comprend des Juifs appartenant à l'enseignement supérieur et professant ou ayant professé dans les Facultés de Droit des pays où il existe des Fédérations.

Art. 56. — Le troisième collège se compose des Juifs hauts magistrats professionnels des pays où il existe des Fédérations de l'Organisation. Les avocats renommés ayant au moins 15 ans d'exercice effectif peuvent être nommés dans ce collège.

Art. 57. — Sont du ressort de la Commission Juridique Supérieure :

1° Les actes publics du Président de l'Organisation et du Secrétaire Général.

2° Le conformité à la Constitution des décisions du Congrès Permanent et des Fédérations nationales.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

3° Le contentieux des referendums et des plébiscites.

4° Le contentieux des nominations des délégués au Congrès Permanent.

5° Les conflits entre le Secrétaire Général et le Président.

6° Les conflits entre l'Organisation et une Fédération Nationale quelconque.

7° Les conflits à l'intérieur d'une Fédération.

Art. 58. — La Commission siège en bureaux ordinaires ou en bureaux extraordinaires.

Art. 59. — Le bureau ordinaire comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants, tirés au sort dans les trois collèges dont se compose la Commission.

Art. 60. — Le bureau extraordinaire se compose de neuf membres titulaires et de neuf membres suppléants tirés au sort comme il est indiqué ci-dessus.

Art. 61. — Dans tous les cas, un bureau ordinaire peut décider sa transformation en bureau extraordinaire.

Art. 62. — Le Président de la Commission est



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

élu par la Commission pour deux ans. Il est rééligible; il convoque et préside l'Assemblée plénière de la Commission; il juge les conflits intérieurs des Fédérations; il distribue les affaires dans les bureaux; il a la haute surveillance des referendums et des plébiscites.

Art. 63. — Le Président reçoit les indemnités suivantes :

- 1° Indemnité de juridiction.
- 2° Indemnité fixe de présidence.
- 3° Indemnité pour frais de secrétariat.

Art. 64. — Pour les conflits à l'intérieur d'une Fédération, la partie la plus diligente saisit le Secrétaire Général, lequel transmet la lettre au Président de la Commission, qui statue après avoir entendu les deux parties ou sur mémoires. La décision du Président est notifiée par les soins du Secrétaire Général.

Art. 65. — Pour tous les autres conflits, l'affaire est introduite par la partie intéressée par une lettre en double expédition : au Secrétariat de la Présidence de la Commission et au Secrétariat

Général de l'Organisation. Les décisions sont notifiées aux intéressés par le secrétariat de la Présidence de la Commission et une expédition de la sentence est adressée au Secrétariat Général de l'Organisation.

Art. 66. — Toutes les sentences du Président, d'un bureau ordinaire ou d'un bureau extraordinaire doivent être motivées.

Art. 67. — Les intérêts de l'Organisation sont représentés devant la juridiction du Président comme devant celle des bureaux par le Secrétaire Général ou par son délégué.

Art. 68. — Si la personne du Secrétaire Général est mise en cause sérieusement par une des parties, le Président de l'Organisation désignera sur l'invitation du Président de la Commission un membre du Comité Directeur pour représenter les intérêts de l'Organisation.

Art. 69. — Le Secrétaire de la Présidence de la Commission remplit les fonctions de secrétaire auprès du Bureau siégeant.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

### CHAPITRE CINQUIÈME

#### *Le Conseil des Protecteurs.*

Art. 70. — Pour toutes les affaires affectant d'autres intérêts que les intérêts juifs, il existera auprès du Congrès Permanent un Conseil des Protecteurs.

Art. 71. — Il y a incompatibilité entre les fonctions électives ou administratives au sein de l'Organisation et les fonctions de Membre du Conseil des Protecteurs.

Art. 72. — Les Membres du Conseil des Protecteurs sont nommés en principe pour deux ans. Leur désignation peut être infiniment renouvelée.

Art. 73. — Les avis positifs ou négatifs du Conseil des Protecteurs sont obligatoires pour les pouvoirs politique et administratif de l'Organisation.

Art. 74. — Peuvent faire partie du Conseil des Protecteurs les hommes de haut mérite personnel, jouissant d'une autorité mondiale, et, sans con-



dition de qualité personnelle, les représentants de grandes collectivités politiques, ethniques, religieuses, sociales ou économiques.

Art. 75. — Le Conseil des Protecteurs se compose de vingt-quatre membres, dont douze membres juifs et douze non-juifs.

Art. 76. — En règle générale, les membres juifs sont nommés à la fois par le Congrès Permanent et par la majorité des Fédérations; les membres non juifs sont agréés par le Congrès Permanent après leur désignation par les Etats, les grands organes internationaux, les corps constitués, etc.

Art. 77. — Le Conseil des Protecteurs doit comprendre au moins deux représentants du monde arabe.

Art. 78. — Les membres Juifs et Arabes, après l'expiration de leur mandat, deviennent d'office membres du Congrès Permanent.

Art. 79. — Le Conseil des Protecteurs se réunit sur la convocation du Président de l'Organisation. Dès sa réunion, il nomme son bureau et fixe son siège.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Art. 80. — Le Conseil des Protecteurs est saisi par le Président de l'Organisation, sur la demande de six membres au moins du Congrès Permanent, sur la demande d'une Fédération Nationale ou sur la demande écrite d'un seul membre du Conseil des Protecteurs.

Art. 81. — Le siège du Conseil des Protecteurs est, en principe, au siège de l'Organisation, sauf décision contraire pour chaque cas de réunion.

Art. 82. — Dans l'intervalle des sessions, le Secrétaire Général de l'Organisation remplit les fonctions de secrétaire administratif du Conseil.

### CHAPITRE SIXIÈME

#### *De la composition de l'Organisation et de sa constitution intérieure.*

Art. 83. — L'Organisation se compose d'Associations et de Fédérations, et compte dans ses rangs des membres actifs, des membres adhérents, des membres bienfaiteurs et des membres d'honneur.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Art. 84. — Peut être membre actif tout Juif âgé de 18 ans au moins, ayant souscrit la Déclaration et acceptant la Constitution.

Art. 85. — Est considéré comme Juif tout descendant de Juifs dans les deux lignes ou dans une seule ligne ou ayant embrassé effectivement la religion mosaïque.

Art. 86. — Les membres adhérents sont des personnes d'origine arabe, musulmans ou chrétiens, qui acceptent les principes énoncés dans la Déclaration.

Art. 87. — Ils organiseront leurs associations, leurs Fédérations et leur Union, fixeront leurs organes et détermineront leurs statuts comme bon leur semblera, sous la seule réserve de conserver les dispositions essentielles de la Déclaration.

Art. 88. — Il sera déterminé ultérieurement, sur avis de la Commission Juridique Supérieure, leur participation au Congrès Permanent.

Art. 89. — Les membres bienfaiteurs sont choisis pour trois quarts par les comités fédéraux parmi les personnalités ayant rendu des services éminents à la Fédération. Ils sont nommés par le



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Président de l'Organisation pour trois ans sur la proposition du Comité Fédéral. Si leur nomination est renouvelée deux fois, ils deviennent membres à vie des Comités fédéraux.

Art. 90. — Le nombre des membres bienfaiteurs est limité à mille, dont 750 à la disposition des Fédérations et 250 à la disposition de la Présidence de l'Organisation, sur délibération du Comité Directeur.

Art. 91. — Les membres d'honneur sont désignés par le Président sur la proposition du Congrès Permanent. Leur nombre est limité à cent. Ils sont nommés pour dix ans et participent avec voix consultative aux séances du Congrès Permanent. Ils peuvent être chargés de missions temporaires.

### *Des Associations et des Fédérations.*

Art. 92. — Douze membres actifs au minimum peuvent constituer une Association. Il ne peut exister qu'une association par commune ou par ville.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Art. 93. — Les groupements à l'intérieur d'une Association ou d'une Fédération, relevant de l'ordre social, philosophique ou tout autre ont une existence privée vis-à-vis de l'Organisation Centrale.

Art. 94. — Six associations au minimum constituent une Fédération. Il ne peut exister qu'une Fédération par pays. La Fédération est considérée comme l'unité administrative de l'Organisation.

Art. 95. — Chaque Fédération est régie par ses statuts propres, conformes aux lois du pays, sous la seule réserve qu'ils ne soient pas en opposition avec la Déclaration et qu'ils ne contredisent pas la Constitution.

Art. 96. — Les groupements d'ordre privé existant à l'intérieur d'une Fédération pourront demander à être représentés au sein du Comité Fédéral sur la base proportionnelle. Chaque Fédération nationale est dirigée par un Comité à qui incombent toutes les décisions intéressant la Fédération. Son président la représente vis-à-vis de l'Organisation.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

### CHAPITRE SEPTIÈME

#### *Généralités* *Ressources de l'Organisation.*

Art. 97. — L'Organisation ne peut posséder d'autres biens que ceux qui servent à son fonctionnement, soit directement les immeubles où elle est établie, soit indirectement par les revenus que ses biens lui assurent. Toute constitution de main-morte est prohibée.

Art. 98. — Les budgets de l'Organisation seront toujours publics.

Art. 99. — Les revenus ordinaires de l'Organisation sont :

1° Les diverses cotisations de ses membres individuels ou partisans collectifs.

2° Ses participations à la Compagnie à Charte et aux organes connexes de celle-ci.

3° Les taxes et contributions volontaires directes et indirectes établies par le Congrès Permanent.

Art. 100. — Les cotisations des membres de l'Organisation comprendront toujours deux parts :



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

la part de l'Organisation centrale et la part de la Fédération.

### *Langue de l'Organisation.*

Art. 101. — La langue officielle de l'Organisation est l'hébreu.

Art. 102. — Les Fédérations, sous réserve de respecter l'hébreu, sont libres d'utiliser une ou plus d'une langue que le plus grand nombre de leurs adhérents comprennent.

Art. 103. — Les organes publics de l'Organisation pourront utiliser telle langue internationale qui conviendra.

Art. 104. — L'arabe sera considéré comme langue internationale.

### *Journal Officiel.*

Art. 105. — Il existera au siège de l'Organisation un bulletin périodique dans lequel devront obligatoirement être insérés :

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

1° Les procès-verbaux des séances du Congrès Permanent.

2° Les communiqués relatant les décisions du Conseil des Protecteurs.

3° Les communiqués du Comité Directeur.

4° Les décisions du Président de l'Organisation.

5° Les règlements généraux de la Commission Juridique Supérieure.

6° Les sentences des différents organes de la Commission.

7° Les noms, qualités et adresses de tous les adhérents de l'Organisation au fur et à mesure de leur adhésion, ainsi que les mentions de décès, démissions et radiations.

8° Les nominations des fonctionnaires.

9° Les actes officiels, ainsi que les déplacements des représentants qualifiés de l'Organisation.

10° Les résultats des plébiscites, referendums et des diverses élections, ainsi que les articles autorisés des campagnes électorales.

11° Les annonces légales de la Compagnie à

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Charte et de ses organes connexes, et les comptes rendus de leur fonctionnement.

12° Un article de politique extérieure et un de politique intérieure précisant la doctrine de l'Organisation.

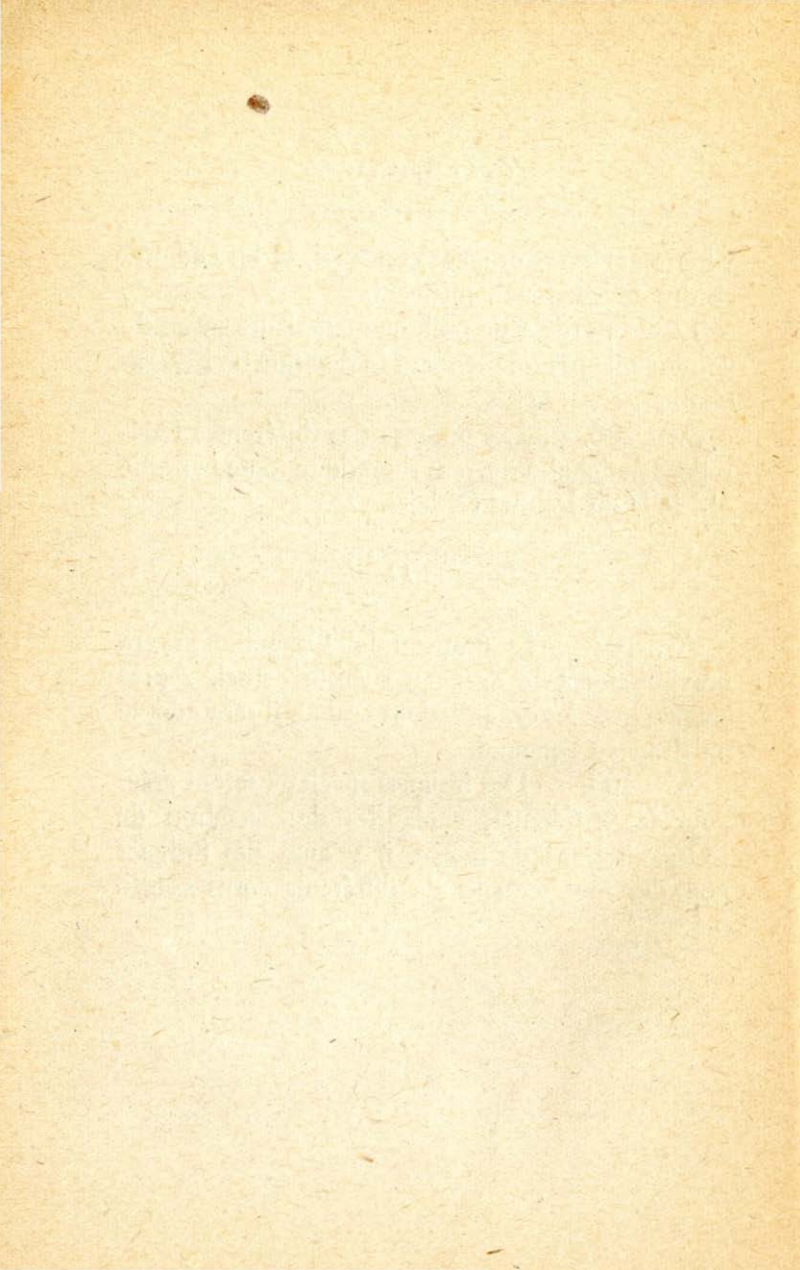
Art. 106. — Les organes des différentes fédérations nationales devront reproduire toute la partie officielle du Journal Officiel.

### *Insignes et Drapeau.*

Art. 107. — Le drapeau de l'Organisation sera provisoirement le drapeau sioniste actuel. Après entente avec les organisations arabes, il sera adopté un drapeau commun.

Art. 108. — Des insignes spéciaux seront créés pour les différentes catégories des membres de l'Organisation; de même, il y aura des insignes pour les représentants de différents corps constitués.





## *DEUXIEME PARTIE :*

### *LA COMPAGNIE A CHARTE*

---

#### CHAPITRE HUITIÈME

Art. 109. — La Compagnie à Charte est l'organe qui, chargé de la mise en valeur des territoires de colonisation, concourt avec l'Organisation politique à la réalisation des buts définis par la Déclaration.

Art. 110. — La Compagnie à Charte sera constituée avec des capitaux et des apports juifs et arabes dans une proportion à déterminer. Dans tous les cas, les dits capitaux et apports devront représenter au moins les deux tiers du capital social.

---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Art. 111. — La constitution de la Compagnie, ses statuts et son fonctionnement seront absolument autonomes sous réserve de respecter les dispositions de la présente Constitution.

Art. 112. — Partout où cela sera possible, elle créera deux sortes d'actions, les actions-capital et les actions-travail, dans une proportion à déterminer.

Art. 113. — Elle devra encourager la coopération dans toute la mesure de ses moyens.

Art. 114. — Elle n'exercera ses droits régalien qu'après entente avec l'Organisation en tout ce qui concerne l'hygiène sociale, l'instruction publique, l'immigration, la main-d'œuvre, la sécurité, les travaux publics et l'organisation administrative des territoires de colonisation.

Art. 115. — L'Organisation participera à la Compagnie à Charte et à tous les organes connexes que celle-ci créera, tels que Compagnies de Placements, Banques d'affaires, ou toutes Compagnies, Sociétés, filiales dépendant de la Compagnie à Charte ou contrôlées par elle, à concurrence de cinq pour cent au moins.



---

## L'ÉTAT D'ISRAËL

---

Art. 116. — Moyennant ces charges, participations et obligations, la Compagnie et ses organes connexes trouveront auprès de l'Organisation et de ses services tous les appuis et tous les concours dont ils pourront avoir besoin pour leur création, leur développement et leur plein fonctionnement.

### *Mesures transitoires.*

Art. 117. — Dès que six Fédérations seront créées conformément à la Constitution, l'Organisation aura une existence officielle.

Art. 118. — La Constitution sera soumise au referendum et dès son adoption entrera en vigueur.

Art. 119. — Elle entrera en vigueur sans condition si elle est adoptée par le Jewish Agency.

Art. 120. — Le Siège de l'Organisation sera fixé ultérieurement. Provisoirement, le siège de l'Organisation sera à Paris et les organes directeurs de la Fédération Française suppléeront les organes manquants de direction et d'administration.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|                    |   |
|--------------------|---|
| AVANT-PROPOS ..... | 9 |
|--------------------|---|

### *Première partie.*

|                          |    |
|--------------------------|----|
| L'exposé doctrinal ..... | 17 |
|--------------------------|----|

### *Deuxième partie.*

|                                                                                                                                                                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'enquête. Opinions de MM. Pierre Cot, Salomon Reinach, Jean Monnier, Georges Claretie, Marcel Mirtil, René de Planhol, Dr. George Samné, Maurice Muret, Emir Chekib Aslan, Albert Wahl, Eugène Frot, Sylvain Lévi, Raoul Allier, V. de Moro-Giafferi ..... | 135 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

### *Troisième partie.*

|                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Vers une nouvelle organisation : Déclaration de principe et projet de Constitution ..... | 187 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

---

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE TREIZE  
NOVEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE  
PAR L'IMPRIMERIE MODERNE,  
177, ROUTE DE CHATILLON,  
A MONTROUGE (SEINE).